

# ANALYSE DES DYNAMIQUES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES POUR LA PRÉVENTION DE L'EXPANSION DES GROUPES EXTRÉMISTES VIOLENTS (GEV) DANS L'ESPACE COMOÉ (CÔTE D'IVOIRE)

Décembre 2022

**Prof. Francis Akindès, Sociologue**  
Université Alassane Ouattara de Bouaké

Commanditaire :  
**Equal Access International**

Assisté de :  
**Dr. Fofana Moussa, Sociologue**  
**Dr. N'Goran Koffi Parfait, Anthropologue**  
**Dr. Kouamé Yao Séverin, Sociologue**  
**Dr. Koffi Alexis, Sociologue**  
**Dr. Konan Kouakou Blaise, Sociologue**  
**Dr. Koulibaly Tdiane Kasoum, Sociologue**



# ANALYSE DES DYNAMIQUES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES POUR LA PRÉVENTION DE L'EXPANSION DES GROUPES EXTRÉMISTES VIOLENTS (GEV) DANS L'ESPACE COMOÉ (CÔTE D'IVOIRE)

Décembre 2022

**Prof. Francis Akindès, Sociologue**  
Université Alassane Ouattara de Bouaké

Assisté de :

**Dr. Fofana Moussa, Sociologue**  
**Dr. N'Goran Koffi Parfait, Anthropologue**  
**Dr. Kouamé Yao Séverin, Sociologue**  
**Dr. Koffi Alexis, Sociologue**  
**Dr. Konan Kouakou Blaise, Sociologue**  
**Dr. Koulibaly Tdiane Kasoum, Sociologue**

Commanditaire :

**Equal Access International**

Ce produit de recherche a été rendu possible grâce au soutien de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), dans le cadre de l'accord de coopération de l'USAID n° 72062421CA00002. Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'Equal Access International, de l'Agence des États-Unis pour le développement international ou du gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Photo à les pages 14 et 30 : Office Ivoirien des Parcs et Réserves, <https://www.oipr.ci/>

Toutes les autres photos : crédit Mirko Hoff

ISBN 978-1-964458-26-7

## SOMMAIRE

Listes des illustrations .....	4
Sigles, acronymes et abréviations .....	5
A. Résumé exécutif .....	7
B. Messages clés et recommandations .....	11
<b>1 Introduction .....</b>	<b>14</b>
1.1 Contexte .....	14
1.2 Rappel des objectifs et résultats attendus de l'étude .....	15
1.3 Plan de restitution des résultats de l'étude .....	16
<b>2 Présentation du PNC, de la ZBD et des peuples environnants .....</b>	<b>17</b>
2.1 Le PNC .....	17
2.2 La Zone de Biodiversité .....	17
2.3 Les peuples dans l'espace Comoé .....	17
2.3.1 Le Bounkani au nord et au nord-est du Parc .....	17
2.3.2 Le Hambol au sud du Parc .....	17
2.3.3 Le Tchologo .....	17
<b>3 Autour des aires protégées : état des relations sociales et politiques et sources d'insécurité potentielle .....</b>	<b>21</b>
3.1 Dans le Bounkani .....	21
3.2 Dans le Hambol .....	23
3.3 Dans le Tchologo .....	25
Conclusion partielle : leçons apprises et implications pour la politique de prévention .....	29
<b>4 Structures et dynamiques économiques .....</b>	<b>31</b>
4.1. Dans le Bounkani .....	31
4.2. Dans le Hambol .....	32
4.3. Dans le Tchologo .....	34
Conclusions partielles .....	35
<b>5 Institutions politiques et structures de gestion des conflits liées à la gouvernance des ressources naturelles ...</b>	<b>37</b>
4.1. Gouvernance des ressources naturelles et gestion des conflits fonciers dans le domaine rural .....	37
4.2 Gouvernance des ressources naturelles et gestion des conflits dans les aires protégées .....	40
Conclusions partielles .....	41
<b>6 Dynamiques d'anthropisation du PNC et de la Zone de biodiversité et insécurité .....</b>	<b>43</b>
6.1 Le braconnage .....	43
6.2 L'orpaillage .....	43
6.3 La pêche illégale .....	44
6.4. La transhumance et le pâturage .....	44
Conclusion partielle .....	45



7. Les griefs et ressentiments contre l'État .....	47
7.1 Les excès de promesses peu ou pas tenues .....	47
7.2 Des incohérences dans la mise en œuvre d'actions publiques.....	48
7.3 Incomplétude des services publics .....	48
7.4 La délimitation des territoires des villages .....	49
7.5 L'employabilité des jeunes.....	49
7.6 Les réponses sécuritaires discriminantes.....	50
Conclusion partielle.....	51
8 Structures d'opportunités favorables à la conversion .....	52
8.1 Migrations et émergence de groupes sensibles à une idéologie sectaire .....	52
8.2 Risque de contamination par le fait religieux ? .....	52
8.3 Événements traumatisants .....	53
8.4 A propos de la présence de GAT dans le PNC .....	53
Conclusion partielle.....	54
9 Analyse émique du risque et résilience locale .....	55
9.1 Perception et hiérarchie des risques d'insécurité.....	55
9.2 Réponses locales à l'insécurité.....	56
9.3. Perception du rôle des comités civilo-militaires .....	57
Conclusion partielle.....	58
10 Conclusion générale .....	59
Recommandations.....	59
Références bibliographiques .....	63

## LISTES DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 :	Carte du Parc National de la Comoé et les sous-préfectures voisines avec les localités de l'enquête	8
Diagramme 1 :	Espaces de conflits entre les différentes ethnies qui se côtoient autour du parc de la Comoé	24
Diagramme 2 :	hiérarchie des sources du sentiment d'insécurité selon les localités	56



## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFD :	Agence Française de Développement
AGEREF :	Association inter-villageoise de Gestion des Ressources Naturelles de la Faune
ANADER :	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
AVCD :	Association Villageoise de Conservation et de Développement
CAPNC :	Cellule d'Aménagement du Parc de la Comoé
Cdt :	Commandant
CCGT :	Comité Culturel de la Génération des trois Testaments
CCM :	Comité Civilo-Militaire
CI :	Côte d'Ivoire
CNDH :	Conseil National des Droits de l'Homme
Com'Zone :	Commandant de Zone
COOPEC :	Coopérative d'Épargne et de Crédit
COOPEDA :	Coopérative d'Entraide de Dabakala
COSIM :	Conseil Supérieur des Imams, des Mosquées et des affaires islamiques
CS :	Chef Secteur
EAI :	Equal Access International
FAFCI :	Fonds d'Appui au Femmes de Côte d'Ivoire
FAFN :	Forces Armées des Forces Nouvelles
FDS :	Forces de Défense et de Sécurité
FLM :	Front de Libération du Macina
GAT :	Groupes Armés Terroristes
GEV :	Groupements Extrémistes Violents
GIZ :	Agence Allemande de Coopération internationale pour le Développement
GISM :	Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans
Gouv. :	Gouvernement
ICG :	International Crisis Group
INS :	Institut National de Statistiques
Indic. :	Indicateur
Lt :	Lieutenant
M. :	Monsieur
MINADER :	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MIRAH :	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
OIPR :	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONU :	Organisation des Nations Unies
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PCGAP :	Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées
PNC :	Parc National de la Comoé
PPU :	Programme Présidentiel d'Urgence
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat



SECO :	Société d'Exploitation Cotonnière
S.G :	Secrétaire Général
SODEFOR :	Société de Développement des Forêts
THIMO :	Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
UAO :	Université Alassane Ouattara
Vs :	Versus
UNESCO :	Organisation de Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
WWF :	Fonds Mondial pour la Nature
ZASP :	Zone Agro-Sylvo Pastorale
ZBD :	Zone de Biodiversité



## A Résumé exécutif



*Cette étude portant sur l'Espace Comoé dans le Nord de la Côte d'Ivoire est inscrite dans une perspective sécuritaire et procède à une double approche des dynamiques sociales qui y ont cours à travers (i) une lecture des interactions des populations entre elles qui soient porteuses de tensions et de conflits et (ii) une analyse des relations plus ou moins conflictuelles qu'entretiennent les communautés riveraines avec les aires protégées.*

*Engagée dans une optique de prévention des risques de radicalisation et de leur transformation, l'étude a pour objectif de comprendre les vulnérabilités et les fragilités potentiellement convertibles par les GEV, en vue d'une plus grande implantation dans l'Espace Comoé.*

*Pour répondre à cet objectif, il a été appliqué une approche reposant essentiellement sur une démarche alliant revue de la littérature et enquêtes de terrain organisées sur la base d'une matrice de collecte de données primaires. Cette matrice a été conçue à partir de cadres d'analyse des conflits et des vulnérabilités. Les enquêtes de terrain ont été effectuées dans 9 départements et sous-préfectures appartenant aux 3 régions qui entourent le Parc National de la Comoé : Le Bounkani, le Tchologo et le Hambol.*

Les résultats majeurs de l'étude peuvent être ainsi résumés :

### **Sur l'état des relations sociales et politiques et les sources d'insécurité potentielle**

Que l'on soit dans le Bounkani, dans le Tchologo ou dans le Hambol, la terre et le contrôle des ressources qui lui sont liés sont les deux facteurs autour desquels se sont construits les clivages sociaux et ethniques.

Dans les trois régions de l'étude, la Mission note qu'il existe de plus en plus de foyers de tensions intercommunautaires fondées sur des asymétries économiques perçues. La plupart de ces tensions restées latentes, sous des apparences de cohabitation pacifiée, tournent autour de la terre (l'accès à la terre et de ses usages à des fins de production agricoles ou d'exploitation minière), mais sans relief particulier, à part celles dans lesquelles se trouvent engagées les Peul et les communautés originaires du Burkina Faso (Bobo dans le Hambol) et (Minianka) dans le Tchologo et le Bounkani. Sans être nul, le risque d'expansion de l'extrémisme violent par la transformation de certaines de ces tensions en opportunités d'infiltration paraît faible pour l'instant.

Il est donc urgent de trouver une réponse politique aux facteurs à l'origine du sentiment de marginalisation dont souffre la communauté peul, mais aussi de mettre en perspective politique les équations socioéconomiques qui opposent les groupes entre eux aussi bien dans le Bounkani, dans le Tchologo que dans le Hambol, afin de ne pas faire des individus et des groupes d'individus frustrés, des proies faciles à une adhésion aux idéologies des groupes extrémistes violents.

### **À propos des structures et des dynamiques économiques porteuses d'inégalités**

Pour comprendre les clivages ethniques et sociaux, l'état des relations sociales a été observé sous l'angle des inégalités et des discriminations institutionnalisées ou non desquelles il ressort cinq (5) enseignements majeurs :

**Le premier :** La mission a pu noter dans le Bounkani comme dans le Hambol, que la légitimi-

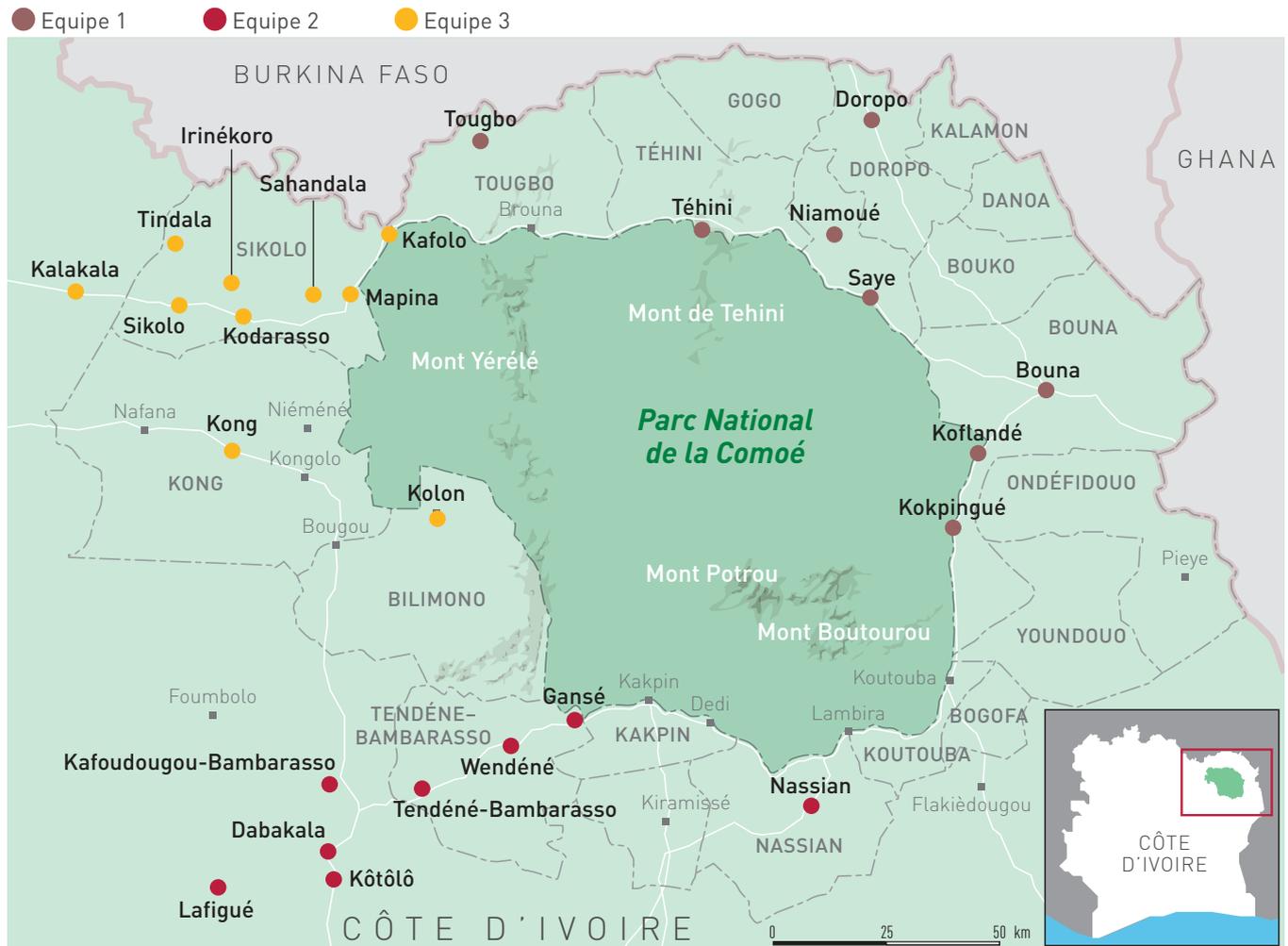
té du principe régulateur de la primauté du primo-occupant, de plus en plus remise en question, mine les fondements du vivre-ensemble. Il en résulte une crise du privilège de l'autochtonie qui se double, chez les autochtones dans les quatre localités, d'un sentiment d'inégalité économique vis-à-vis des allogènes/allochtones. Ces ressentiments sont basés sur des indices perçus de disparités de revenus et de conditions de vie. Ils sont des sources de frustrations et de récriminations vis-à-vis des allogènes/allochtones qu'ils ont accueillis.

**Le deuxième :** À ces clivages socioéconomiques, se rajoutent les effets du changement climatique. Les incertitudes pluviométriques qu'il entraîne rendent encore plus conflictuels les usages déjà très concurrentiels des ressources naturelles, au point d'insécuriser encore plus les revenus notamment des femmes, d'exacerber les conflits (dégâts de cultures) entre agriculteurs et éleveurs et, par conséquent, d'accroître les clivages entre autochtones et « allogènes » peul, aussi bien dans le Bounkani, le Tchologo que dans le Hambol. Ces clivages sont potentiellement exploitables à des fins de radicalisation.

**Le troisième :** L'économie de l'orpaillage est devenue une activité dominante au point de déclasser l'agriculture. Malgré la désillusion des jeunes dans certaines localités (Hambol), née du fait que l'extraction illicite de l'or ne tient plus partout ses promesses, la croyance chez les jeunes dans la réussite sociale par l'investissement dans l'orpaillage reste si forte que les politiques publiques de lutte contre cette activité criminalisée - laquelle se déploie notamment dans les aires protégées - risque de braquer toujours plus les jeunes contre l'État et les gestionnaires des aires protégées perçus comme étant des obstacles institutionnels à leurs stratégies de survie.

**Le quatrième :** Les industries extractives sont de plus en plus attirées par les ressources du sous-sol de ces localités. Ceci peut constituer une opportunité pour les communautés locales si, toutefois, elles savaient s'approprier des dispositions prises par l'État dans la Loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier et s'organiser pour tirer profit de la présence de ces compagnies. Or, la Mission constate que les populations locales, y compris les jeunes, n'ont ni une culture de vie

**Carte 1: Carte du Parc National de la Comoé et les sous-préfectures voisines avec les localités de l'enquête**



associative, ni une connaissance suffisante de telles dispositions réglementaires, ni de compétences pour revendiquer dans un cadre légal leur droit au bénéfice du partage du fruit de l'exploitation des ressources minières.

**Le cinquième :** En raison des contraintes diverses que les éleveurs transhumants et les orpailleurs rencontrent dans le Tchologo, la tendance d'une frange des populations exerçant dans ces activités est à la mobilité vers le Hambol. L'on peut faire l'hypothèse que le Hambol qui, malgré ses propres fragilités, offre encore des dispositions d'accueil se réduisant néanmoins de plus en plus sous la pression des flux migratoires, risque de devenir un concentré de dynamiques contradictoires porteuses d'inégalités structurelles et de facteurs de conflit.

### **À propos des institutions politiques et des structures de gestion des conflits liées à la gouvernance des ressources naturelles**

Sous cette thématique, la mission a recherché à travers le fonctionnement des institutions locales de gouvernance des ressources naturelles et les mécanismes de règlement des conflits, les facteurs générateurs de sentiment d'injustice potentiellement capitalisables par les GEV.

À la lumière des enjeux sécuritaires, cinq (5) enseignements ressortent de l'analyse des institutions et de la gestion des conflits :

**Le premier :** Dans les trois régions de l'Espace Comoé, les instances coutumières dédiées à la gouvernance et à la gestion des conflits existent. Mais elles se sont presque toutes décrédibilisées partout et sont de moins en moins en capacité de réguler les conflits d'usage de ressources qui opposent des personnes issues de communautés différentes, comme c'est le cas dans le Bounkani et dans le Tchologo.

**Le deuxième :** La course au foncier semble avoir mis la pression sur les mécanismes de résolution des conflits et en retour, la fragilisation de ces mécanismes a contribué à l'accélération de la dérégulation foncière. La perte de crédibilité des instances coutumières et au-delà, des instances administratives et la crise de confiance dans la justice qu'elle entraîne nourrissent chez certaines parties aux conflits fonciers un sentiment d'injustice, lequel les conduit parfois à se rendre justice.

**Le troisième :** Les instances de régulation des ressources foncières produisent des règles dont l'application se trouve compromise par la corruption de ceux qui doivent en garantir le respect. Cette corruption des règles du jeu invalide du coup la capacité de régulation des mécanismes mis en place

et crée des situations de violence, en réaction à ce qui est vécu par une partie aux conflits comme étant une injustice dans les modalités d'accès au foncier.

**Le quatrième :** Dans le Bounkani, comme dans le Tchologo, avec une extension possible dans le Hambol, en raison des vagues de migration vers cette région, les situations de polarisation sur fond de clivages ethniques peuvent être une aubaine pour les formes d'extrémisme violent aux frontières nord de la Côte d'Ivoire. Les sentiments d'être des individus ou des groupes d'individus sans-droit relevés chez les Peul, particulièrement dans le Bounkani, et la situation de dominés dans laquelle se trouvent les bouviers sédentaires, la plupart du temps, perçus comme étant des « perdants » dans les transactions foncières avec leurs employeurs locaux sont des conditions idéales d'appel à la radicalisation si rien n'est fait pour recréer la confiance entre les protagonistes (Peul vs Lobi ; agriculteurs-éleveurs ; éleveurs locaux-bouviers).

**Le cinquième :** Malgré la soumission des communautés riveraines aux injonctions le respect des limites du parc émises par l'autorité, et bien qu'il y ait une adhésion croissante à la conservation de la biodiversité dans l'aire protégée, l'empêchement à en exploiter les ressources et le sentiment persistant selon lequel la loi ne s'applique pas avec la même rigueur aux exploitants illégaux venant d'ailleurs qu'à eux, continue d'être vécus par certaines franges au sein des populations riveraines, surtout les jeunes, comme étant une injustice.

### **À propos des dynamiques d'anthropisation du PNC et de la Zone de biodiversité et insécurité**

Quatre (4) enseignements ressortent de l'analyse des dynamiques d'anthropisation du Parc national de la Comoé et des Zones de biodiversité.

**Premier enseignement :** À l'examen, si la pêche illégale dans le parc n'est pas porteuse de plus de risque sécuritaire pour l'environnement humain, le braconnage s'est réduit dans le Parc et les ZBD sous l'effet de la militarisation de la sécurité surtout dans le Bounkani et le Tchologo. C'est au niveau de l'orpillage illicite et de la transhumance que les mutations observées présentent le plus de risques sécuritaires en raison des opportunités de récupération d'objets de conflits qu'ils peuvent offrir.

**Deuxième enseignement :** La Mission a fait le constat aussi bien dans le Bounkani, le Hambol, que dans le Tchologo qu'il demeure dans les consciences une certaine adversité à l'idée de conservation, laquelle se réveille au moindre affaiblissement de la surveillance. Ainsi, la mission a pu constater que toute



dérégulation de la gestion du Parc et des ZDB a presque systématiquement remis au goût du jour des réflexes d'anthropisation « illégale », vu du point de vue de l'État. Ce qui veut dire que le Parc national de la Comoé demeure dans les imaginaires des populations un espace disputé, objet structurel de tension latente entre les populations riveraines et l'OIPR, structure étatique chargée de sa gestion.

**Troisième enseignement :** L'orpaillage demeure la forme de pression anthropique majeure autour du Parc. En tant qu'activité « illégale », il a pris une telle ampleur dans la vie sociale et économique autour du Parc créant un environnement où l'intérêt pour l'orpaillage a pris le pas sur l'intérêt pour l'agriculture. La lutte contre l'exploitation minière artisanale illégale est perçue localement comme un parti pris de l'État pour les intérêts des compagnies minières au détriment de la débrouille des jeunes. Et face à une telle perception, l'intervention militaire comme approche privilégiée pour lutter contre l'exploitation minière illégale contribuera à terme à radicaliser les jeunes ou à créer les conditions objectives de leur alignement sur des positions radicales et à faire potentiellement d'eux des proies faciles à une récupération par les GEV.

**Quatrième enseignement :** Si la militarisation de la sécurité des alentours du Parc semble avoir indirectement profité à sa protection, les conflits générés par la transhumance et le pâturage demeurent les sources de conflits majeures et mortifères en raison des usages conflictuels de la même ressource opposant les agents dédiés à la conservation d'une part, les agriculteurs et les Peul d'autre part.

### À propos des griefs et ressentiments contre l'État

Dans l'Espace Comoé, les griefs contre l'État sont multiples et produisent un éventail de ressentiments nourris par les excès de promesses conjoncturelles ou structurelles non tenues, les incohérences constatées dans certaines décisions prises ou observées dans la mise en œuvre de certaines actions initiées par l'État, l'incomplétude des services publics délivrés, particulièrement dans le secteur de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau et à l'électricité, le projet de délimitation confligène des territoires des villages, l'épineuse question de l'employabilité des jeunes, les tracasseries sur les routes et les pistes doublées du racket des forces de l'ordre et enfin les réponses sécuritaires jugées discriminantes pour certains groupes.

Bien que les griefs identifiés n'aient pas atteint un degré de sédimentation susceptible de les transformer en motifs de radicalisation de groupes d'individus il est nécessaire qu'une politique de prévention des conflits puisse les adresser avec comme objectif de désactiver leur transformabilité ou tout simplement d'améliorer à court et moyen terme le niveau de satisfaction des services publics et, par conséquent les relations entre l'État et les communautés.

### À propos des structures d'opportunités potentiellement favorables à la conversion

Dans l'Espace Comoé, à part le traumatisme que fut l'affrontement meurtrier entre Lobi et Peul en 2016 et dont les plaies ne sont apparemment pas encore refermées en raison du feu de la querelle de leadership qui continue de couvrir entre Lobi et Koulango, ni les migrations, ni les religions ne sont des vecteurs de pratiques et d'idéologie à fort potentiel de risques de conversion. Mais dans le Bounkani, la Mission a pu relever un fort sentiment d'insécurité basée sur la croyance selon laquelle les « djihadistes » seraient toujours présents dans le Parc. Toutefois, nous relevons que si l'insécurité basée sur des conflits de leadership et des conflits fonciers s'installe dans ces régions limitrophes à un foyer de GEV comme le Burkina Faso, en proie à l'extrémisme islamique violent qui cherche des points d'ancrage, elle pourrait servir de rampe de pénétration.

### À propos des perceptions des risques d'insécurité et des initiatives locales de résilience

La mission a pu noter, particulièrement dans le Bounkani, un peu plus que dans les deux autres régions, une conscience collective du risque sécuritaire liée aux actions des GEV. Et, face à ce risque, l'efficacité des initiatives locales se trouvent parfois limitée par des contraintes organisationnelles qu'il convient de comprendre et d'aider les communautés à lever. L'adhésion communautaire à des mécanismes locaux de veille et d'alerte témoigne d'au moins deux choses : (i) une conscience partagée des risques sécuritaires et une capacité de résilience à la menace djihadiste et (ii) l'existence au niveau local de ressorts pour une prise en charge endogène de la sécurité des populations.



## B Recommandations

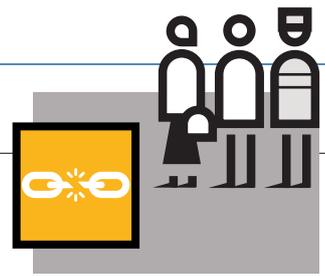
### Philosophie de l'approche de prévention de l'extrémisme violent dans les zones d'intervention de Equal Access

Investir dans le maintien ou la restauration des liens sociaux horizontaux (qu'entretiennent les communautés entre elles) et verticaux (ceux que les communautés, les individus et les groupes d'individus peuvent entretenir avec l'État central et ses démembrements) dont la fragilisation est presque toujours une aubaine pour les groupes extrémistes serait la meilleure approche de prévention du risque de renforcement des groupes extrémistes dans l'Espace Comoé.

À partir des défis dont les fragilités relevées dans ce rapport sont des signaux, la Mission recommande à EAI, de prendre le leadership de la médiation à travers des plaidoyers auprès du Gouvernement et des initiatives de plateformes de résolutions de conflits autour d'enjeux stratégiques identifiés comme prioritaires là où la réaction de l'État paraît en décalage avec les risques d'exploitation des fragilités par des courants extrémistes.

Dans cette perspective et sur la base de l'état des lieux et du diagnostic effectué dans le cadre de cette étude, la Mission fait les recommandations suivantes :

### Au titre de la restauration ou de l'entretien des liens sociaux horizontaux



**À l'adresse d'Equal Access et du Ministère de la culture.** Dans le Bounkani comme dans Tchologo et le Hambol, face à la dégradation des relations intercommunautaires dans les localités, il convient de déployer une ingénierie sociale du vivre-ensemble qui amène les membres des différentes communautés à se rassembler plutôt autour de ce qui les unit que ce qui les oppose.

- (i) La Mission recommande à cet effet que Equal Access en partenariat avec le Ministère de la culture, prenne l'initiative d'une ingénierie de manifestations coconstruites par les différentes communautés autour d'enjeux culturels et sportifs permettant une découverte mutuelle à travers « le faire ensemble » et des instruments de maintien du lien social.

**À l'adresse d'Equal Access.** Dans le Bounkani, face à la montée de l'insécurité, les populations ont, de leur propre initiative, développé un dispositif de vigilance et de surveillance.

La Mission recommande :

- (i) Un diagnostic de ce dispositif afin d'envisager l'appui à lui apporter par des sessions de formation destinées aux parties prenantes (chefs de villages, jeunes, femmes, leaders communautaires et religieux).
- (ii) La possibilité d'exporter, sous forme de formation par les pairs, ce modèle amélioré vers d'autres zones qui ont besoin d'améliorer leur dispositif sécuritaire.

**À l'adresse de Equal Access.** L'oisiveté des jeunes ruraux est un facteur de risque à adresser pour ne pas faire d'eux des proies faciles au recrutement par les GEV. Cependant, les initiatives de création d'emplois pour jeunes ruraux se sont multipliées ces dernières années sans que la question n'ait jamais été posée quant aux raisons du non-succès de ces projets dédiés laissant persister un sentiment d'échecs successifs et d'un éternel recommencement.

- (i) La Mission recommande, dans le cadre de la politique de prévention contre les GEV, avant tout investissement destinée à ces cibles, de prendre une mesure d'anticipation du risque de nouveaux échecs afin de faire reposer la politique de financement de l'autonomisation des femmes et des jeunes sur une évaluation réaliste des défis et de solides évidences.

**Au titre de la restauration  
ou de l'entretien des liens  
sociaux verticaux**



**À l'adresse d'Equal Access.** Par rapport aux industries extractives, l'État a pris des dispositions réglementaires pour garantir les intérêts des communautés locales. Mais il est nécessaire et urgent d'apprendre à ces communautés à savoir user de leurs droits, à renforcer leurs capacités organisationnelles avec les mesures d'assistance technique idoines notamment dans le cadre des comités de développement locaux miniers.

**À l'adresse du ministère de l'administration territoriale et des instances chargées de la gestion du domaine rural.** Les institutions foncières néo-coutumières étant de plus en plus faibles, elles sont moins enclines à se faire respecter et surtout à imposer aux allogènes et aux allochtones, des règles de gestion foncière qui soient favorables au maintien de la cohésion sociale.

À l'échelle des trois régions, l'affaiblissement des systèmes traditionnels d'arbitrage des conflits locaux est une fragilité majeure qui nécessite que dans l'urgence, pour atténuer les conflits agriculteurs-éleveurs :

- (i) La problématique des couloirs de transhumance soit reposée et que les règles du jeu soient réaffirmées ou redéfinies.
- (ii) Que les barèmes d'indemnisation octroyée en cas de dégâts de culture soient renégociés et adaptés aux spécificités de chaque contexte.

**À l'adresse d'Equal Access et du Ministère des mines.** L'une des principales sources de tension entre les jeunes et l'État demeurera l'orpillage. La lutte contre l'orpillage illicite, devenu un « moyen de subsistance rural non agricole crucial » pour beaucoup de jeunes ici comme ailleurs, si elle ne se limite qu'aux déguerpissements et aux interventions militaires, risque de provoquer un regain de tension entre l'État et les jeunes.

Afin de réduire les risques d'exacerbation des tensions autour de cette activité mais aussi les risques de radicalisation possible des jeunes qui y sont impliqués, une des réponses de l'État serait l'**allègement des procédures et des coûts d'obtention des permis d'exploitation.**

- (i) La Mission recommande à Equal Access de porter ce plaidoyer auprès du Ministère des mines. Nous faisons l'hypothèse que conjuguée avec un dispositif d'encadrement adapté des bénéficiaires, cette mesure pourrait aider à rationaliser la pratique de l'orpillage, sécuriser les orpailleurs et amoindrir les pressions exercées sur le PNC.

**À l'adresse d'Equal Access.** Les conflits générés par la transhumance et le pâturage demeurent les sources de conflits intercommunautaires majeures et mortifères en raison des usages conflictuels de la même ressource.

La Mission recommande :

- (i) Au nom des mesures de prévention contre l'extrémisme violent, qu'Equal Access soit porteur auprès des instances gouvernementales de l'idée de révision des procédures et barèmes d'indemnisation pour destruction de cultures afin de les adapter aux réalités de terrain.
- (ii) De mener une étude pour comprendre la complexité des rapports de force et des arbitrages au niveau villageois, entre villages et entre ethnies afin de nourrir un cadre de réflexion sur le dialogue autour de la révision des barèmes d'indemnisation que nous proposons.
- (iii) Sur la base des résultats de cette étude, d'envisager d'accompagner et de renforcer les capacités et stratégies de négociation d'accès aux ressources dans de tels contextes de compétition.



**À l'adresse d'Equal Access et des partenaires au développement.** Plusieurs griefs contre l'État ont été énumérés. Afin d'atténuer ces griefs, la Mission recommande que, Equal Access international se saisisse de son statut de « concessionnaire du service public » pour ouvrir un espace de dialogue social rassemblant toutes les parties prenantes autour des plateformes de dialogue organisées autour d'objets tels que l'incomplétude des services (i) d'éducation (II) de santé (iii) d'accès à l'eau, (iv) d'accès à l'eau, (v) d'accès à l'électricité, (vi) le racket, et (vii) les réponses sécuritaires discriminantes.

**À l'adresse de l'OIPR.** Bien qu'étant un espace disputé, malgré son statut, le Parc national de la Comoé est objet structurel de tension latente entre les populations riveraines et l'OIPR. Mais le risque d'intensification des conflits sur les ressources du

Parc (sans qu'aucun facteur extérieur ne vienne perturber la permanence du dispositif de surveillance, comme ce fut le cas pendant les successives crises politico-militaires entre 2002 et 2010) est grand. Si les sentiments d'injustice par lesquels se justifient les tentatives d'agression sont bien connues, ils ne relèvent que de l'ordre du discursif, et par conséquent, n'appellent pas d'autres dispositions que la présence continue des forces de dissuasion d'anthropisations anarchiques du parc ainsi que le maintien du dialogue avec les populations vivant autour du Parc et les Ageref, notamment sur la question de la gestion des dividendes de la préservation.



# 1 Introduction

## 1.1. Contexte

L'Espace Comoé, champ géographique de la présente étude, est situé dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Il est essentiellement constitué du Parc National de la Comoé (PNC) et de deux zones de Biodiversité (Warigué et Monts Tingui) incluant des forêts classées et des zones rurales. Le PNC qui en est un élément constitutif, est le plus grand site du réseau des aires protégées de Côte d'Ivoire avec 1.149.150 hectares. À côté de ce Parc, au nord-ouest, à l'ouest et au sud, se trouvent des forêts classées et les sites des Monts Tingui et de Warigué, le tout constituant une zone d'espaces naturels formant une unité particulièrement importante sur le plan écologique.

Les parcs et réserves, comme ceux de l'Espace Comoé, sont des espaces renfermant d'importantes ressources naturelles censées être protégées, mais convoitées sous diverses formes et pour des raisons variées. De ce fait, ils sont l'objet d'énormes pressions anthropiques et se trouvent au cœur de dynamiques conflictuelles entre divers groupes d'acteurs qui tentent d'en avoir le contrôle pour des activités socio-économiques concurrentes. Par ailleurs, de par sa taille, en termes de superficie, le PNC au nord-est de la Côte d'Ivoire, est considéré comme l'une des plus grandes

aires protégées de l'Afrique occidentale. Inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1983, le site a été ajouté à la liste du patrimoine en péril en 2003 en raison du braconnage sauvage pratiqué sur le site, du surpâturage par les grands troupeaux de bétail et de l'absence de mécanisme de gestion efficace.

Bien qu'étant retiré en juillet 2017 de la liste du patrimoine en péril par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, de récentes études, menées par une équipe de la Chaire Unesco de Bioéthique de l'Université Alassane Ouattara relatives à cette aire protégée (Akindès, 2016), montrent que sa gestion demeure confrontée au braconnage et à de multiples formes de dynamiques conflictuelles entre les populations riveraines et gestionnaires du parc, en l'occurrence, les agents de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). À ces menaces structurelles sur le PNC, se sont rajoutées celles engendrées par la rupture dans la surveillance pendant la décennie de crise politico-militaire (2002-2011) qu'a connue la Côte d'Ivoire.

Durant cette période, les parcs nationaux, surtout ceux du nord de la Côte d'Ivoire dont le PNC, se sont transformés en espace de non-droits contrôlés par les rebelles des Forces Nouvelles. En l'absence des services déconcentrés de l'État



dédiés à sa gestion, le PNC a subi une agression généralisée du sol, des eaux, de la flore et de la faune. À la fin de la crise, le PNC se trouve confronté à un nouveau défi : celui du développement d'activités illicites dont l'orpaillage, lequel étend ses ramifications bien au-delà des frontières de la Côte d'Ivoire. Développement de l'orpaillage dans lequel des groupes extrémistes violents (GEV) également trouvent, selon Pellegrin (2022), un intérêt pour leur expansion dans la partie nord du pays. Pour certains, le PNC serait suspecté d'être « une porte d'entrée idéale pour s'implanter dans le pays, une zone idéale pour se replier et mener diverses activités » (Duhem, 2021a). Pour d'autres, il serait déjà un « sanctuaire » d'où proviendraient certains combattants et qui se réfugierait après les attaques (Pellegrin, 2022 : 13). Tous ces facteurs sont perçus comme autant d'opportunités de transformation du PNC en ressource stratégique pour les GEV, en raison des axes nord-sud du terrorisme qui se superposent aux routes des trafics en tous genres (armes, bétail, or, stupéfiants, véhicules motorisés) dont on en est à se poser la question de savoir s'ils ne financent pas en partie les groupes terroristes. L'on a pu constater dans la zone périphérique du PNC, la multiplication d'attaques de type djihadiste à Kafolo à la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso en juin 2020 et plus récemment, en juin 2021 à Kolobougou (Téhini), Tougbo et à Togolokaye (localité à la frontière du Burkina Faso). Ces attaques ont occasionné au moins 14 morts et 6 blessés au sein des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Notons de plus que la proximité du PNC avec celui de Djéfoula au Burkina Faso où les attaques se multiplient de plus en plus, augmente les craintes sécuritaires dans cette zone et amènent à se poser des questions sur les vulnérabilités de l'environnement écologique et social du PNC dont pourraient se saisir les GEV pour leur expansion.

La partie nord de la Côte d'Ivoire partage avec les zones frontalières du Mali et du Burkina Faso, deux principaux foyers de diffusion du djihadisme dans la sous-région, plusieurs « facteurs de contagion » (Pellerin, 2022) tels que le développement de l'orpaillage (Van Offelen, 2022), une jeunesse en proie au chômage, des conflits intercommunautaires autour de ressources naturelles, la présence de Peulssystématiquement suspectés presque partout en Afrique de l'Ouest d'être tentés par une adhésion aux groupements terroristes armés (Clochard, 2021 ; Diallo, 2022). La présence de tous ces facteurs laisse penser qu'ils peuvent constituer des rampes pour le déploiement et l'expansion des réseaux de GEV également en Côte d'Ivoire.

Même s'il s'est avéré par la suite que toutes les personnes Peul interpellées n'avaient pas de liens avec les réseaux terroristes, le fait que les présumés commanditaires de

l'attaque de Kafolo en Juin 2020 ainsi que les relais identifiés lors des arrestations effectuées se recrutent au sein de cette communautés (Duhem, 2021b ; Poteaux, 2022) en rajoute à la suspicion sur la présence d'éleveurs peul stigmatisés, tout comme au Mali et au Burkina Faso. Et la multiplication des conflits éleveurs-agriculteurs, exacerbés par les effets du changement climatique dans les pays de l'hinterland en rajoute à la crainte que le nord-ivoirien soit une proie potentielle pour les recruteurs (activités criminelles / mouvements djihadistes) dans un contexte de forces de sécurité mal préparées à affronter les nouveaux défis sécuritaires de ce type.

Aussi, dans la littérature journalistique, les soupçons de lien entre les stratégies de sanctuarisation des GEV dans le PNC et les filières criminelles de l'orpaillage sont-ils de plus en plus évoqués (International Crisis Group, 2019) sans que l'on ait une idée exacte des interactions et des connivences entre ces deux réseaux criminels. Avec la montée de l'extrémisme violent dans la partie septentrionale de la Côte d'Ivoire, l'on fait l'hypothèse que les 1 116 km de frontières en partage avec le Mali et le Burkina Faso, les échanges permanents entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali (présence de communautés ethniques transfrontalières / fêtes villageoises, commerces, trafics licites et illicites), les îlots forestiers au sein du Parc où la végétation est dense et comporte des endroits où l'on peut facilement se cacher, constituent autant d'opportunités favorables à la progression et l'expansion territoriale ou de sanctuarisation des GEV.

La présente étude part de la question suivante : Il y aurait-il des dynamiques sociales autour du PNC et des Zones de Biodiversité (ZBD), des formes d'usage mutantes des ressources des aires protégées et des interactions humaines dans la périphérie, en lien ou non avec le PNC, qui présentent réellement et/ou potentiellement des opportunités pour l'expansion des GEV ?

## 1.2 Rappel des objectifs et résultats attendus de l'étude

L'enjeu de la présente étude est sécuritaire : face au défi sécuritaire, et en dehors du champ militaire, il s'agit, sur la base d'une meilleure connaissance du contexte, d'aider à définir une politique de prévention améliorée de cet espace humain.

Dans l'optique de prévenir les risques de radicalisation, l'objectif de cette étude est de comprendre les vulnérabilités et les fragilités potentiellement convertibles par les GEV en vue d'une plus grande infiltration. Cet objectif principal se subdivise en sept objectifs spécifiques qui visent à comprendre à



l'échelle de l'espace Comoé :

- (i) l'état des relations sociales et politiques qui sont des sources d'insécurité ;
- (ii) les disparités et les signes d'inégalités politiquement exploitables par les GEV pour se constituer un réseau d'alliés ;
- (iii) les situations productrices de sentiments d'inégalités et d'injustices institutionnalisées ou non, susceptibles d'être politiquement capitalisées par les GEV pour susciter des adhésions à leur idéologie ;
- (iv) les changements dans les dynamiques d'anthropisation du PNC et des ZBD ayant un impact sécuritaire pour l'Espace Comoé ;
- (v) les griefs et ressentiments contre l'État susceptibles d'être convertis en motifs de radicalisation ;
- (vi) les structures d'opportunités de conversion non-économiques ;
- (vii) la perception émique des risques d'insécurité liés ou non à la présence de groupes d'extrémismes violents ;

Au terme de cette étude :

- l'état des relations sociales et politiques qui sont des sources d'insécurité sont connus ;
- les disparités et les signes d'inégalités politiquement exploitables par les GEV pour se constituer un réseau d'alliés sont identifiés ;
- les situations productrices de sentiments d'inégalités et d'injustices institutionnalisées ou non, susceptibles d'être politiquement capitalisées par les GEV pour susciter des adhésions à leur idéologie sont identifiées ;
- les changements dans les dynamiques d'anthropisation du PNC et des ZBD ayant un impact sécuritaire

pour l'Espace Comoé sont connues ;

- les griefs et ressentiments contre l'État susceptibles d'être convertis en motifs de radicalisation sont identifiés ;
- les structures d'opportunités de conversion non-économiques sont connus ;
- les perceptions sociales des risques d'insécurité sont identifiées.

En raison de la proximité de l'Espace Comoé avec le Burkina Faso, l'un des principaux foyers de diffusion de l'extrémisme violent dans la sous-région, l'étude tient compte de l'environnement géopolitique sous régional du phénomène.

### 1.3 Plan de restitution des résultats de l'étude

Les résultats de l'étude sont présentés en huit (8) sections :

- Présentation du PNC, de la ZBD et des peuples environnants
- État des relations sociales et politiques et sources d'insécurité potentielles
- Structures et dynamiques économiques
- Institutions politiques et structures de gestion des conflits liés à la gouvernance des ressources naturelles
- Dynamiques d'anthropisation du PNC et des ZBD et insécurité
- Griefs et ressentiments contre l'État
- Structures d'opportunités favorables à la conversion
- Analyse émique du risque et résilience locale



## 2 Présentation du PNC, de la ZBD et des peuples environnants

### 2.1. Le PNC

Le PNC est situé au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, entre les latitudes 8°30' - 9°37' Nord et les longitudes 3°07' - 4°26' Ouest. Il tire son nom du fleuve qui le traverse du nord au sud sur 200 kilomètres. Il a été créé par Arrêté n° 2508 du 16 avril 1926 sous la dénomination de «Parc de la région Nord» situé dans la subdivision de Bouna. Il est dénommé plus tard «Réserve de faune de Bouna». En 1968, par le Décret 68-81 du 9 février, portant classement du Parc National de la Comoé, l'ensemble formé par la «Réserve de faune de Bouna» (noyau central et zone intermédiaire) et la «Forêt Classée de Kong» est érigé en parc national. Il s'étendait sur une superficie de 1 150 000 hectares. Le PNC dont les limites du PNC ont connu plusieurs évolutions de 1926 à 1998, est à cheval sur trois régions administratives (le Hambol, le Bounkani et le Tchologo), six départements dont Téhini et Doropo au nord, Bouna au nord-est, Nassian au sud et Dabakala au sud-est et Kong à l'ouest et au nord-ouest.

### 2.2 La Zone de Biodiversité

Les Zones de biodiversité sont les parties du PNC, qui jouxtent les sous-préfectures de Dabakala (au Sud-est) et Kong (à l'ouest et au Nord-Ouest). Étant dans le périmètre ouest du Parc, les pourtours des deux zones de biodiversité (Mont Tingui et Warigué) créées dans le cadre du projet GEPRENAF engendrent une proximité agroécologique de fait entre les deux régions. Les ZBD ainsi constituées de superficies de terres rurales étirées sur deux régions dont le Hambol et le Tchologo, ont été mises à la disposition de l'ex-projet GEPRENAF par les populations locales.

### 2.3 Les peuples dans l'espace Comoé

Les peuples dans l'espace Comoé sont ceux que l'on rencontre autour du PNC et des zones de biodiversités au nord, au nord-est, au sud et au sud-est, et à l'Ouest du Parc et des zones de biodiversité.

#### 2.3.1 Le Bounkani au nord et au nord-est du Parc

La partie nord (Téhini et Doropo), nord-est (Bouna) et une partie sud (Nassian) du PNC concentrent des populations de diverses origines : Akan, Krou, Mandé et Voltaïque/Gur.

Le rapport Akindès (2016) montrait déjà combien, sur cette rive du Parc, la situation démographique était un facteur déterminant dans les relations intercommunautaires. Il y a un accord dans la localité sur l'idée qu'au sein du groupe Voltaïque/Gur, les Koulango et les Lobi constituent les deux communautés majoritaires de la zone Est du PNC (située essentiellement dans la région du Bounkani). Ils cohabitent avec d'autres communautés dites également « autochtones » mais tout aussi perçues, vu du terroir, par les Koulango comme étant des autochtones de seconde zone comme les Lobi. Ce sont les Kamara et les Malinké.

#### Les Koulango



Ils se seraient installés sur le site actuel de Bouna bien au début du 17<sup>ème</sup> siècle selon les historiens (Boutillier, 1993) et se définissent comme étant les descendants historiques

de Bounkani, le fondateur du royaume de Bouna et de la dynastie qui y règne. Les Koulango sont censés avoir une préséance sur les autres groupes ethniques venus bien plus tard, selon eux. Cette préséance les place dans une posture de peuple accueillant mais surtout de propriétaires terriens. Bien que converti à l'islam (Andreas, 2004) et culturellement dominés de ce fait par les Malinké (Dioula), les Koulango du centre du royaume (sous-préfecture de Bouna) restent marqués par le fort sentiment de fierté du primo-occupant lequel ponctue leurs discours et les représentations qu'ils ont des autres groupes ethniques avec lesquels ils cohabitent dont les Lobi.

### Les Lobi



On situe l'arrivée des premiers migrants Lobi à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, bien après les Koulango qui, du fait de leur antériorité, ont très tôt développé « des rapports de sujétion et d'exploitation vis-à-vis des Lobi » (Fiéloux, 1979 : 18). De fait, les Lobi ont historiquement constitué une force économique à Bouna. Mais le fait de payer un tribut aux chefs de terres koulango consacrait l'asymétrie des relations que la balance démographique en faveur des Lobi semble avoir progressivement contribué à modifier.

### Les Malinké

Ayant en partage l'islam, et de tradition, commerçants, avec une présence qui est plus remarquée à Bouna que dans les zones rurales, ils sont arrivés dans le royaume de Bouna par

vagues successives en provenance de diverses origines et auraient été accueillis et installés par ordre d'arrivée. D'abord les Kamara, ensuite les Diabagaté, les Ouattara, les Coulibaly, les Cissé, les Bamba etc.

### Les Kamara

Généralement présentés, « à tort » selon certains, comme étant une des familles Malinké de Bouna, les Kamara « se définissent plutôt comme une communauté ethnique à part entière membre de la communauté Malinké »<sup>1</sup>. Ils sont plus présents au Ghana, au Burkina et à Bouna essentiellement, pour la branche ivoirienne de la communauté.

### Les Peul



Généralement, les Peul ne sont cités ni parmi les peuples autochtones, ni parmi les groupes ethniques démographiquement représentés dans les parties Est du Parc. Les recensements généraux les classent dans la catégorie des non-ivoiriens. Dans leur grande majorité, leur arrivée dans la partie Est du Parc est récente et date des années 1973, à la suite de la grande sécheresse qu'ont connue les pays du Sahel. Cette invisibilité démographique tranche pourtant avec leur présence active dans la vie socioéconomique et politique locale, parce qu'ils sont partis prenantes des tensions et des conflits locaux en raison de la concurrence qu'ils font aux agriculteurs sur les terres, en tant qu'éleveurs en quête de pâturage pour leurs troupeaux. Les autres groupes ethniques particulièrement les Lobi et les Koulango, selon leurs intérêts et leurs relations économiques avec ces derniers, ne sont pas indifférents à leur présence. Ils inspirent détestation chez les lobi

<sup>1</sup> Propos recueillis lors des entretiens.



agriculteurs, sont perçus comme des hôtes encombrants pour certains Koulango, ou encore une population instrumentalisée dans les conflits interethniques. Mais dans la compréhension des dynamiques intercommunautaires et des conflits, leur présence ne peut être négligée.

### 2.3.2 Le Hambol au sud du Parc

Dans le Hambol et la partie de la ZBD du Mont Tingui, la population est composée en majorité de Djimini, de Pallaka (sous-groupes ethniques Sénoufo), de Malinké et d'une minorité de Lobi et Koulango.

#### Les Djimini

Les Djimini constituent la communauté ethnique autochtone de Dabakala. Leurs origines se situeraient dans l'ancienne Haute-Volta, d'où ils seraient arrivés il y a plus de deux cents ans (Scolan, 1997, cité par Akindès, 1999). Localisés au Sud-ouest du PNC, au Sud de la Kinkéné et à l'Ouest de la Comoé, les villages sont régis par une représentation collégiale des aînés de lignage regroupés autour d'un chef. Les Djimini cohabitent avec les minorités Malinké et Lobi, les premiers en provenance de Kong et les seconds, arrivés de Bouna, en transitant par Nassian où ils auraient essuyé le refus des autochtones Koulango de leur céder des terres (Rapport Akindès, 2015).

Les deux groupes ethniques prédominants dans le Hambol et particulièrement autour du site des Monts Tingui sont donc les Djimins (environ 40%) et les Malinké (autour de 20%). Cette cohabitation explique les dédoublements des noms de certains villages où sont parlés une variante du siénar (langue des Sénoufo) et le malinké (exemple : Kafiné Bambarasso; Kafiné Noumousso; Tédiala Noumousso; Tédiala Bambarasso).

### 2.3.3 Le Tchologo

Une partie du flanc Ouest du PNC se situant également dans la région du Tchologo fait frontière avec le Burkina Faso. Cette région administrative<sup>2</sup> composée des départements de Ferkessedougou, Ouangolo et Kong est peuplée par les Niarafolo, les Pallakas, et par les Malinké de Kong. Ces communautés autochtones cohabitent avec d'autres groupes ethniques ressortissants du Mali, du Burkina Faso et du Ghana ainsi qu'avec des allochtones Lobi, Lorhon et Koulango auxquels les Malinké de Kong ont attribué des terres.

On relève enfin dans le peuplement de cette zone la présence de groupes ethniques spécifiques venus des pays voisins notamment, des Lobi du Burkina Faso, des Bozo du Mali et des Awlan du Ghana (Goh et Guibert, 2015 :16) installés à Kafolo et aux

alentours de cette localité pour y mener des activités de pêche. Dans l'ensemble, il s'agit d'une région rurale dont les activités économiques sont dominées par l'agriculture<sup>3</sup> et l'élevage.

#### Les Malinké

Selon Akindès (1999 : 29) se basant sur les récits des populations, les origines des Malinké de Kong se situeraient dans l'ancienne Haute-Volta. Ils se sont installés à Kong, avant le 15<sup>ème</sup> siècle, du fait de leurs activités commerciales et auraient introduit l'islam depuis plus d'un siècle. Le chef de village est installé par un conseil des anciens, le pouvoir se transmettant par succession patrilinéaire au sein de la famille du fondateur du village. Le chef de terre est généralement confondu avec le chef du village, à l'exception des communautés installées sur les terroirs d'autres villages ; une tradition de chefferie existe dans la sous-préfecture de Kong, avec reconnaissance d'un « roi » ou chef de canton.

#### Les Sénoufo Pallakas



Les Pallaka (ou Falafala) sont un sous-groupe Sénoufo anciennement installés dans les régions septentrionales du pays Sénoufo actuel. Les Pallakas avaient pour habitat originel le village de Tenguerela, dans les environs de la ville historique de Kong (Ouattara, 1999)<sup>4</sup>. Des démembrements de ce groupe voltaïque seraient descendus à une date reculée de la région comprise entre Banfora, Bougouni et Sikasso. Au fil du temps entre les apogées et déclin des royaumes de Sikasso, de Kong et à la suite de la guerre de conquête de Samory Touré,

<sup>2</sup> La région du Tchologo, au Nord de la Côte d'Ivoire, est limitée au Sud par la région du Hambol, à l'Est par le Boukani, à l'Ouest par le Poro, au Nord par le Burkina Faso et la République du Mali et couvre 17 728 km<sup>2</sup>.

<sup>3</sup> Les populations en majorité pratiquent des cultures vivrières telles que l'igname, le maïs, le sésame, le riz, l'arachide, le mil, le sorgho, la patate douce, le niébé et le fonio ; des cultures annuelles de rente et en particulier du coton, du tabac, du soja, diverses cultures maraichères, de la canne à sucre ; et des cultures pérennes de rente, notamment des mangues, des avocats, des agrumes et de l'anacarde.



les Pallakas, sous la pression des immigrants ultérieurs, notamment les Mandé du Nord, se trouvent aujourd'hui dispersés dans la région de Ferkéssédougou. Ce groupe se trouve pris en étau entre le groupe Niarafolo à l'ouest et les Malinké à l'Est, et est confronté aujourd'hui à des litiges fonciers.

À ces communautés, s'ajoutent les transhumants peul dont la présence, bien qu'ancienne, se serait accrue à partir des périodes 1972-73, comme ce fut aussi le cas dans la partie Est du Parc, pour se poursuivre entre 1982-84. Ces deux périodes correspondent aux années de grandes sécheresses qui ont marqué les régions sahéliennes. L'on a enregistré dès lors un flux important des membres de cette communauté vers les zones du Projet Geprenaf qui, rappelons-le était celui de la constitution de la Zone de Biodiversité (Akindès, 2017 : 21-22). On note également dans le peuplement de cette partie Ouest du parc des populations venues des pays voisins notamment, des Lobi du Burkina Faso, des Bozo du Mali et des Awlan du Ghana (Goh et Guibert, 2015 :16).

---

<sup>4</sup> OUATTARA, Tiona Ferdinand. (1999). Histoire des Fohobélé de Côte d'Ivoire. Une population sénoufo inconnue, Karthala, Paris, 274 p.



### 3 Autour des aires protégées : état des relations sociales et politiques et sources d'insécurité potentielle

Lorsque les inégalités et les discriminations institutionnalisées coïncident avec des fractures ethniques et socioéconomiques, ils constituent un terreau fertile pour la promotion de la radicalisation auprès des individus ou des groupes d'individus s'estimant victimes. Les relations entre les groupes dans les trois localités de l'espace Comoé ont été analysées à partir de ce présupposé de base.



#### 3.1 Dans le Bounkani

Dans la région du Bounkani, les clivages qui existent entre les communautés sont les résultats de jeux d'alliance et de mésalliance à différentes périodes de l'histoire sur fond d'enjeux politiques et économiques, avec la démographie qui se révèle de plus en plus comme atout différentiel entre les groupes lobi, koulango et malinké.

**Des luttes de leadership intercommunautaire devenues structurelles entre Koulango et Lobi :** La taille de la population totale de la région du Bounkani était de 267 167 habitants contre 175 243 en 1998 (RGPH 2014); soit un taux d'accroissement moyen annuel qui n'est que de 2,77 % bien en deçà de la dynamique observée dans la zone Ouest<sup>5</sup> du Parc (Dabakala et Kong).

Déjà en 2016, la rhétorique récurrente des Koulango sur la croissance démographique qualifiée de « trop rapide » cachait à peine sur le plan local les enjeux politiques de la croissance de la population lobi désormais perçue de plus en plus comme étant des « envahisseurs » (Akindès et al. 2016).

Cette rhétorique souvent construite, en comparaison avec la démographie koulango, décrite comme étant en recul, permet souvent d'alimenter la thèse selon laquelle les tuteurs koulango commençaient à s'inquiéter de ce qu'ils étaient en passe de devenir « minoritaires sur leur propre sol ». Ainsi, au-delà de ce qui paraissait une évidence pour les populations locales (y compris les administrateurs eux-mêmes) et que les données sociodémographiques des recensements généraux ne permettaient guère de prouver, divers indices socialement construits et partagés au sein de la communauté koulango, contribuaient à entretenir la crainte koulango de la suprématie numérique lobi sur les autres ethnies de la localité. Il s'agit notamment de :

- l'érection d'un plus grand nombre de villages Lobi par rapport aux villages Koulango<sup>6</sup> et la tendance à l'accroissement rapide de ces villages, du fait de l'immigration et des installations historiques de villages lobi encouragés et favorisés par les colonisateurs français, réinstallation poursuivie par l'État postcolonial avec la création de la Zone Kolodio-Binédia (ZKB) au sud de Bouna.
- la présence de Lobi dans chaque village Koulango<sup>7</sup> ou dans ses environs immédiats.

À Téhini, Ondéfidou, Youndouo et Doropo qui sont réputés être des villages lobi, la domination numérique des Lobi au sein des populations Gur/Voltaiques est structurellement marquante<sup>8</sup>. Pour les Koulango, deux facteurs contribuent à ce déséquilibre socialement perçu comme fâcheux (Akindès 2016) : (i) le fort taux de présence lobi dans les localités du Bounkani nourrit, par l'immigration continue de Lobi en pro-

<sup>5</sup> En 2016, le Rapport sur les dynamiques socioéconomiques autour du PNC (Akindès et al. 2016) relevait le bond démographique observable à l'Ouest du Parc (Dabakala et Kong). Selon les résultats globaux du RGPH 2014, la population de Dabakala était passée de 103 420 (RGPH 1998) à 189 254 (RGPH 2014), soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4 %. Celle de Kong est quant à elle passée de 39 535 (RGPH 1998) à 87 929 (RGPH 2014), soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5,32 %. En comparant ces données sociodémographiques à celles de l'Est (région du Bounkani), les indicateurs de croissance démographique paraissent plus marquants sur la rive Ouest que sur la rive Est.

<sup>6</sup> Certains de ces villages sont souvent considérés par l'administration sous-préfectorale comme des campements. Ce qui ne semble pas être le cas dans l'entendement des habitants de la localité.

<sup>7</sup> À l'inverse du Nord-Est du Parc (sous-préfecture de Téhini), les villages de l'Est sont composites et se caractérisent par une cohabitation entre Koulango, Lobi, petites communautés de peul transhumants et Dioula commerçants : (Akindès, 1999 : 27)

<sup>8</sup> Les services techniques de l'agriculture et des agences de développement présents dans le Bounkani confirment la supériorité numérique des Lobi dans la région.

<sup>9</sup> Speight rappelle ce que, en 1986, Georges Savonnet relevait quant aux impacts politiques de l'immigration lobi : « Georges Savonnet qualifia la période comprise entre 1900 et 1965 d'époque de « complémentarité » entre ces deux groupes : les Lobi avaient besoin de la bénédiction des Koulango pour rester sur leurs terres et les Koulango avaient besoin des peuplements lobi pour financer les fonctions sociales et politiques du royaume (Savonnet, 1986, p. 23-24). Pourtant, après 1965, il y eut une détérioration marquée de la relation entre les Lobi et leurs hôtes. Ce changement fut le résultat d'un certain nombre de facteurs interdépendants, notamment l'intensification de la concurrence pour les terres, la pression démographique accrue (en raison du nombre total de migrants installés dans la région, en particulier les Lobi), la dégradation des terres (découlant de leur surexploitation) et les changements environnementaux, en particulier la sécheresse (Savonnet, 1986, p. 25-26) ».

venance du Burkina Faso<sup>9</sup>, (ii) la conception lobi du mariage<sup>10</sup> qui, à terme, favorise une forte natalité, source de peuplement de colonisation. Pour les Lobi, la stratégie de densification de la démographie lobi par l'encouragement de l'immigration de Lobi burkinabés serait plutôt une vue de l'esprit et un discours de légitimation visant à les assigner comme n'étant pas des autochtones ivoiriens. Qu'elles soient fondées ou pas, ces interprétations contradictoires de la dynamique démographique lobi sont assez révélatrices de l'état d'esprit qui continue de gouverner les relations intercommunautaires et des tensions potentiellement sous-jacentes.

Une analyse rétrospective des relations entre ces deux groupes (Akindès et al. 1999 ; Akindès et al. 2016) montre que cette tension date de quelques années et demeure toujours d'actualité. Sur fond de rhétorique sur l'enjeu démographique, l'on perçoit l'horizon de la renégociation des relations de sujétion qui liait les Lobi aux Koulango, propriétaires terriens et anciens protecteurs s'estimant de plus en plus en infériorité démographique.

Selon Akindès et al. (2016), dix-sept ans après (Akindès, 1999), malgré les évolutions imaginaires dans les relations entre communauté d'accueil koulango et communauté accueillie lobi, aucune crise n'a été signalée entre les principales communautés autour du PNC. Par contre, les indices annonciateurs de tensions au fur et à mesure que se dévoile la volonté des Lobi de renégocier leurs relations avec les communautés Koulango. Ces indices que l'on peut qualifier de signaux politiques se doublent aussi de signaux économiques. À l'origine chasseurs et agriculteurs, les Lobi se sont imposés dans la région comme principaux pourvoyeurs de produits agricoles. Ils n'ont eu de cesse de renforcer leur position dans le paysage économique locale en devenant également des commerçants et des transporteurs. Tandis

que les Koulango sont confrontés au problème de disponibilité de main-d'œuvre pour les travaux agricoles, ce qui limite la capacité d'expansion de leurs exploitations agricoles, les Lobi ont consolidé leur position dans l'agriculture.

Ajouté au poids démographique, le pouvoir économique des Lobi, leur fit prendre conscience de leur poids qu'ils tentent de reconvertir en pouvoir politique, ressource permettant de renégocier leur position dans les arènes de la citoyenneté locale. Forts de leur supériorité numérique sur le plan démographique et de leur montée en puissance économique dans la région, ils contestent désormais la légitimité de la préséance koulango. Et comme pour faire pendant à la royauté koulango, ils créent un pouvoir central lobi et un lieu d'exercice de ce pouvoir et, enfin, revendiquent sur le plan local la reconnaissance de leur citoyenneté politique à part égale.

**Le tournant de 2016 ou la mise en scène violente des rivalités cristallisées entre Lobi et Koulango/Malinké par l'interposition des Peul.** Lorsque les autorités coutumières sont interrogées sur l'état des relations intercommunautaires, la plupart du temps, elles les qualifient de « bonnes » : « *On s'entend bien ici, il n'y a pas de conflits entre nous* » (Autorités traditionnelles, Sanguinari). Cette réponse cache mal les querelles de leadership et les tensions foncières qui minent la localité, particulièrement durant la saison des pluies. Ces tensions récurrentes et persistantes opposant généralement les agriculteurs (Lobi) et les éleveurs peul se sont progressivement transformées en conflits devenus de plus en plus violents, avec usage d'armes à feu par endroits. L'épilogue de l'escalade de violence a été l'entrée en scène de chasseurs Dozo lobi lors du conflit qui a opposé cette communauté lobi aux communautés peul et Koulango en 2016 et qui fit officiellement 22 morts.

### Côte d'Ivoire : 22 morts lors d'affrontements intercommunautaires dans le Nord-Est

La ville de Bouna, dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire, a été le théâtre de violents affrontements entre agriculteurs et éleveurs. Le bilan des combats s'élève à plus de 20 morts. C'est à la machette et aux fusils que se sont affrontées communautés lobi et peul hier à Bouna (env. 50 000 habitants) à la lisière des frontières burkinabé et ghanéenne. Malgré le déploiement de forces de sécurité dans la ville, le bilan des victimes est très élevé.

Selon des sources sécuritaires, les statistiques macabres grimperaient à au moins 22 morts et une trentaine de blessés. Jeudi 24 mars, au moment du déclenchement des heurts, les autorités évoquaient 6 morts. Tout a basculé dans l'hor-

reur après que des peul se sont réfugiés chez l'un des leurs dans le quartier Ouattarasso après l'incendie de leurs campements situés dans les localités de Panzarani et de Soniandegu. Une rixe a alors éclaté avec les autochtones de l'ethnie lobi, agriculteurs dans leur grande majorité, qui reprochent aux éleveurs peul des négligences dans la gestion de leurs troupeaux. Les bœufs – mal gardés selon les uns – dévorent ou saccagent les plantations.

Les dégâts des affrontements de Bouna sont très importants. Le marché principal de la ville est partiellement parti en flammes et plus de 2000 personnes se sont réfugiées dans le camp des Nations unies installé dans la ville\*.

<sup>10</sup> Selon des interlocuteurs Lobi de Sotitédou et Kobouéno, « *un Lobi est considéré comme célibataire s'il n'a qu'une seule épouse. Il commence à être considéré comme faisant partie des hommes mariés qu'après avoir pris sa deuxième femme... Il existerait même dans la localité, des chefs de famille Lobi qui ont chacun une dizaine d'épouses et au moins, 17 enfants...* ».

\* Baudelaire Mieux. Côte d'Ivoire : 22 morts lors d'affrontements intercommunautaires dans le Nord-Est. <https://www.jeuneafrique.com/313437/politique/22-morts-dans-des-affrontements-intercommunautaires-sanglants-dans-le-nord-est/>



La récurrence des conflits et l'escalade de la violence entre éleveurs et agriculteurs dénotent d'une certaine dégradation des relations dans le Bounkani. À première lecture, ces conflits sont le fait d'éleveurs et d'agriculteurs. Or, derrière ces identités professionnelles, ce sont des identités ethniques en tension. Les éleveurs sont Peul pour la plupart tandis que les agriculteurs sont Lobi. Du coup, ces conflits d'usage des ressources se transforment en conflits intercommunautaires, embarquant les Lobi et les Koulango, mais par peul interposés<sup>11</sup>.

**Les non-dits des relations confligènes ou la rançon d'une paix précaire entre différentes communautés.** Les fractures entre les communautés en présence sont de plus en plus marquées, mais relèvent du domaine du non-dit. Depuis les affrontements intercommunautaires de 2016, les seuls moments d'échange entre agriculteurs lobi et éleveurs peul, dans plusieurs localités, selon certains enquêtés, se résument aux rencontres pour les règlements de différends. Les dégâts de cultures demeurent le principal objet de discorde :

« Tant qu'on ne définit pas de nouvelles règles de dédommagement des agriculteurs pour les dégâts de culture, les conflits entre agriculteurs et éleveurs ne peuvent jamais finir .

[AGENT MINADER, BOUNA] »

Les Lobi entendent poursuivre leur quête de reconnaissance pour une citoyenneté locale à part égale avec les Koulango. Aidés par les adeptes lobi de la confrérie dozo, ils se font justice en situation de dégât de cultures dans leurs champs et d'absence d'arbitrage équitable à leurs yeux. La communauté koulango sent son statut d'autochtone primo-occupant menacé et son leadership coutumier remis en question par les velléités autonomistes des Lobi. La communauté peul, quant à elle, se dit victime de stigmatisation. Dans le Bounkani tout comme dans le Tchologo, ses membres sont perçus comme des vecteurs de violence et soupçonnés d'être les auteurs de la plupart des actes criminels (braquages, alliance avec les groupes d'extrémisme violent, vols de bétail, etc.) qui ont cours dans la région<sup>12</sup>. Ce dont ils se défendent d'ailleurs.

**La dialectique de la stigmatisation et de la vie autarcique peul.** Dans le Bounkani, règne aujourd'hui un sentiment anti-peul. Un fort soupçon collectif pèse sur les Peul quant à

leur implication dans les attaques qui ont marqué les esprits dans la localité ou leur collaboration avec les groupes d'extrémisme violent. La révélation de l'identité peul de certaines têtes d'affiche des attentats qui ont eu lieu autour du Parc ont fortement contribué à alourdir le soupçon qui pèse sur eux. L'arrestation quasi systématique de certains membres de la communauté peul par les forces de sécurité dans le village de Niamoué en fut une conséquence. À leur stigmatisation, les Peul répondent par une vie en autarcie. Sur fond de profond sentiment d'être assigné, ils s'excluent et vivent à l'écart des autres communautés, ce qui contribue à accentuer également leur marginalité et la méfiance à leur égard.

Avec ou sans preuve, les Peul sont suspectés d'être des vecteurs de l'insécurité dans les localités, à l'Est et au nord-est du Parc. Ce qui alimente au sein de cette communauté, un sentiment de rejet par les autres, même si, comme précisé dans les lignes précédentes, certains Koulango trouvent un intérêt à leur présence.

Au total, dans plusieurs villages du Bounkani, les communautés koulango, lobi, peule et malinké vivent côte à côte depuis de longues dates sans que de véritables liens sociaux ne soient tissés. Ils n'appartiennent pas aux mêmes associations dédiées aux mêmes objets, ils ne contractent pas de liens de mariage et vivent très souvent dans des quartiers différents.



### 3.2 Dans le Hambol

Même si l'on considère ces terroirs comme étant Djimini (population autochtone majoritaire), ce peuple qui revendique le statut de primo arrivant, et donc celui de détenteur légitime exclusif de droits de propriétés foncières, partage de longue date son espace avec des communautés malinké et bobo qui persistent dans la revendication d'une autochtonie et aux droits fonciers y afférents<sup>13</sup>.

Après son installation que les historiens situent autour du XIII<sup>e</sup> siècle, cette branche sénoufo aurait été rejointe par des peuplades malinké originaires de Kong, avec lesquelles elle forma l'ossature actuelle des différents villages de la région. L'on y distingue alors nettement cette composition

<sup>11</sup> Dans le conflit qui a eu lieu en mars 2016, les populations koulango et malinké ont soutenu les Peul et seraient même venues au secours des Peul, selon les informations recueillies. Soit parce qu'ils les perçoivent comme des alliés dans l'inimitié ethnique que suscite chez les Koulango, les velléités autonomistes des Lobis ou parce que certains Peul gèrent des bœufs appartenant à des personnes issues des communautés koulango et malinké.

<sup>12</sup> Selon la CNDH locale de Bouna, « Sur dix personnes arrêtées pour braquage on peut dénombrer 8 peul ».

<sup>13</sup> L'histoire de Dabakala, telle que consignée dans la mémoire collective, établit que les Djimini seraient originaires, pour ce qui est de leur branche sénoufo, du Mandé Kaba, au Mali. Par étapes migratoires successives, ils se seraient d'abord installés à Kapélé-Sokoro, dans l'actuelle région de Korhogo avant que leur quête de nouveaux terroirs pour la chasse et l'agriculture ne les conduisit dans l'actuel département de Dabakala où ils créèrent d'abord l'actuel village de Kafoudougou puis celui de Kotolo et, plus tard, de nouveaux autres qui composent aujourd'hui le pays Djimini-Djamala. Il faut toutefois souligner que le pays djamala concentré autour des localités de Satama Sokoro, Satama Sokoura et Bassawa n'est pas dans l'espace Comoé.

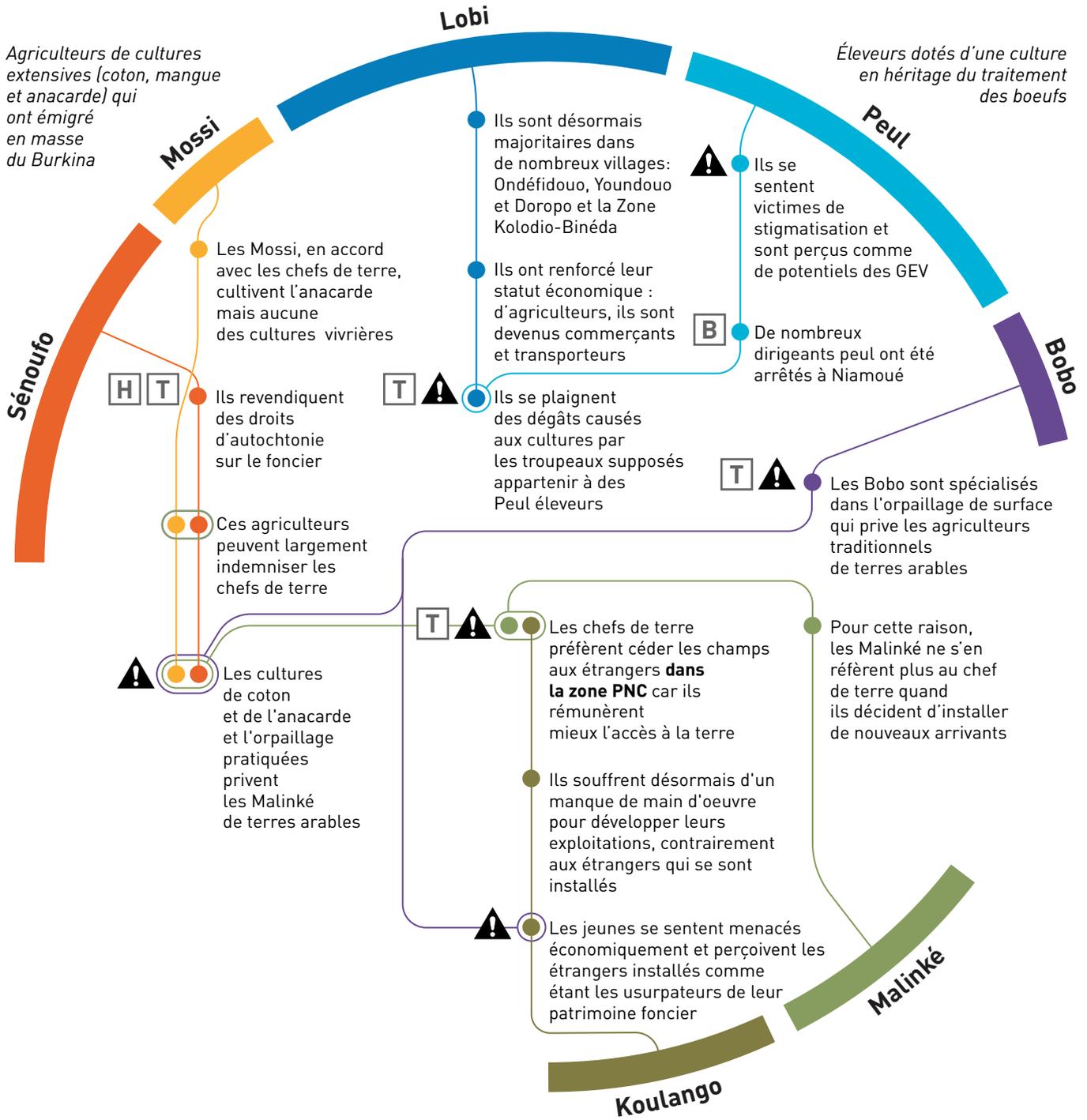
Diagramme 1 : espaces de conflits entre les différentes ethnies qui se côtoient autour du parc de la Comoé

**B** Bounkani **H** Hambol **T** Tchologo

*Traditionnellement agriculteurs, ils utilisent la terre pour la culture vivrière, la culture du coton et de l'anacarde*

**!** Source de conflit

Agriculteurs de cultures extensives (coton, mangue et anacarde) qui ont émigré en masse du Burkina



*Ce sont des propriétaires terriens, qui ont toujours vécu dans les sous-préfectures entourant le parc et particulièrement dans le bounkani*



métissée dans la toponymie des villages ou quartiers de villages<sup>14</sup>. Cette segmentation socio-ethnique intracommunautaire du groupe djimini, lorsqu'elle se superpose aux enjeux sociaux et politiques portés par l'occupation de l'espace aux fins de valorisation des terres à des fins de production économique (agricole et minière), contribue à structurer des lignes de fractures et des clivages sourds entre les différentes composantes de cette société rurale plurielle<sup>15</sup>.

Par vagues migratoires tout aussi successives, en effet, des populations de l'ethnie Bobo spécialisée dans l'orpaillage de surface, seraient arrivées dans la zone, en quête d'or à une époque que la mémoire collective semble situer bien avant les indépendances. Elles seront rejointes plus tard, à partir de 2010, en pleine crise politico-militaire, dans une dynamique sans précédent autour de l'or dans la région, par des orpailleurs venus de la Guinée, du Mali et du Burkina Faso. Ces derniers, installés dans différents villages, au gré des découvertes du précieux minerai, ont promu dans la région de nouvelles techniques d'extraction bien plus destructrices de l'environnement<sup>16</sup>. À la différence de ces migrants de la « dernière heure », les Bobo, d'installation plus ancienne, et porteurs de revendications autochtonistes, ont beaucoup contribué à configurer l'empreinte spatiale des différents groupes socioculturelles composant la mosaïque sociale par l'installation de villages identifiables au vocable « Bobosso<sup>17</sup> » caractéristiques de leur dénomination. Partant, ils sont devenus des acteurs-clés dans les compétitions foncières locales, celles-ci ayant gagné en intensité avec l'arrivée plus récentes de populations Lobi et Sénoufo descendues respectivement du Zanzan et du Poro en quête de terres arables pour la culture du coton, de l'anacarde et de l'igname.

Plus que jamais, les conflits engendrés par la compétition intercommunautaire d'abord sur le statut d'autochtone et la remise en question du statut de du primo-occupant des seuls Djimini se doublent actuellement d'une course à la terre pour des usages concurrentiels conflictuels (culture vivrière,

culture saisonnière (coton) ou culture pérenne, marqueurs de propriété dans l'espace (anacarde), orpaillage).

La temporalité de l'installation des différentes populations qui composent la diversité sociale de cette zone a contribué à structurer des droits disputés (acquis ou récusés de propriété foncière) ; en dehors des enjeux liés à la conservation, ces droits disputés alimentent les tensions locales, en dehors des enjeux liés à la préservation. En effet, la composante sénoufo du groupe autochtone djimini revendique l'exclusivité et l'entière des droits de propriété foncière sur l'ensemble du territoire du département, déniait le partage de l'antériorité et des droits y afférant à toutes les autres composantes de la mosaïque de populations qui occupent l'espace.



### 3.3. Dans le Tchologo

Ici, la dérégulation de la maîtrise foncière et l'émergence de nouveaux enjeux économiques accentuent les clivages entre les groupes en présence. De plus en plus perceptibles, ces clivages se structurent principalement autour (i) de l'accès au foncier et les règles d'usage de la terre, (ii) de l'économie de l'orpaillage illicite et (iii) autour des conflits intercommunautaires.

**À l'origine des perceptions clivantes : « La terre ne suffit plus ! »** Ce propos des enquêtés résume bien la façon dont est exprimée localement le vécu de l'épuisement de la terre, principale ressource collective. Cependant, cette façon laconique de caractériser la situation foncière dans ces terroirs insinue aussi sans l'évoquer franchement, l'essoufflement et les dysfonctionnements de plus en plus évidents de la gouvernance foncière.

D'abord notons que récemment, pour des raisons sécuritaires, ce sont deux importants afflux de populations d'agriculteurs

<sup>14</sup> Le vocable « bambarasso » sert à désigner les sites habités par la souche sénoufo « animiste » (bien que pratiquant l'Islam) et celui de « dioulasso » renvoie à la composante malinké islamisée de la localité.

<sup>15</sup> En dehors des Djimini-Sénoufo et de leurs congénères Djimini-Dioula, d'autres populations sont arrivées plus tard dans la région, contribuant fortement à y densifier le tissu socio-ethnique.

<sup>16</sup> Les terres étant retournées et creusées en profondeur. Cette technique d'extraction consiste à creuser des puits profonds d'environ trente (30) mètres pour rechercher des roches contenant des filons d'or.

<sup>17</sup> Village ou quartier des Bobo.

<sup>18</sup> La première vague se compose d'une frange de population déguerpie, accueillie dans les départements de Ferké, Sikolo et Kong par des villages situés autour du PNC et de la ZBD de Warigué. Ces déplacés internes, essentiellement des agriculteurs sénoufo, venaient s'ajouter aux autochtones lobi anciennement installés par les villages de la localité. La seconde vague, composée d'agriculteurs migrants, vient du Burkina Faso et du Mali. Elle se compose cette fois de migrants issus des sous-groupes ethniques mossi, dogossé et minianka (les Minianka constituent une population qui vit originellement dans le sud-est du Mali, le Sud Burkina Faso et le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire). Avant l'arrivée de cette seconde vague drainée par les incidents sécuritaires au Burkina Faso, la localité avait connu l'immigration moins massive de Lobi, Dagari, Peul déguerpis des forêts classées de Comoé-Léraba et de Boulon-Koflandé au Burkina Faso, deux forêts classées qui avaient été concédées à LAGEREF-Comoé-Léraba.

<sup>19</sup> En avril 2019, à la suite d'une décision du Conseil National de Sécurité (CNS), une soixantaine de campements d'agriculteurs ont été déguerpis des forêts classées du Badéni Bandama Supérieur et du Koba Lalébara.



qui ont migré vers les zones périphériques du PNC et la ZBD de Warigué, ont été signalés<sup>18</sup>. Ces afflux de populations ont été provoqués, d'une part, par les déguerpissements d'occupants clandestins opérés dans les forêts classées des sous-préfectures de Ouangolodougou, Diawala et Kaouara<sup>19</sup> et d'autre part, par la recherche de refuge, à la suite des attaques des GEV et les réponses militaires au Burkina Faso entre mai et juin 2020 au cours de l'« opération Comoé ». Les localités du Bounkani et dans une moindre proportion, celles du Tchologo ont été les points de chute de ces migrants avant et après l'attaque de Kafolo du 10 juin 2020. L'accueil et l'intégration socioéconomique de ces groupes semblent engendrer quelques malaises dans la tradition locale d'accueil et la gouvernance foncière. Malaises dont rendent compte de plus en plus des perceptions clivantes et le sentiment d'être envahi, au point de faire naître dans les consciences des autochtones, le seuil du Nous (tuteurs) et du Eux (arrivants).

« Nous avons été envahis par les populations étrangères notamment les Lobi et les Sénoufo. Les Sénoufo déguerpis de Ouangolo et les Mossi qui viennent de l'Est et de l'Ouest. Ils s'ajoutent aux Lobi qui étaient déjà là... Donc, il n'y a que très peu de terre dans le département de Kong<sup>20</sup>. »

Ces accueils de migrants se sont effectués sur fond de dérégulation des mécanismes coutumiers de la gestion du foncier.

**Le dévoiement de la fonction de chef de terre.** Au sein des communautés autochtones concernées, le « tara-folo » chez la sénoufo et le « dougoukoro-tigui » chez les malinké, issus de la lignée de l'ancêtre fondateur ou primo-occupant, ont coutumièrement la responsabilité de la gestion des terres du village. Il arrive qu'ils exercent également à la fois les fonctions de chef de village, de chef de terre, de gestionnaire de la ressource collective et celle d'officiant du culte renouvelant le pacte entre les génies tutélaires des lieux et les ancêtres fondateurs du village. Les charges de cette fonction de chef de terre ont généralement été assumées par des hommes et parfois des femmes descendant de l'ancêtre fondateur. Les allocations de terres aux autres membres de la communauté sont assurées par le chef de terre qui est censé connaître l'étendue et les limites des terroirs villageois. Les chefs de terre rencontrés au cours de la mission ont affirmé qu'ils ne vendaient pas la terre. Pour y accéder, conformément à la tradition, le requérant fait l'offrande d'un coq qu'il remet au chef de terre pour un sacrifice rituel. C'est alors que le chef de terre installe le nouvel occupant, lui montre les limites des terres à cultiver

et lui indique les interdits à observer. En retour, les occupants des terres (autochtones issus d'autres lignages ou étrangers à la communauté) s'engagent à donner au chef de terre une part convenue de leur production après récolte. La nouvelle donne sociologique est que ce mode de régulation de l'accès à la terre a beaucoup changé. En effet, avec l'introduction et l'expansion croissante des cultures saisonnières telles que le coton et des cultures pérennes comme la mangue et l'anacarde, les terres cultivées sont de plus en plus étendues, car les agriculteurs entendent faire plus de profit et/ou marquer plus durablement leur droit d'usage sur les terres mises en valeur.

Les terres Lobi dédiées aux cultures vivrières sur lesquelles était prélevée la quote-part des chefs de terre sont devenues marginales, amenuisant par conséquent la rémunération de la fonction de gestionnaire du foncier. Dans ce contexte de précarisation de leur statut, lié de fait à l'évolution des demandes et aux formes d'usage du foncier, les chefs de terre ont admis préférer recevoir de l'argent des occupants plutôt qu'une partie de la récolte. La contrepartie reversée au chef de terre s'est alors progressivement monétisée. Cette monétisation a été un tournant sociologiquement décisif dans la régulation du foncier. Elle crée de fait un marché foncier de moins en moins encadré au bénéfice de la communauté et de plus en plus lucratif pour le chef de terre, tout en autorisant un glissement implicite : les chefs de terre acceptent tacitement que les occupants qui payent ne respectent pas la règle leur interdisant de pratiquer des cultures pérennes telles que l'anacarde dont le développement mal contrôlé suscite quelques inquiétudes dans les rangs des autochtones :

« Et chose grave, ces Mossi qui sont venus de l'Est et de l'Ouest pour s'installer ici, ils ne font que de l'anacarde. Or l'anacarde détruit la terre... et eux ne font pas des cultures vivrières<sup>21</sup>. »

Désormais, les chefs de terre, délibérément, préfèrent installer des étrangers et fermer les yeux sur la transgression d'emblavement des surfaces à des fins de développement de cultures pérennes mieux rémunératrices à la fois pour les planteurs et pour le chef de terre installateur<sup>22</sup>.

**Dérégulation de l'accès au foncier et naissance du clivage autochtones-étrangers.** Depuis l'accueil des vagues successives de migrants et la taille de la population qui s'en est trouvée accrue, l'accès à de plus grandes superficies de terre entraîne de vives tensions au sein des communautés

<sup>20</sup> Entretien avec une autorité coutumière de Kong.

<sup>21</sup> Entretien avec des membres de la chefferie du village, Kong.

<sup>22</sup> Dénonçant cet état de fait, le chef de village de Kong, au cours des échanges avec la Mission, mettait au défi tous les chefs de terre de lui prouver qu'ils ne vendaient pas la terre. Selon lui quand, il s'agit d'étranger « ...c'est toujours moyennant quelque chose (une somme d'argent) qu'ils (les étrangers) donnent aux propriétaires terriens que ces derniers ont la terre. Le propriétaire terrien ne leur défend pas de planter l'anacarde...pour lui, quand il a eu son argent qu'il empoche, c'est fini ! »



autochtones. Fondé sur la capacité à bien rémunérer le chef de terre, le nouveau mode d'accès à la terre des étrangers, qu'ils soient agriculteurs ou éleveurs est mal perçu, la plupart du temps, par le reste de la notabilité et les autres membres des lignages constitutifs des villages. Ainsi, un premier clivage social induit par la gestion de la terre est de nature intracommunautaire. La préférence marquée des chefs de terre pour les non-autochtones en raison de la disposition de ces derniers à rétribuer discrètement le chef de terre contrarie les membres de la communauté auprès desquels les chefs de terre ne peuvent avoir de telles transactions monétaires. En réaction, ces derniers ne s'en réfèrent plus au chef de terre quand ils décident d'installer de nouveaux arrivants ou encore lorsqu'ils éprouvent le besoin d'agrandir leurs champs.

« ...Avec l'arrivée des Mossi, on a vu ici des chefs de terre vendre 1 hectare à 25.000 F CFA, d'autres à 30.000 F CFA. Des étrangers ont acquis les terres à 1 million, 1 million 500.000, d'autres à 3 millions. Imaginez combien d'hectares ont été attribués à ces gens<sup>23</sup> ?! »

Cette "informalisation" de l'accès au foncier devient de plus en plus un objet clivant, les autochtones percevant de plus en plus les étrangers installés comme étant des « privilégiés ». Pour atténuer ce sentiment diffus, la ruse mise en place par les chefs de terre est, soit d'installer les nouveaux arrivants sur des terres en jachères ayant été attribuées autrefois à des natifs du village, soit de leur proposer des terres dans l'espace du PNC ou dans l'espace agro-sylvo-pastoral concédé au projet de l'AGEREF (des espaces qu'ils espèrent, à la longue, récupérer d'une certaine manière).

**La dérégulation du foncier, porte ouverte à l'arbitraire.** Les failles dans la gestion foncière par les chefs de terre des villages de la région ont conduit à de nombreuses tensions entre les migrants et leurs tuteurs. La perte de la maîtrise foncière d'autorité chefs traditionnels sur le foncier est devenue si cruciale qu'elle fut à l'ordre du jour de deux réunions convoquées par le député de Kong et d'autres cadres<sup>24</sup>.

En somme, les terres cultivables ou soumises à l'orpaillage dans les cantons pallakas et malinké de la région du Tchologo sont devenues des objets de transaction financière même si les gestionnaires traditionnels que sont les chefs de terre ne l'avouent pas. Ces derniers ont perdu à la fois leur crédibilité au sein de leurs communautés respectives ainsi que les leviers de régulation des droits d'usage du foncier. Dans certains villages, ils n'ont plus autorité pour interdire et ne sont plus des recours fiables pour trancher

en cas de litiges. Face à cette situation, certains chefs de village comme celui de Kong par exemple, dit être constamment sollicité pour régler des différends entre des chefs de terre et des agriculteurs qu'ils ont eux-mêmes installés. Il affirme qu'à la demande de chefs de terre impuissants à faire respecter leurs consignes, il a souvent eu recours à des jeunes pour procéder à la découpe de plants d'anacarde d'occupants étrangers qui ont bravé l'interdiction de pratiquer des cultures pérennes.

**La peur de la colonisation foncière par les Dôgossè et les Minianka.** Le fait migratoire dans la localité, s'accompagne d'une fabrique de préjugés chez les autochtones sur les groupes d'immigrants accueillis. Ces préjugés fondent les manières de les percevoir et les formes de construction des risques liées à leur présence fortement corrélée avec la perception qu'ils ont de ces « étrangers ». Par exemple, dans les cantons pallakas, en comparant les performances agricoles des Lobi et des Lorhon aux leurs, ils considèrent ces derniers comme de gros travailleurs agricoles, et par conséquent, grands consommateurs d'espaces agricoles. Ce qualificatif de gros travailleur est à la fois signe d'admiration mais aussi expression de crainte qui va en s'accroissant. Car, aujourd'hui, à la faveur des nouvelles migrations, les Dogossè et les Minianka, originaires du Burkina Faso sont arrivés en plus grand nombre à la suite des Mossi. Ces agriculteurs récemment arrivés sont perçus comme plus travailleurs que les Sénoufo et les Lobi dont on soulignait jadis la force de travail. Certes ces groupes n'ont pas encore de rapport belliqueux avec les autres mais leur nombre croissant articulé avec le dérèglement du tutorat qui a permis leur accueil fait encore plus craindre ces derniers que les Lobi et les Lorhon, car selon les autochtones, leur demande d'espace en situation de dérégulation contribuera à l'accélération de la pénurie de terre cultivable.

« Les Dogossè et Minianka, c'est eux qui font beaucoup de sésame là. Nous n'avons pas encore entendu parler de conflit qui impliquent ces groupes. Ils travaillent beaucoup et ne sont préoccupés que par leurs travaux champêtres. Mais c'est leur grand nombre et leur capacité de travail...ça, ça inquiète<sup>25</sup>. »

**Les installations anarchiques, source de tension potentielles.** Le tutorat ne maîtrisant plus et n'encadrant plus l'accueil et l'installation des nouveaux arrivants, les nouvelles vagues de réfugiés burkinabés sont accueillies et installées par « leurs frères installés dans la région il y a plus longtemps ». Ceux-ci, sans aviser leurs tuteurs, ont attribué aux nouveaux arri-

<sup>23</sup> Ibidem.

<sup>24</sup> Le chef de village de Kong qui a participé à ces rencontres pense qu'elles étaient les lieux pour informer et former les notabilités villageoises sur les responsabilités de leurs fonctions ainsi que leurs droits et devoirs envers la communauté. Il résume le message passé auprès de ces derniers dans les termes suivants : « On sait que vous êtes pauvres mais des fois, il faut, face à certaines situations, prendre en compte son honneur et sa dignité ».

<sup>25</sup> Entretien avec l'équipe technique de l'AGEREF Warigué.

vants des terres mitoyennes de leurs exploitations. Ce mode d'installation qui n'est plus contrôlé par les chefs de terre et les communautés hôtes crée de plus en plus des frictions entre populations autochtones, chefs de terre, et migrants. Ceci se double du fait que les pratiques culturelles des Minianka et des Dôgôssè sont jugées périlleuses pour la ressource foncière ; car ces derniers pratiquent la culture sur brulis après avoir défriché de grands espaces. Aussi, au sein de l'opinion publique, circule la rumeur selon laquelle ces nouveaux agriculteurs « vont apporter le désert en Côte d'Ivoire » :

« Nous craignons que dans un futur proche il y ait des conflits fonciers entre les générations futures d'autochtones et les enfants des migrants » s'inquiétait un chef de terre pour qui ajoute que « lorsque tu installes deux étrangers mâles, en 5 ans, tu as un village. Tu installes un peul avec 10 têtes de bœuf, en 10 ans, tu as un cheptel de 100 bœufs .

(PROPOS D'UN CHEF DE VILLAGE DE LA LOCALITÉ) »

Ce chef de village exprimait ainsi le sentiment le sentiment croissant des effets potentiels de la pression qu'exercent les agriculteurs migrants sur le patrimoine foncier.

**Les ambitions foncières à risque des orpailleurs mossi.** La dynamique économique autour de l'orpaillage illicite a fait progressivement émerger la figure mossi comme dépositaire du savoir-faire en matière d'extraction de l'or. Les autochtones affirment que l'activité économique d'extraction d'or leur était étrangère ou qu'ils ne s'y intéressaient guère jusqu'à l'arrivée massive des Maliens, Guinéens et Burkinabés, à la faveur de la crise politico-militaire de 2002. Relativement récente dans la plupart des localités, l'expansion de l'orpaillage remonte vers la fin des années 2000. Elle s'est développée sous la gouvernance rebelle. Les premières exploitations ont été le fait d'orpailleurs venus du Burkina Faso voisin, installés avec l'appui des chefs de guerre des Forces Nouvelles. Plusieurs villages de la région et notamment les chefs de terre ont contractuellement informellement avec les orpailleurs burkinabés dans les localités devenues des zones de non-droit sous le contrôle des Forces armées des Forces Nouvelles (FAN) jusqu'aux Accords de Ouagadougou 2007 et même au-delà.

Aujourd'hui, les actions de sensibilisation et de lutte contre l'orpaillage illicite dans la région ont eu pour effet de freiner la dynamique d'expansion de cette activité, notamment dans les localités autour de Kong et dans la sous-préfecture de Sikolo. Cependant, en pays Pallaka, notamment dans les villages de Djélébé et de Gbamga et Kala Kala, l'orpaillage illicite conti-

nue de progresser. Le développement de cette activité a induit de profonds changements sociologiques dans les localités à l'étude. Il est désormais une activité qui attire la plupart des jeunes et des femmes dans une moindre mesure, toutes communautés confondues. Ces derniers s'y adonnent légitimement, selon eux, pour répondre à leurs besoins en l'absence d'alternatives socioéconomiques.

Au cœur de l'activité d'orpaillage, se trouve la figure du Mossi patron. Celui-ci négocie l'accès à la terre, s'assure de la maîtrise de la chaîne de production sur les sites villageois, y compris l'acquisition par achat de terres explorables, de l'entretien de la main d'œuvre et enfin le droit exclusif d'achat de l'or extrait.

*(...) Ici, le village est également rempli d'orpailleurs. Ils résident ici mais ne travaillent pas sur les terres (...). Le village est rempli d'étrangers aussi. Ils viennent du Burkina surtout. La plupart sont des Mossi. (...) Il y a ici un acheteur. C'est un fils du village de par sa mère du nom de X. Il achète l'or depuis longtemps. C'est un ancien rebelle reconverti à l'agriculture. Mais il fait de l'orpaillage son activité secondaire (...)<sup>26</sup>.*

Qu'il s'agisse d'orpaillage, ou d'agriculture, les Mossi se particularisent dans leur volonté d'acquisition de terres et leur projet d'en user durablement en tant que propriétaire légal. Ce projet d'installation par l'acquisition définitive de terres par des ressortissants burkinabés serait, selon les autorités coutumières, eux-mêmes débordés par l'ampleur du mouvement, des germes de futurs conflits entre autochtones et migrants venus de la sous-région. En guise de prévention des conflits fonciers à venir, le chef de village de Kong s'est adjoint les appuis de l'administration préfectorale pour sensibiliser les autres chefs et attirer l'attention des chefs de terre, sur le fait que ces transactions financières autour du foncier sont de nul effet devant la loi<sup>27</sup>.

**Assignation peul et risque de basculement par réaction dans l'accentuation des connivences avec les GEV.** La récurrence de conflits entre agriculteurs et éleveurs à la suite des dégâts de cultures met régulièrement en scène la figure de l'éleveur peul qui finit par être considéré comme un acteur qualifié de belliqueux par les autres communautés, notamment les agriculteurs autochtones. Particulièrement après les attaques des GEV à Kafolo, le 10 juin 2020 puis le 29 mars 2021, la coïncidence des origines peul de tous les individus suspectés et/ou impliqués dans les attaques a fortement accru une suspicion généralisée sur la communauté peul dans le Tchologo.

<sup>26</sup> Entretien avec un adjoint au chef de village.

<sup>27</sup> « Les acquéreurs et les vendeurs ont été mis en garde ...aucun document villageois ne sera reconnu. La terre de la Côte d'Ivoire ne se vend jamais à un étranger. C'est la loi qui le dit. Le jour où nous avons besoin de nos terres, on prend ! On peut louer par an. Mais les Mossi racontent partout qu'ils ont payé les terres. Mais comment peut-on payer la terre sans avoir de document ? », Entretien avec la Chefferie de Kong.



Les accusations de participation ou de collusion avérée ou supposée des Peul avec les assaillants y sont encore explicitement évoquées. Les assaillants ayant été identifiés comme étant Peul, il est aujourd'hui difficile de faire passer dans les localités environnantes et dans le Tchologo, l'idée selon laquelle les assaillants peuvent avoir été peul sans que tous les Peul ne soient des assaillants. De ce fait, les Peul y sont l'objet d'une suspicion systématique.

L'association de l'image du Peul au terrorisme vient accentuer le clivage entre les Peul et les autres communautés. Soulignons que bien avant les attaques, les Peul étaient l'objet de récriminations du fait de leur citation dans les conflits violents qui les ont souvent opposés aux agriculteurs, en plus d'être soupçonnés de participation active aux attaques de coupeurs de route, de braquage et de vol de bétail. Aujourd'hui, ils sont encore mis à l'index dans la grave crise sécuritaire au nord du pays ; remettant en cause la cohabitation avec eux.

Dans l'ensemble, la région du Tchologo a vu le départ de nombreux Peul. Si les années précédentes, le mois de novembre-décembre était habituellement marqué par la venue des transhumants, leur présence se fait de plus en plus discrète. **Le Tchologo est devenu une zone de transit, en route vers la région du Hambol à cause de la situation sécuritaire dans le Bounkani.** Cependant, des Peul sédentaires de la région continuent d'y vivre et de pratiquer l'élevage. Ces derniers s'occupent des cheptels constitués par les têtes de bœufs qui leur ont été confiées par les autochtones des villages tuteurs. Par ce rapport de travail avec les Peul, plusieurs villageois agriculteurs deviennent également des éleveurs par procuration, grâce au recours à la main-d'œuvre peul<sup>28</sup>. Nous avons interviewé un Peul sédentaire, installé à Tchiambé depuis plus de 25 ans. Il s'occupe d'un cheptel d'environ une soixantaine de bêtes parmi lesquelles seulement 7 lui appartiennent. Ses propos sont éclairants sur les rapports entre les Peul sédentaires et les autochtones :

« Dans les années 1997, le bouvier était payé entre 5000 F CFA et 7500 F CFA par mois, aujourd'hui, leur rémunération est passée à 15000 F CFA par mois. Les plus chanceux vont jusqu'à 20.000 F CFA par mois. C'est considéré comme bien payé car ils sont nourris et ils gardent le lait produit pour leur propre usage<sup>29</sup>. »

Après les attaques des GEV dans la région, de nombreux peul sédentaires ont fait l'objet d'arrestation et de séjour plus ou

moins long en détention. Les tuteurs et les autorités villageoises ont confié à la Mission avoir plaidé ou témoigné en leur faveur auprès des FDS et du Tribunal de Korhogo pour leur relaxe. Cette compassion vis-à-vis des Peul sédentaires et/ou la démarche de leur protection par les autochtones n'est pas sans intérêt pour ces derniers. Elles cachent à peine les inégalités et les relations de sujétion qui profitent aux éleveurs en raison de la main-d'œuvre technique et à moindre coût que leur garantit la présence des Peul sédentarisés. Des Peul sédentaires le plus souvent perçus comme « pauvres », structurellement esclaves des autochtones, et de ce fait, moqués par les Peul transhumants. L'on peut faire l'hypothèse que la suspicion qui frappe systématiquement les Peul par délit de faciès est une nouvelle donne politique qui peut modifier les relations entre les éleveurs autochtones et leurs bouviers. Sur fond de frustrations contenues, ils peuvent être sensibles à l'exposition à une sensibilisation par les GEV de la nécessité de modifier les relations économiques avec leurs patrons éleveurs pour plus de justice sociale. Un tel argument est susceptible de favoriser chez eux une complicité et une adhésion à la collaboration. Ces configurations sociologiques sont transformables en opportunités d'infiltration ou de renforcement de position pour les GEV. Car sensibiliser les Peul sédentaires sensibles aux gains potentiels de leur intervention peut permettre une négociation politique par le bas de leur connivence avec les GEV.

### Conclusion partielle : leçons apprises et implications pour la politique de prévention

#### LEÇONS APPRISSES

Dans les trois régions de l'étude, la terre et le contrôle des ressources qui lui sont liées sont les deux facteurs autour desquels se sont construits les clivages sociaux et ethniques. De façon particulière dans le Bounkani, les enjeux fonciers se trouvent complexifiés par la lutte pour le leadership qui mine les relations entre Koulango et Lobi depuis les années 2000. Cette querelle de leadership se veut l'expression politique de l'asymétrie économique qui s'est créée en faveur des Lobi, et que ces derniers utilisent, aidés par leur force démographique dans la localité, pour renégocier leurs relations avec leurs tuteurs koulango. En filigrane, cette concurrence politique entre Koulango et Lobi surdétermine les positions des groupes en présence dans les conflits qui naissent des usages conflictuels des res-

<sup>28</sup> « Ce sont nos peul ». C'est ainsi que les autochtones désignent les Peul sédentaires. La relation de salariat qui lie ces peul aux tuteurs propriétaires de bœufs n'est pas très valorisante pour ces derniers. En effet, plusieurs interviewés ont admis qu'on pourrait considérer que ces Peul sont surexploités au vu des conditions de travail difficiles et de leur bas niveau de rémunération. Selon un acteur rencontré, la majorité des bouviers n'avait quasiment aucune tête d'animal leur appartenant dans le cheptel qu'ils surveillent. Souvent quand il reçoit un animal du ou des propriétaires, ceux-ci prennent le soin de lui attribuer des bêtes non-reproducteurs.

<sup>29</sup> Entretien avec l'un des responsables de la Société coopérative des éleveurs de Kong.



sources naturelles dont les dégâts de cultures, principale pomme de discorde entre agriculteurs lobi et éleveurs peul. Les connivences, entre Peul et Koulango / Malinké contre les Lobi dans les litiges de dégâts, ont contribué à l'exacerbation de la crise de 2016.

Les rapports entre les principales communautés du Bounkani sont un terreau d'amplification du risque sécuritaire. Car ces vies communautaires séparées entre les communautés en présence, faites de suspicions, de récriminations et de liens faibles, et le sentiment d'exclusion vécu particulièrement par les membres de la communauté peul sont une source de fragilité potentiellement exploitable par les GEV. Ces groupes pourraient être tenté de se servir de cette pathologie des liens sociaux locaux pour s'implanter et coloniser le territoire en se positionnant comme étant des justiciers des « exclus ».

Si dans le Bounkani les manifestations violentes de 2016 ont révélé les logiques concurrentielles restées dans le non-dit malgré une apparence de cohésion sociale, les effets de cette lutte pour le leadership entre Djimini et Malinké, quant à eux, se manifestent de plus en plus dans la deuxième localité. Dans le Tchologo, la patrimonialisation de la fonction de chef de terre et la perte de la maîtrise foncière engendrées par la monétisation croissante de l'accès à la terre dans un contexte de forte immigration et de demande de la terre pour des exploitations concurrentielles contribuent à tendre de plus en plus les re-

lations sociales. L'informalisation de la gestion du foncier qui résulte de cette dérégulation en ajoute de fait aux clivages socioéconomiques (autochtones-allogènes/allochtones) et ethniques (éleveurs transhumants peul-agriculteurs de différents groupes socioculturels) naissant d'usages conflictuels des ressources naturelles dans une région du Tchologo devenue une zone de transit pour des populations, notamment peul, en provenance du Bounkani, - en raison de la situation sécuritaire qui y prévaut - et en route vers le Hambol.

### IMPLICATIONS POLITIQUES

Le risque est aux portes de la Côte d'Ivoire et plus précisément à ses frontières nord<sup>30</sup>. Dans les trois régions sur lesquelles ont porté l'étude, la Mission note qu'il existe de multiples foyers de tensions intercommunautaires. La plupart de ces tensions restées latentes tournent autour de l'accès à la terre et de ses usages, mais sans relief particulier, à part celles dans lesquelles se trouvent engagées les Peul. Par ailleurs, ces tensions autour du foncier concernent des groupes ethniques ayant peu de lien culturel, à part la religion, avec les têtes de pont de la coalition du JNIM<sup>31</sup> (Eizenga, D. et Williams, 2020), pointe avancée de l'extrémisme violent islamique en Côte d'Ivoire<sup>32</sup>. Sans être nul, le risque d'expansion de l'extrémisme violent par la transformation de certaines de ces tensions en opportunités d'infiltration paraît faible pour l'instant. Car, la politique de recrutement du Front de libération du Macina reste pour l'heure essentiellement tournée vers la proximité ethnique. Ce qui l'amène à mobiliser parmi les Peul dans les pays où il tente de s'implanter. Mais, selon Pauline Le Roux, la stratégie d'Ansaroul Islam n'est pas de créer un groupe militant spécifiquement peul. Il sait exploiter aussi les frustrations locales et les inégalités ressenties par de nombreux habitants, quelles que soient leurs ethnies. Pauline Le Roux estime que, si Ansaroul Islam est majoritairement peul, c'est probablement parce que la démographie de sa région de naissance qu'est le Soum au Burkina Faso est à dominante peul (les habitants de Soum seraient à 90% peul).

Il est donc urgent de trouver une réponse politique aux facteurs à l'origine du sentiment de marginalisation dont souffre la communauté peul, mais aussi de mettre en perspective politique les équations socioéconomiques qui opposent les groupes entre eux aussi bien dans le Bounkani, dans le Tchologo que dans le Hambol, afin de ne pas faire des individus et des groupes d'individus frustrés, des proies faciles à une adhésion aux idéologies des groupes extrémistes violents.

<sup>30</sup> Depuis le début des années 2020, deux mouvements le GSIM (Groupe de Soutien à l'Islam et aux musulmans) et l'État islamique au Grand Sahel se déploient dans les deux pays, le Mali et le Burkina Faso, qui partagent des frontières avec le nord de la Côte d'Ivoire. Dans la guerre de territoire et d'extension de leurs zones d'influence que se livrent ces deux groupes extrémistes islamiques, les tensions intercommunautaires sont un atout qui leur permet de recruter au sein des populations (Laplace, M. 2022).

<sup>31</sup> Jama'at Nusrat Al Islam Wal Muslimeen.

<sup>32</sup> À travers la branche du JNIM dénommée Front de libération du Macina (FLM), dirigé par Amadou Koufa, lui-même Peul malien et le courant Ansaroul Islam dirigé par un autre Peul, Ibrahim Dicko, mort en 2017 et remplacé depuis lors à la tête du mouvement par son frère Jafar Dicko.



## 4 Structures et dynamiques économiques

La présente section traite des disparités de revenus, des signes d'inégalités, des formes de dépendance et d'accès inégal aux opportunités économiques ou encore des indices de pauvreté ou d'appauvrissement susceptibles de produire des ressentiments et des frustrations mobilisables selon les localités.



### 4.1. Dans le Bounkani

L'activité économique à Bouna repose sur l'agriculture et le pastoralisme. Les principales spéculations pratiquées sont la noix de cajou, l'igname et l'anacarde. Elles sont plutôt le fait des hommes, les femmes intervenant comme forces de travail domestiques. La technique culturale reste extensive et peu diversifiée. Selon les imaginaires locaux des disparités, les acteurs économiques les plus nantis dans la région seraient les éleveurs peul et les agriculteurs lobi, deux groupes par rapport auxquels les autochtones koulango s'estiment économiquement dominés.

**Quand la pluviométrie insécurise les revenus et engendre des conflits.** Quel que soit leur statut socioéconomique, dans la réalisation de leurs activités, les populations estiment être fortement tributaires des variations climatiques

et donc de la pluviométrie. Dans la région, la période de sécheresse s'étend aujourd'hui sur six à sept mois dans l'année et impacte autant les agriculteurs que les éleveurs. Ces derniers, à la recherche de pâturages, ont alors tendance à infiltrer Parc national de la Comoé et à entrer en conflit avec les gestionnaires de cette aire protégée.

**L'encombrement des couloirs de transhumance, une source de tension entre éleveurs et planteurs d'anacarde.** La culture extensive de l'anacarde a occasionné, par endroits, la fermeture des couloirs de transhumance ouverts dans les années 1970 par la SODEPRA. Avec la fermeture de ces couloirs de transhumance censés permettre d'éviter les dommages de cultures, les bouviers se trouvent contraints d'emprunter des pistes au milieu des plantations d'anacarde, à la recherche de points d'eau pour leur bétail. Cela entraîne des destructions de cultures à leur passage avec comme conséquences immédiates la survenue des conflits entre les propriétaires de ces plantations et les éleveurs.

**Au détriment de l'agriculture : l'orpaillage illicite, nouvelle source de revenus rapides pour les jeunes.** L'orpaillage devient l'une des activités informelles les plus attractives du Bounkani. Aucune zone ne semble épargnée par le phénomène. L'orpaillage se déploie à la fois dans les zones environnantes du Parc mais également à l'intérieur du Parc. En 2016



déjà, le sous-préfet de Koutouba (nord-est du parc) attirait l'attention sur son caractère massif : « *Le véritable problème du Parc aujourd'hui, c'est l'orpaillage clandestin. De plus en plus les populations Lobi et Burkinabé arrivent et entrent dans le Parc à cet effet* »<sup>33</sup>. Plusieurs témoignages, dans la région, confirment l'ampleur du phénomène.

Malgré les mesures d'interdiction, l'orpaillage semble s'être solidement enraciné dans l'économie locale. Le succès dans l'exploitation de l'or est devenu un symbole de réussite dans la région du Bounkani. L'orpaillage attire directement ou indirectement toutes les couches et catégories sociales. Il exerce une forte attraction sur la plupart des jeunes. La célérité avec laquelle il leur procure un revenu conséquent qui contribue à transformer rapidement leurs conditions de vie et leur permet d'arborer certains symboles de réussite sociale comme la possession d'une moto ou la construction d'une maison en brique, en fait une activité survalorisée par les jeunes :

« Réussir chez nous, c'est d'abord pouvoir s'occuper de tes parents. Ça veut dire par exemple que tu as construit une maison pour ton papa. Toi-même tu construis ta maison. Mais pas n'importe quelle maison hein ! Quand on rentre dans le salon on est d'accord ! Les fauteuils sont beaux et puis tu as un écran plasma. Maintenant tu achètes une moto et puis là tu te maries . »

**L'orpaillage devenu le principal motif d'infiltration du Parc.** La région du Bounkani s'est révélée être une zone d'exploitation illégale de l'or depuis la rébellion de 2002. Les sous-préfectures de Doropo, Niamoué et de Téhini sont aujourd'hui connues comme des zones de transit des orpailleurs et des plaques tournantes de l'économie de l'orpaillage. Le parc n'est pas spécifiquement le seul lieu de recherche de l'or. Les terres cultivables sont par endroit « renversées » pour rechercher l'or.

**L'orpaillage décline l'agriculture aux yeux des jeunes et détourne la main-d'œuvre agricole.** L'or occupe une place centrale dans l'économie locale. Ces dernières années, par exemple dans les localités comme Doropo le boom de l'immobilier serait la conséquence de l'exploitation illégale de l'or, selon des enquêtés. Les activités agricoles traditionnelles sont progressivement abandonnées au profit de l'orpaillage. Conséquence, on enregistre une pénurie de main d'œuvre dans les activités agricoles. L'une des raisons de l'émergence de l'orpaillage est que l'agriculture n'est plus attractive. L'anacarde et l'igname qui sont les principales cultures de la région sont des cultures annuelles, comparativement à l'or qui peut

être extrait à tout moment de l'année. L'anacarde n'est plus achetée à un prix rémunérateur. Quant à l'igname, sa production est largement affectée par la réduction du temps annuel de pluie. Ce qui entraîne la pénurie des produits alimentaires locaux et par ricochet, la surenchère du coût de la vie.



#### 4.2. Dans le Hambol

Dans le département de Dabakala, l'activité économique locale est essentiellement tournée vers la production agricole, l'exploitation aurifère illégale en expansion et le pastoralisme. Ces activités sont fortement associées aux principales identités ethniques se partageant l'espace. Leur réalisation est dominée par des inégalités significatives de genre ainsi que des asymétries fortes de possession de ressources productives (capital et force de travail). Par ailleurs, dans ces deux zones, la production agricole est peu diversifiée. L'agriculture de rente est dominée par la production de l'anacarde.

**Les inégalités de pouvoir économique entre autochtones et allochtones sont corrélées aux inégalités d'accès à la main-d'œuvre.** À Dabakala, le coton fait un retour poussif dans certains villages, porté par des migrants sénoufo dont certains bénéficient d'appui en intrants et en avances financières de la part de l'industrie cotonnière, principal destinataire des productions. Les exploitations d'anacarde, dont les prix sont au fil des années de moins en moins rémunérateurs, sont essentiellement détenues par les aînés sociaux au sein des communautés autochtones.

La mise en place des plantations procède le plus souvent de techniques culturales extensives, les nouveaux plants étant installés entre les buttes d'ignames (spéculation agricole jouant un double rôle de culture vivrière et de rente). Faute d'entretien, et à défaut de force de travail au sein des ménages autochtones, les parcelles sont bien souvent embroussaillées et très peu productives. Par contre, au sein des communautés allochtones lobi et sénoufo ou encore allogènes burkinabè, la présence d'une force de travail plus conséquente au sein des unités de production domestiques permet un meilleur entretien des parcelles et un niveau de productivité plus important.

**La situation d'insécurité foncière des femmes.** À la remorque des hommes, les femmes, au sein de ces différentes communautés, sont confinées dans la production de l'arachide et de la noix de pois chiche qu'elles installent dans le sillage des

<sup>33</sup> Entretien du 12 janvier 2016.



plantations d'ignames des hommes. Cette association culturelle a l'avantage de permettre aux hommes de disposer du travail gracieux de leurs épouses pour le désherbage de leurs champs, l'entretien des légumineuses intercalées entre les buttes d'ignames profitant à ces dernières. Par ailleurs, une fois l'igname récoltée, la parcelle se libérant pour l'arachide, permet à la terre de se régénérer avec l'apport des nutriments issus des résidus de cette plante. Seulement, la contraction des disponibilités foncières tend, par endroit dans la zone, à réduire le temps des jachères, les parcelles cédées aux femmes pour l'arachide étant rapidement réinvesties pour la production de l'igname et l'installation de champs d'anacarde. Il y a donc une précarité relative de l'accès au foncier des femmes et une forte dépendance de celles-ci du patrimoine foncier et des droits de propriété ou d'usage détenus par l'homme, que ce soit dans les communautés autochtones ou chez les allochtones et allogènes.

« Pour ce qui de l'accès à la terre, les femmes sont dépendantes des parcelles de leur mari qui, après la récolte de l'igname, les leur cède pour leurs cultures. Les jeunes filles pas encore mariées assistent leurs mères dans le champ. L'arachide est mise en terre dans le mois de mars et la récolte 4 mois après. Le pois de terre est semé dans le mois d'août et récolté 3 mois après<sup>34</sup>. »

**Quand l'or ne tient plus ses promesses.** Comme cela a été souligné plus haut, l'on observe chez les populations du Hambol, notamment les jeunes, un désintéret accentué pour l'agriculture au profit de l'orpaillage illicite. Cependant, les actions répressives de l'État ainsi que la reprise en main de certains sites aurifères par des sociétés extractives, se traduisent en une désillusion pour la plupart de ces jeunes pour qui l'orpaillage illégal ne tient plus ses promesses. Dans certains terroirs, comme à Lafigué, la reprise en main de l'extraction de l'or par l'industrie extractive semble avoir privé de nombreux jeunes d'activités tant au niveau agricole que celui de l'orpaillage. La précarité de leurs conditions de vie et moyens d'existence s'en trouve donc relativement exacerbée.

« La situation des jeunes du village est difficile car, comme vous le constatez, l'orpaillage constituait avant l'arrivée de la structure [Endeavor] leur principale activité économique. Mais avec la récupération du site, ils sont pour l'instant laissés pour compte. La société minière a promis de les embaucher massivement et jusque-là nous ne voyons pas cela se faire. Encore les quelques rares jeunes recrutés ont un travail temporaire et le montant des salaires pose

problème. Face à toutes ces difficultés, certains jeunes se déplacent vers d'autres sites d'orpaillage<sup>35</sup>. »

**Des asymétries de revenus et de conditions entre jeunes autochtones et immigrés orpailleurs.** La migration massive d'allogènes guinéens, burkinabè et maliens sur les sites d'orpaillage fait cohabiter ces jeunes autochtones avec une variété d'autres populations. Ces dernières auraient, semble-t-il, une maîtrise des techniques d'orpaillage et une capacité de mobilisation de la force de travail plus importantes dans la chaîne des valeurs de l'orpaillage. Cette situation génère des asymétries importantes de revenus et de conditions sociales. Il n'est donc pas rare que ces asymétries et les sentiments d'inégalités qu'ils induisent affectent la qualité des rapports sociaux, confinant les communautés dans un « entre soi » qui inhibent toute forme de coopération.

« Au niveau des localités, il existe par moment une sorte de rivalité, de leadership entre quartier des autochtones et quartier des allogènes du même village. Les étrangers détenant pour la plupart l'appareil économique, des sentiments de jalousie naissent forcément<sup>36</sup>. »

**L'encombrement des couloirs de transhumance en cause.** Avec l'autre vecteur de migration dans la zone qu'est le pastoralisme, les asymétries constatées supra se construisent parfois sur fond de ressentiments identitaires. En effet, les incertitudes sécuritaires dans le Tchologo et les ressentiments autour de la figure peul qu'ils ont cristallisés, ont contribué à alimenter la migration de pasteurs peul dans la zone, le potentiel en termes de dispositif de pâturage y étant relativement plus important. Cette arrivée a ouvert la voie à des clivages entre agriculteurs et éleveurs, certaines plantations ayant été installées sur les couloirs de transhumance le temps de la crise militaro-politique de 2002 à 2011, quand ce ne sont pas les bœufs en divagation de pasteurs sédentarisés qui détruisent les récoltes et les plantations des paysans.

« Les conflits agriculteurs/éleveurs constituent un facteur de risque pour la cohésion sociale. Car figurez-vous que derrière ces deux types d'acteur, ce sont des communautés investies dans l'agriculture (autochtones, senoufo, lobi, burkinabé) et d'autres spécialisées dans l'élevage (les peul). Lorsque les champs sont détruits par des bœufs, tous les autres agriculteurs commencent à nourrir un sentiment hostile contre les bouviers qui eux sont les peul. »

<sup>34</sup> Entretien avec l'une des femmes du groupement des femmes de Kafoudougou.

<sup>35</sup> Entretien avec le président des jeunes de Lafigué.

<sup>36</sup> Entretien avec un animateur-développement communautaire, ONG Nitidae.

**Des sentiments d'inégalité de jouissance des ressources naturelles et de réussite sociale.** La structure économique locale reposant sur l'agriculture, la zone est en proie à des inégalités structurelles en termes de capacités de production. Celles-ci alignent en effet les tensions sociales sur les inégalités horizontales perçues en termes de contrôle, d'accès et de valorisation du patrimoine foncier des villages de l'Espace Comoé. Mais elles vont aussi au-delà. Les activités pastorales et celles d'exploitation des sols et du sous-sol aux fins d'extraction de l'or, de plus en plus pratiquées ces dernières années, viennent complexifier davantage ces relations socioéconomiques asymétriques et renforcer les sentiments d'inégalité.

« Notre village a eu dans le passé (2020) un conflit grave avec le village voisin (Bôbôssô) qui jusqu'aujourd'hui n'a pas connu de résolution. Le conflit a eu pour cause le non-respect du principe selon lequel en saison sèche, compte tenu du manque d'eau, nos deux villages devaient stopper l'orpaillage sur les sites que nous exploitons ensemble. La violation de ce principe a entraîné notre mécontentement à leur égard. Et en réaction, les jeunes de ce village, armés de machettes, gourdins ont attaqué notre village, incendiant notre centre de santé, blessant gravement quelques jeunes... [...] Mais jusqu'à présent, ils ne l'ont pas encore fait, comme si cela ne les intéressait pas<sup>37</sup> . »

Ces inégalités de jouissance des ressources naturelles et de réussite sociale touchent également les femmes qui, dans un contexte social dominé encore par les normes traditionnelles patriarcales, se retrouvent limitées dans l'accès et l'exploitation de certaines ressources.

« La question du genre est délicate dans cette zone, car les gens sont très ancrés dans la tradition qui confère à chaque sexe un rôle spécifique. Les femmes restent encore sous l'autorité totale de leur conjoint [...] »<sup>38</sup> . »



### 4.3. Dans le Tchologo

Dans la région du Tchologo, la vie économique est organisée autour de deux activités principales : l'agriculture et l'élevage. À côté de ces deux activités, se sont développées d'autres, telles que le commerce, la pêche, la chasse et récemment, au cours des années 2000, l'orpaillage illicite.

**La course au foncier pour la coton-culture dominée par des agriculteurs immigrés.** Les activités agricoles sont de loin dominées par des populations venues d'ailleurs dont notamment les Mossi, les Dogossè, les Minianka, les Lobi, les Lorhon, et les Sénoufo qui pratiquent à la fois les cultures saisonnières et les cultures pérennes. Généralement, l'agriculture dans les zones Niarafo, Pallaka et malinké s'articule autour des spéculations vivrières (igname, maïs, riz, sorgho, haricot, sésame et autres légumineuses) et des produits de rente tels que l'anacarde et le coton. Avec l'encadrement et l'accompagnement techniques déployés par la Société d'Exploitation Cotonnière OLAM (SECO. SA), la cotonculture connaît dans la région un certain essor.

**La concurrence faite par les cultures de rente aux cultures vivrières.** Cet engouement pour la production de coton laisse profiler à l'horizon une crise foncière à venir, vu qu'il contribue à la concurrence et la pression sur le foncier. L'agriculture extensive ainsi encouragée devient concurrente d'autres spéculations agricoles anciennes telles que les cultures vivrières et les cultures maraîchères. La compétition foncière ainsi engagée se manifeste déjà en termes de réduction des espaces accordés aux Lobi et aux Lorhon pour la culture de l'igname. Ces derniers, qui ont la réputation d'être de "grands travailleurs" pouvaient cultiver des champs d'une superficie de 15 hectares au minimum, notamment dans la zone de Biodiversité à Tchambé.

**L'impact des signes de présence des GEV sur les activités de production des femmes et des éleveurs.** De plus, l'activité phare des femmes, la collecte de noix et de fabrication de beurre de karité a été fortement affectée par la présence des GEV dans les zones de ramassage de ces produits. Elles n'arrivent donc plus à exercer convenablement cette activité alors que la collecte aux alentours des villages est souvent infructueuse. Suite aux attaques de Kafolo en juin 2020, les éleveurs peul transhumants, indexés comme complices des GEV ont quitté la zone de Kong<sup>39</sup> . Sont restés sur place des éleveurs plus anciennement sédentarisés et dans une relation de salariat avec des autochtones pallakas ou Malinké. Seulement, le départ des grands éleveurs peul de la zone a eu pour conséquence, la raréfaction des sources en protéine animale sur les marchés locaux. En témoignent les propos du secrétaire général de la société coopérative des éleveurs de Kong :

« ...affaire de viande est compliquée dans la zone de Kong à cause de la question du terrorisme. Ce sont les éleveurs locaux qui restent mais leurs bêtes ne sont pas »

<sup>37</sup> Entretien avec un membre de la chefferie du village de Lafigué.

<sup>38</sup> Entretien avec une autorité administrative de Dabakala.

<sup>39</sup> « Avant, un peul ici pouvait avoir 3000 têtes lui seul » (Entretien avec Traoré L, 21, 11/11/22, Kong).





*produites pour être vendus localement... [...] certains éleveurs locaux peuvent faire cinq ans sans vendre de bœuf. Si tu vois qu'on abat un bœuf ici, c'est juste pour les fêtes .* >>>

**L'omniprésence de l'orpaillage artisanal malgré les mythes dissuasifs chez les Malinké.** L'orpaillage, une problématique d'envergure nationale est présente dans la région, il se vit différemment selon que l'on se trouve en zone Pallaka et Niarafolo dans le département de Ferké ou que l'on soit chez les Malinké de Kong. Selon ces enquêtés, deux arguments majeurs militent en faveur du développement minimaliste de cette activité dans la zone. Le premier : traditionnellement, cette activité n'est pas culturellement ancrée chez les Malinké. Le second est lié à l'implication active des autorités préfectorales et des élus locaux, avec à leur tête le député de Kong dans la sensibilisation et la répression (arrestation de chef de village) afin de décourager les potentiels candidats à cette activité illégale. Mieux, des mythes sur l'échec programmé de tentative de tout jeune malinké à vouloir prospérer dans l'orpaillage sont constamment distillés dans les villages. La force de dissuasion de ces mythes semble de plus en plus limitée. Des légendes de réussite sociales grâce à l'orpaillage sont légion dans la région.

<<< *L'or là, ici les jeunes du village sont rentrés dedans mais chaque fois, ils vont sur le terrain, ils ne gagnent rien. Et*

*pourtant les mossi qui travaillent dedans gagnent. Les jeunes malinké n'ont pas la chance dedans...<sup>40</sup>* >>>

Contrairement aux terroirs malinké, l'orpaillage est très répandu dans la zone Pallaka et Niarafolo dans le département de Ferkessédougou. Le sanctuaire de cette activité semble être Kala Kala, village situé dans la sous-préfecture de Petit-Koumbala.

## Conclusions partielles

### LEÇONS APPRISES ET IMPLICATIONS POLITIQUES

Cinq enseignements majeurs ressortent de l'analyse des structures et des dynamiques économiques dans l'Espace Comoé.

**1 Le premier :** La mission a pu noter dans le Bounkani comme dans le Hambol, que la légitimité du principe régulateur de la primauté du primo-occupant, est de plus en plus remise en question. La remise en cause d'un tel principe mine les fondements du vivre-ensemble. Il en résulte une crise du privilège de l'autochtonie qui se double, chez les autochtones dans les trois localités, d'un sentiment de déclasserement social sur fond de menace de la présence des

<sup>40</sup> Entretien avec B.B, 23/11/22, Tindala.



allogènes/allochtones. Ces ressentiments sont basés sur des indices perçus de disparités de revenus et de conditions de vie. Indices eux-mêmes en lien avec les inégalités dans l'accès aux opportunités en raison des capacités disproportionnées d'accès aux facteurs de production (terre et main-d'œuvre). Sur la base de tels indices, ces ressentiments sont des sources de frustrations et de récriminations vis-à-vis des allogènes/allochtones accueillis.

**2 Le deuxième** : À ces clivages socioéconomiques, se rajoutent les effets du changement climatique. Les incertitudes pluviométriques qu'il entraîne rendent encore plus conflictuels les usages déjà très concurrentiels des ressources naturelles, au point d'insécuriser encore plus les revenus notamment des femmes, d'exacerber les conflits (dégâts de cultures) entre agriculteurs et éleveurs et, par conséquent, d'accentuer les clivages entre autochtones et allogènes peul, aussi bien dans le Bounkani, le Tchologo que dans le Hambol.

**3 Le troisième** : Aussi, l'économie de l'orpaillage est-elle devenue une activité dominante au point de déclasser l'agriculture. Malgré la désillusion des jeunes dans certaines localités (Hambol), née du fait que l'extraction clandestine de l'or ne tienne plus partout ses promesses, la croyance chez les jeunes dans la réussite sociale par l'investissement dans l'orpaillage reste si forte que les politiques publiques de lutte contre cette activité criminalisée, laquelle se déploie notamment dans les aires protégées, risque de braquer toujours plus les jeunes contre l'État et les gestionnaires des aires protégées perçus comme étant des obstacles institutionnels et humains à leurs stratégies de survie.

**4 Le quatrième** : Les industries extractives sont de plus en plus attirées par les ressources du sous-sol de ces localités. Ceci peut constituer une opportunité pour les communautés locales si, toutefois, elles savaient s'approprier des dispositions prises par l'État (Loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier) et s'organiser pour tirer profit de la présence de ces compagnies minières. Or, la Mission constate que les populations locales, y compris les jeunes, n'ont ni une culture de vie associative, ni une connaissance suffisante de telles dispositions réglementaires, ni de com-

pétences pour revendiquer dans un cadre légal leur droit au bénéfice du partage du fruit de l'exploitation des ressources minières.

**5 Le cinquième** : En raison des contraintes diverses que les éleveurs transhumants et les orpailleurs rencontrent dans le Tchologo, la tendance d'une frange des populations exerçant dans ces activités est à la mobilité vers le Hambol. L'on peut faire l'hypothèse que le Hambol qui, malgré ses propres fragilités, offre encore des dispositions d'accueil se réduisant néanmoins de plus en plus sous la pression des flux migratoires, risque d'être dans un futur proche un concentré de dynamiques contradictoires, porteuses d'inégalités structurelles et de facteurs de conflit.

#### IMPLICATIONS POLITIQUES

L'enchevêtrement de sentiments d'inégalités cristallisés entre autochtones et allogènes/allochtones et l'exacerbation des conflits d'usage des ressources entre éleveurs et agriculteurs sous la pression du changement climatique sont des facteurs à risques qui peuvent être réinterprétés par les ingénieurs de la violence comme étant des signes d'un déficit de protection par l'État. Et ce faisant, ils sont potentiellement exploitables à des fins de radicalisation. Dans le cadre de la définition des politiques de prévention de l'extrémisme violent, ce sont des facteurs à risque qui doivent faire l'objet d'une attention politique envisageable à travers la mise en place de mécanismes de facilitation pérenne d'accès aux revenus et à l'autonomisation des jeunes et des femmes surtout en situation d'insécurité foncière.

Par rapport aux industries extractives, l'État a pris des dispositions réglementaires pour garantir les intérêts des communautés locales. Mais ces dernières n'ont ni la culture associative qui leur permet de s'organiser pour entrer en dialogue avec les industries, ni les compétences pour négocier le respect de leurs droits dans le cadre légal défini. Il est nécessaire et urgent de faire prendre conscience de ces droits aux communautés locales, de renforcer leurs capacités organisationnelles avec les mesures d'assistance technique idoines afin qu'elles puissent accéder à ces droits économiques et sociaux dans le cadre des comités de développement locaux miniers.



## 5 Institutions politiques et structures de gestion des conflits liées à la gouvernance des ressources naturelles

La littérature (Kunst, 2020) sur les conditions de prolifération des GEV nous enseigne que les situations productrices de sentiments d'inégalité et d'injustice institutionnalisée ou non sont un terreau fertile à l'implantation des groupes extrémistes islamiques, et à la mobilisation d'individus porteurs de griefs à l'encontre des autorités et des communautés locales. Ces griefs portent majoritairement sur la manière dont les conflits liés aux moyens de survie sont réglés. Cette étude a tenté de rechercher à travers le fonctionnement des institutions locales de gouvernance des ressources naturelles et les mécanismes de règlement des conflits, les facteurs générateurs de sentiment d'injustice potentiellement capitalisables par les GEV.

### 5.1 Gouvernance des ressources naturelles et gestion des conflits fonciers dans le domaine rural

Dans l'espace Comoé, trois institutions sont censées gérer les conflits notamment ceux liés à la gestion des ressources naturelles. Il s'agit des institutions traditionnelles contrôlées par les autorités coutumières, des institutions administratives dirigées par les préfets et sous-préfets et des institutions judiciaires. La résolution des différends commence généralement à l'échelle des autorités coutumières. Elle passe ensuite devant les autorités administratives avant d'échoir aux autorités judiciaires si des solutions ne sont pas trouvées aux deux premiers niveaux. Cependant, cette hiérarchie

des instances n'est pas toujours respectée. Il arrive que des parties en conflits saisissent directement les autorités administratives ou judiciaires. Cette option est le plus souvent la conséquence de la perte de confiance dans les institutions traditionnelles, les structures étatiques d'arbitrage apparaissant alors comme étant plus crédibles, même si en réalité, dans certaines situations, elles se révèlent toutes aussi décevantes aux yeux des justiciables que les structures traditionnelles. Dans l'espace Comoé, les mécanismes d'arbitrage des conflits présentent quelques différences d'un contexte à un autre.

#### **Une hiérarchie des instances, mais des structures de gouvernance variables d'un contexte à un autre.**

Dans le Bounkani, les autorités traditionnelles chargées d'arbitrer les conflits fonciers, sont composées en général du chef et de sa notabilité. Chez les Lobi par exemple, le fondateur du village est le chef et la succession se fait de père en fils. Par contre, chez les Koulango, le roi est le chef suprême et les chefs de province sont nommés dans la lignée des trois grandes familles que sont Gago, Piawari et Koungan. Ils sont assistés dans leurs tâches par les notables composés des représentants des différentes familles autochtones constitutives du village. Dans la plupart des villages, les autres chefs des autres communautés ne participent au règlement des conflits que, lorsque le différend oppose un membre de leur communauté à un ou plusieurs autres membres de sa communauté. Dans quelques rares cas comme Kouebounou, Sanguina-



ri, les chefs de communautés allochtones et allogènes sont membres de la notabilité. Ils sont convoqués au même titre que les notables pour la gestion des affaires du village. En général, le contrôle du pouvoir politique local est aux mains des tuteurs koulango qui gouvernent, appuyés par les chefs de communautés étrangères.

En dehors du peuple koulango qui a un système politique pyramidal, construit autour d'un roi, les Lobi sont confrontés à un bicéphalisme au sommet et les Peul, quant à eux, n'ont pas une chaîne de commandement homogène, même si l'institutionnalisation d'une royauté Lobi tente d'homogénéiser et d'unifier la chaîne de décision en résonance aux enjeux politiques de quête leadership paritaire avec les Koulango. L'on mesure combien, dans cet environnement politique concurrentiel, la résolution de différends entre protagonistes de communautés rivales peut être complexe, au point de rendre incompétentes les autorités traditionnelles à arbitrer les conflits locaux.



**Dans le Hambol** et plus précisément dans le département de Dabakala, la gouvernance est, à quelques détails près, bâtie sur les trois instances précitées. Cependant, dans le pays djimini, l'instance dite

traditionnelle reste marquée par l'héritage colonial. Anciennement organisé en chefferie coutumière, la communauté djimini était composée de **18 groupes culturels**<sup>41</sup>, ayant chacun à leur tête un chef de groupe. Dans un souci de contrôle et d'administration plus directe de ces populations, l'administration coloniale a procédé à une recombinaison de ces groupes en cantons, dirigés chacun par un chef de canton. Ce sont :

- (i) Le Canton Djimini Central dont le siège est à Kafoudougou,
- (ii) Le Canton Djimini Est dont le siège est à Kotolo,
- (iii) Celui du Djimini Nord administré depuis le village de Sokala.

Aussi, même si à la tête de chaque village il y a un chef, le poids politique et leur légitimité sont-ils de plus en plus fragilisés par les dynamiques socioéconomiques induites par l'orpaillage et, dans une certaine mesure, le pastoralisme. Ces deux activités qui requièrent des autorisations coutumières engagent plus les chefs de canton et les chefs de terre qui sont les vrais dépositaires de la décision d'installation et d'accès à la ressource foncière. Ceux-ci seraient les dépositaires exclusifs d'un pouvoir de gestion coutumière des terres, à eux conféré par le village de Kapélé, dans la sous-préfecture de Fombolo, point de dé-

part de la migration djimini vers le Hambol. C'est donc à ces chefs de terre qu'incombe, en principe, la décision d'installation de tout requérant, sur les terres du domaine rural djimini.



**Dans le Tchologo**, les organisations politiques coutumières chez les Sénoufo et les Malinké sont structurées autour des principaux statuts de chef de terre, chef de village et de chef de canton. Au sein de ces communautés, la notabilité associe aux décisions de portée générale un représentant des jeunes (des cadets sociaux) et une représentante des femmes. Les notabilités intègrent aussi les chefs ou représentants des communautés étrangères avec lesquelles ils cohabitent. Dans des cas particuliers, il peut arriver qu'une même personne cumule les fonctions de chef de village et de chef de terre. Il n'est pas exclu que certains chefs de villages ne soient pas chef de terre. Les chefs de canton, encore très écoutés en milieu sénoufo ont encore une plus grande autorité qu'en milieu malinké. Mais dans les deux groupes ethniques, les chefs de canton et les chefs de village qui ne sont pas chefs de terre ne règlent pas les différends fonciers. Ce sont seuls les chefs de terre qui s'impliquent dans la gouvernance foncière sauf lorsque le chef du village est aussi chef de terre comme c'est le cas à Kong.

#### **Des instances de gouvernance partout en crise de légitimité.**

L'on a pu noter partout une crise de confiance croissante entre les populations et les instances de résolution des conflits.

Dans le Bounkani, les communautés recourent aux autorités coutumières et administratives pour la résolution des différends, même si la confiance placée en ces institutions n'est pas entière. Il revient aussi de façon récurrente que des personnes ayant commis des crimes, jugées et condamnées par la justice se retrouvent en liberté quelques jours après le verdict. En conséquence, les populations, ayant perdu confiance dans le système de règlement des différends, ont tendance à se faire justice ou à ne pas dénoncer ceux qui commettent des actes criminels.

Les agriculteurs Lobi estiment qu'il n'y a pas d'équité dans l'arbitrage des conflits entre agriculteurs et éleveurs, ni au niveau des instances coutumières, ni au niveau des autorités administratives. Car selon eux, ils sont le plus souvent lésés dans le règlement de ces conflits. Ils justifient l'iniquité de la justice traditionnelle comme moderne par le fait que les Peul ont tendance à soudoyer les autorités qui finissent par trancher en leur faveur. Ce sentiment d'injustice a accru au sein de cette communauté le désir de se rendre justice en situation de destruction des cultures d'où l'escalade de violence entre agriculteurs et éleveurs en 2016. Quant à la communauté

<sup>40</sup> Auxquels il faut ajouter deux groupes de la composante djamala de Satama-Sokoro et Satama-Sokoura





peul que les agriculteurs qualifient pourtant de « privilégiés » par les ordres judiciaires, elle nourrit elle aussi, ses propres ressentiments. Elle estime en situation d'asymétrie de droit par rapport aux autochtones, qu'ils soient Lobi, Malinké ou Koulango et n'avoir réellement pas droit ni à la parole, ni à une justice équitable, car leur position d'étranger dans la région ferait d'eux une communauté sans-droit, comme en témoignent les propos d'un enquêté peul faisant cas de l'intervention des forces de l'ordre dans le département de Doropo :

« Ramasser toute une famille pour les mettre en prison (...), et après les enquêtes, il s'est trouvé qu'ils sont innocents. Mais après leur libération, leur cheptel avait été volé, ils n'ont plus d'animaux. »

[MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ PEUL] »

De ce fait, les Peul nourrissent le sentiment d'être des boucs émissaires pour justifier tous les maux sécuritaires dont souffre le Bounkani.

**La gouvernance foncière, l'un des maillons de la chaîne des vecteurs de conflictualité et de la circulation de personnes à risque.** La mission a pu relever, dans le **Hambol** par exemple, que la capacité des détenteurs de la décision à faire respecter les clauses des conventions foncières établies avec les requérants fonciers est problématique. Il n'est pas rare que des personnes qui viennent solliciter la terre à des fins agricoles outrepassent certaines des clauses telles que : ne pas s'adonner à d'autres spéculations agricoles que les cultures vivrières, ne pas s'arroger des droits de proprié-

té sur les terres mises à dispositions, se conformer aux limites fixées pour l'exploitation de la terre. Toujours dans le Hambol, l'une des conséquences majeures de cette crise du maintien du contrôle sur les conventions foncières est l'érection de campements sur lesquelles les communautés n'ont aucun contrôle et qui deviennent, selon plusieurs interviewés, des refuges pour terroristes en fuite, de gros bourgs revendiquant le statut de village dont parfois le niveau de dotation en infrastructures dépasse celui du village hôte, etc. Les dynamiques de peuplement de ces campements n'étant pas maîtrisées, leur capacité de coloniser la terre finit par échapper à toute forme de limitation, à tel point que ces sites et leurs habitants tendent à entrer en confrontation avec des villages voisins en débordant sur des terroirs autres que ceux sur lesquels ils ont été installés. Dans d'autres cas, ces sites périphériques habités deviennent des points avancés à partir desquels les infiltrations dans les aires protégées s'organisent.

« Les populations autour du parc et souvent venues d'ailleurs font des intrusions clandestines dans le parc et la ZBD pour des activités agricoles et même l'orpaillage. Je vous donne l'exemple des villages de Amaradougou et Dombadougou qui à l'origine étaient des petits campements se trouve être aujourd'hui de grands villages occupant un coté du parc. Les relocaliser sera très difficile<sup>42</sup>. »

La difficulté à faire respecter les termes des conventions qui apparaissent plutôt, sous les effets de la corruption, comme des conventions sans termes est vécue par les populations autochtones comme une injustice sur fond de sentiments

<sup>42</sup> Entretien avec un membre de la coopérative COOPEDA, Dabakala.



d'avoir été floués par les attributeurs d'autorisation d'installation et par les personnes installées qui s'autorisent ce qui leur est interdit, eux propriétaires terriens. De tels ressentiments sont le plus souvent sources de tensions entre autochtones et allogènes/allochtones.



Cette dérégulation foncière a cours également dans le **Tchologo**. Au vu des mutations économiques qui ont affecté la gestion de la ressource foncière et qui font des chefs de terre les principaux pourvoyeurs de terre, les défaillances de la gestion du foncier révèle déjà ses conséquences. D'autant que ceux qui s'estiment « floués », « perdants ou victimes » des deals entre chefs de terre et les personnes installées, ont tendance à se rendre justice. Pour preuve, en 2020 à Kobada, non loin de Kong, un violent conflit a éclaté entre les agriculteurs et les peul entraînant l'incendie d'une dizaine de campements peul et le déplacement d'une centaine de personnes vers la ville de Kong pour trouver refuge. Les médiations ont révélé qu'il s'agissait d'une explosion de violence contenue longtemps par les agriculteurs à la suite de décisions injustes rendues par le chef de village et chef de terre. Le dysfonctionnement des règles d'accès à la terre et les droits d'usage de cette ressource devenant manifeste, le pire est à craindre si la situation venait à perdurer.

En effet, dans le Tchologo, de nombreux conflits fonciers sont la conséquence de la patrimonialisation de la gestion des terres par les chefs de terre. Le détournement à des fins personnelles d'un mécanisme, à l'origine traditionnel, dans un contexte de prédation foncière fait craindre les effets de la dérégulation sur la cohésion sociale. Car, l'institution traditionnelle de régulation sortie de son contexte, les chefs de terre ont cessé d'être des garants moraux d'une gestion qui veille à la préservation des intérêts communautaires. Au cours de la Mission, les représentants de l'AGEREF de Warigué ont dénoncé et insisté sur les risques sécuritaires liés à la gestion prédatrice de tous les chefs de terres à la base d'installations anarchiques dans la zone agrosylvopastorale d'agriculteurs migrants, d'éleveurs en quête de zones de parcage et des orpailleurs. Toutes ces activités installées avec leur bénédiction, dans la ZASP et à la lisière de la Zone de biodiversité constituent par ailleurs une menace aujourd'hui à la relance et à la viabilité du projet de constitution de la réserve naturelle volontaire.

## 5.2 Gouvernance des ressources naturelles et gestion des conflits dans les aires protégées

### DANS LE PNC

Bien que massivement infiltrées le temps de la crise milita-

ro-politique et mieux maîtrisées depuis le retour de l'OIPR sans que les velléités d'anthropisation n'aient vraiment disparu, le PNC ainsi que les ZBD attenantes demeurent une réserve importante de ressources naturelles avec des paysages variés, notamment des savanes, des prairies et des étendues de forêt tropicale, assez rares dans le Nord. Leur proximité n'est donc pas sans susciter des envies d'infraction, surtout que localement les populations semblent convaincues de la faible capacité de contrôle par l'OIPR de ce massif. Après la reprise en mains du Parc par l'administration des parcs et réserves après les accords de Ouagadougou en 2007, la reprise des activités de surveillance à travers les patrouilles avaient permis de réduire considérablement les agressions de cette aire protégée. Les attaques des GEV dans les localités frontalières jouxtant le PNC constituent des événements majeurs venus impacter négativement la mission de conservation des ressources du PNC. Le Chef secteur de Kong, a admis que pendant un mois, le temps consacré à la réorganisation du dispositif sécuritaire dans la région, par faute de personnel à affecter à la surveillance, le PNC a été à nouveau infiltré principalement par des orpailleurs, des troupeaux pour le pâturage et des pêcheurs.

« Quand la situation est arrivée, nos activités de patrouille ont pris un coup... L'organisation sécuritaire dans les premiers moments a mobilisé les agents de l'OIPR sur d'autres espaces, il n'y avait donc plus d'agents pour faire les patrouilles dans le parc. Sur cette période, le parc était ouvert à toutes les agressions qui ont atteint leur pic le plus élevé. Les agresseurs que sont les braconniers ou les orpailleurs venus de Dabakala, de Konié etc., en ont profité<sup>43</sup> . »

Cependant, après la réorganisation des équipes et notamment avec l'appui des brigades des commandos forestiers installés à Bilimono, le CS de Kong affirme que le PNC est totalement couvert par les patrouilles et que l'aire protégée serait désormais vide de toute présence d'orpailleurs ou d'hypothétiques membres de GEV. Une patrouille avec les militaires en avril 2022 aurait permis, selon le CS de Kong, de couvrir tout le PNC et de constater qu'il n'y a pas d'individus ou groupes d'individus qui s'y cachent. Ce qui contrarie la thèse selon laquelle le Parc abrite des sanctuaires de djihadistes sans que les deux rapports qui l'affirment ne donnent des informations pour la géolocalisation de cette présence.

Toutefois, dans l'arène foncière locale, il semble que les communautés riveraines ne soient pas encore définitivement convaincues de la pertinence de l'idée de l'érection d'un Parc et des justifications de sa conservation au détriment du développement agricole. L'idée d'un parc national semble « ac-

<sup>43</sup> Entretien avec un responsable de l'OIPR, Kong.



ceptée » sous contraintes. Mais tout porte à croire que le Parc National de la Comoé ne peut survivre au moindre relâchement de la surveillance. Tout se passe encore comme si les populations riveraines sont en concurrence avec l'OIPR sur le contrôle du Parc et de ses ressources toujours considérées par les communautés riveraines comme étant un massif injustement soustrait au patrimoine que leur ont légué leurs ancêtres. Certains continuent de penser leur rapport au Parc rien qu'à travers le seul bénéfice qu'ils pourraient en tirer. À cet effet, ils semblent toujours tentés, comme pour se faire justice, de s'inscrire dans une logique de prédation des ressources du Parc lorsque l'occasion se présente ; et ce, en guise de réponse au sentiment encore prégnant dans les imaginaires, d'être perdants dans la politique de conservation de ces espaces à forts potentiels économiques.

Même lorsque pour atténuer la défiance vis-à-vis de la politique de conservation, des mécanismes d'une gestion qui se veut participative sont mis en place, dans le cadre de l'AGEREF par exemple, la gestion des dividendes de l'investissement communautaire dans la préservation devient causes de tensions et de crispation des rapports tant verticaux qu'horizontaux, elles-mêmes révélatrices de l'idée de conservation non encore bien appropriée, plutôt vécue comme une injustice sociale et économique et ne pouvant survivre que si elle est économiquement rentable.

« Les principaux responsables sont les populations autour de ces forêts qui également donnent l'autorisation à d'autres personnes qu'elles protègent de procéder à des activités illégales dans ces espaces qu'elles estiment leur appartenir <sup>44</sup>. »

Ces tensions sont d'autant plus récurrentes que les mécanismes de gouvernance de la participation locale et de mitigation des déséquilibres socioéconomiques de la sanctuarisation de ces aires ne fonctionnent pas. Par ailleurs, l'existence d'une asymétrie dans la compréhension des mandats de chaque partie prenante à la préservation devient elle aussi source de tension.

### DANS LA ZONE DE BIODIVERSITÉ

L'AGEREF Warigué qui s'est légalement constituée est engagée dans un processus administratif devant aboutir à la constitution légale et reconnue d'une Réserve Naturelle Volontaire. L'acquisition d'un tel statut permettrait à cette organisation d'assumer pleinement son rôle de gestionnaire de la zone de biodiversité. En attendant que cette procédure administrative en cours aboutisse, l'association en raison de la situation sécuritaire, n'exerce

pour l'heure aucune action de surveillance ou de préservation des ressources de la ZBD. Les responsables de cette structure disent se conformer aux consignes en rapport avec le statut sécuritaire de la zone classées "zone rouge" par les autorités militaires. Les actions des surveillants villageois sont donc suspendues. Si l'AGEREF ne patrouille plus dans la ZBD, la militarisation de la zone dans le cadre de la lutte contre les GEV semble profiter à la surveillance de la ZBD, en même temps qu'elle crée des opportunités de corruption pour certains agents indelicats des FDS. Il a été rapporté à la Mission que des éléments des FDS, appuyés par certains surveillants, patrouillent dans la zone. Ce qui leur aurait permis d'appréhender des braconniers et le plus souvent des éleveurs. Ces derniers auraient transigé avec les contrevenants arrêtés contre une certaine somme d'argent payée au titre des amendes. Cité comme exemple, ce fait rapporté parmi tant d'autres forfaits des agents des FDS sert à démontrer comment la situation sécuritaire est informellement exploitée par les forces de l'ordre. Il sert à dénoncer aussi l'injustice qu'il y aurait derrière la concurrence déloyale que les agents des FDS font aux AGEREF sur les opportunités de gains que sont les amendes et l'émission de tickets autorisant la pêche et le pâturage dans la ZASP ; deux formes de prélèvement officiellement suspendues momentanément.

## Conclusions partielles

### LEÇONS APPRISSES ET IMPLICATIONS POLITIQUES

À la lumière des enjeux sécuritaires, quatre enseignements ressortent de l'analyse des institutions et de la gestion des conflits.

**1 La première :** Dans les trois régions de l'Espace Comoé, les instances coutumières dédiées à la gouvernance et à la gestion des conflits existent. Mais elles se sont toutes décrédibilisées partout et sont de moins en moins en capacité de réguler les conflits d'usage de ressources qui opposent des personnes issues de communautés différentes, comme c'est le cas dans le Bounkani et dans le Tchologo.

**2 La deuxième :** La course au foncier semble avoir mis la pression sur les mécanismes de résolution des conflits et en retour, la fragilisation de ces mécanismes a contribué à l'accélération de la dérégulation foncière. La perte de crédibilité des instances coutumières et au-delà, des instances administratives et la crise de confiance dans la justice qu'elle entraîne, nourrissent chez certaines parties aux conflits fonciers un sentiment d'injustice, lequel les conduit à se rendre justice.

<sup>44</sup> Entretien avec un responsable du bureau de la Sodefor Dabakala.



**3 Le troisième** : Les instances de régulation des ressources foncières produisent des règles dont l'application se trouve compromise par la corruption de ceux qui doivent en garantir le respect. Cette corruption des règles du jeu invalide du coup la capacité de régulation des mécanismes mis en place et crée des situations de violence, en réaction à ce qui est vécu par une partie aux conflits comme étant une injustice dans les modalités d'accès au foncier.

**4 La quatrième** : Malgré la soumission des communautés riveraines aux injonctions de respect des limites du Parc émises par l'autorité, et bien qu'il y ait une adhésion croissante à la conservation de la biodiversité dans l'aire protégée, l'empêchement à en exploiter les ressources et le sentiment persistant selon lequel la loi ne s'applique pas avec la même rigueur aux exploitants illégaux venant d'ailleurs qu'à eux, continue d'être vécus par les jeunes, comme étant une injustice. Certaines formes de transgression des limites du Parc et d'agression de ses ressources ainsi que les complications qui les permettent n'en seraient que des réponses logiques, selon eux.

#### IMPLICATION POLITIQUE

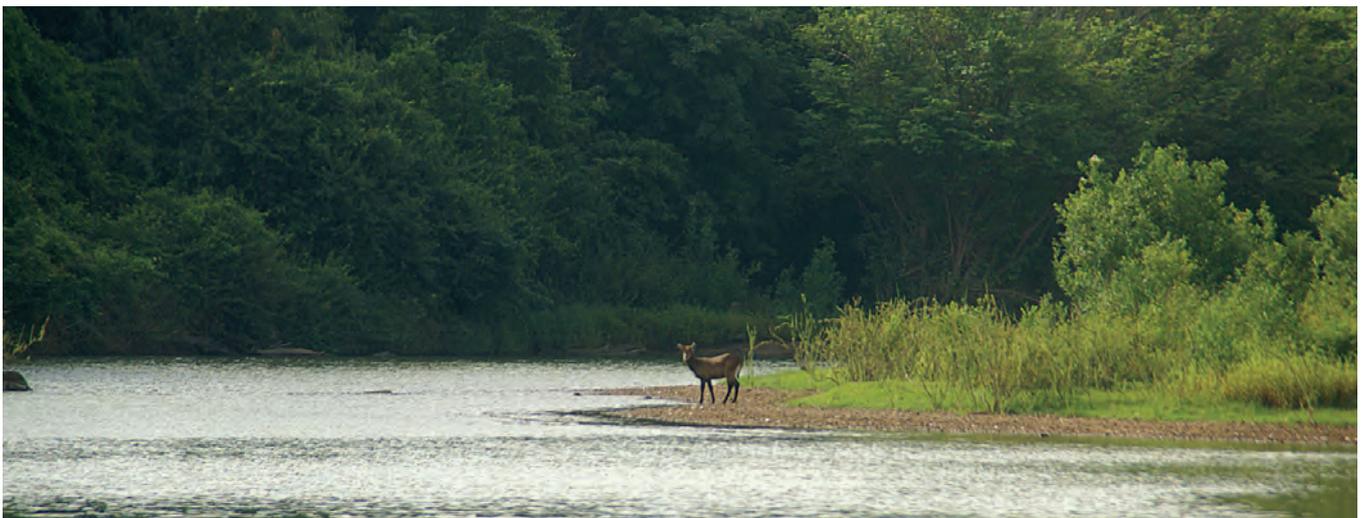
Si les sentiments d'injustice par lesquels se justifient les tentatives d'agression sont bien connus, ils ne relèvent que de l'ordre du discursif, et par conséquent, n'appellent pas d'autres dispositions que la présence continue des forces de dissuasion d'anthropisations anarchiques du parc ainsi que le maintien du dialogue avec les populations du Parc, les situations qui sont à la source des autres formes de sentiment méritent une attention politique.

Étant de plus en plus faibles, les « institutions foncières néo-coutumières », sont moins enclines à se faire respecter

et surtout à imposer aux allogènes et aux allochtones, des règles de gestion foncière qui soient favorables au maintien de la cohésion sociale.

L'affaiblissement des systèmes traditionnels d'arbitrage des conflits locaux est une fragilité majeure dont les effets se répètent de plus en plus corrosifs sur la cohésion sociale. Car, sur le vide laissé par leur dysfonctionnement, la volonté de se rendre justice et les affrontements entre parties en conflit sur le foncier semblent se multiplier, distendent les possibilités de dialogue social, tendent à dresser les différentes communautés et les groupes d'intérêt les uns contre les autres.

Dans le Bounkani, comme dans le Tchologo, avec une extension possible dans le Hambol, en raison des vagues de migration vers cette région, les situations de polarisation sur fond de polarisations ethniques sont une aubaine pour les formes d'extrémisme violent à aux frontières du Nord de la Côte d'Ivoire, dont l'un des fonds de commerce politique est le traitement politique de la marginalité, la demande d'une « grande égalité de traitement entre les personnes » et dans les localités visées, la remise en cause de l'ordre social, lorsque, selon eux, se développe localement le sentiment que cela profite de manière disproportionnée aux chefs traditionnels et aux autorités religieuses au détriment de certaines franges de la population. Les sentiments d'être des individus ou des groupes d'individus sans-droit relevés chez les Peul, particulièrement dans le Bounkani, et la situation de dominés dans laquelle se trouvent les bouviers sédentaires, la plupart du temps, perçus comme étant des « perdants » dans les transactions foncières avec leurs employeurs locaux sont des conditions idéales d'appel à la radicalisation si rien n'est fait pour recréer la confiance entre les protagonistes (Peul vs Lobi ; agriculteurs-éleveur ; éleveurs locaux-bouviers).



## 6 Dynamiques d'anthropisation du PNC et de la Zone de biodiversité et insécurité

Qu'est ce qui, dans les dynamiques d'anthropisation du PNC et des ZBD, a changé au point d'affecter la situation sécuritaire de l'Espace Comoé ? Cette lecture des formes d'anthropisation s'est faite à travers les quatre formes d'usage du parc et de ses ressources qui sont le braconnage, l'orpaillage, la pêche illégale, la transhumance/pâturage.

### 6.1 Le braconnage

Si, dans le Bounkani, le braconnage est d'abord une activité traditionnelle des communautés présentes autour du PNC, dans le Tchologo, il serait le fait de quelques chasseurs locaux, mais surtout de braconniers venant de contrées plus reculées, Ouangolo, Niellé, Ferkéssédougou et de plusieurs migrants, notamment lobi en provenance du Bounkani qui se seraient déplacés vers le Tchologo et installés à proximité

du parc pour pouvoir mener cette activité. Avant la rébellion de 2002, le braconnage était considéré comme la principale menace contre les espèces animales. Aujourd'hui, il a baissé d'intensité à cause de l'environnement sécuritaire encore plus risqué pour les braconniers, en raison de la militarisation de la zone au titre de la prévention contre les violences extrémistes. Contrairement à l'orpaillage, il ne constitue plus une menace majeure. Selon des enquêtes, les anciens braconniers se seraient reconvertis en guides pour les orpailleurs en raison de leur connaissance du parc.

### 6.2 L'orpaillage

L'orpaillage illicite avait gagné en intensité dans la région du Bounkani de 2002 à 2010, en tant que financement des Forces nouvelles pendant la rébellion. Après le retour des administrations forestières dans la zone après 2007, les activités d'orpaillage se sont même poursuivies et ont pris de l'ampleur dans les années 2011-2012, surtout avec l'embellie du prix de l'or sur le marché international. Malgré l'existence d'un Plan national de rationalisation de l'orpaillage (PNRO) adopté en 2014 qu'un chercheur comme Van Bockstael, S. (2019) qualifie d'échec, cette activité se maintient malgré la forte répression exercée par les Forces de Défense et de Sécurité. La connexion entre acteurs de l'orpaillage et certains gros « bonnets politiques » serait en partie à l'origine de son maintien selon des enquêtes : « *L'orpaillage est une affaire où tout le monde mange dedans* » [PROPOS D'UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE, BOUNA].

Si l'orpaillage illicite est surtout dans le Nord-ivoirien, le fait d'allogènes burkinabés et maliens, des autochtones Lobi (à l'Est), Djimini et Dioula (dans une moindre mesure) à l'Ouest y seraient de plus en plus impliqués. Des sites d'orpaillage sont à l'intérieur du Parc. À l'Est, un village comme Flakiédougou est même perçu comme un « village tuteur » ; c'est-à-dire un site d'accueil et de transit des orpailleurs clandestins. À l'Ouest, des villages tels que Wendéné et Bobosso sont aujourd'hui officiellement connus dans la région de Dabakala comme des sites d'orpaillage.



Du côté de Kong, Gawi et des sites à l'intérieur du Parc sont également connus. À Dabakala, l'activité serait contrôlée par un autochtone Djimini, petit-fils d'un Chef de terre. Reconnu comme un opérateur économique ayant les faveurs des autorités administratives et communales, il est très présent dans la localité à travers ses dons et constitue « *une aide précieuse pour l'installation de fonctionnaires nouvellement affectés à Dabakala* ».

Dans le Bounkani, certains villages situés aux abords du parc seraient identifiés comme des zones de forte infiltration. On peut citer, entre autres, les villages de Toungbaouri, de Gngangbata, de Téhini et de Bania.



#### Dans le Tchologo, la situation semble être mieux maîtrisée.

Cependant, l'orpaillage continue d'y être pratiqué, mais dans une moindre mesure, comparativement à la dynamique de l'orpaillage dans la région du Boukani. À la suite d'action de luttes et

de sensibilisation, l'ampleur de cette activité est certes en baisse à Kong, mais connaît un essor dans les autres localités à dominante Pallaka et Niarafolo pour des raisons que nous avons évoquées plus haut. Les alentours du village de Kala Kala comptent encore plusieurs sites d'exploitation et vraisemblablement jusque dans la ZBD. Selon le Chef Secteur de l'OIPR à Kong, il n'y aurait aucune intrusion d'orpailleurs actuellement dans le PNC.

Dans les trois régions constitutives de l'Espace Comoé, les effets de l'orpaillage sur le développement humain sont notables. Par exemple dans le Bounkani et dans le Tchologo, la pratique de l'orpaillage serait à l'origine de la déscolarisation de plusieurs élèves tant au niveau du primaire que du secondaire. Ces élèves préfèrent abandonner l'école pour s'adonner à l'orpaillage en raison du gain rapide et relativement important qu'ils espèrent en tirer, même si l'or ne tient pas toujours ses promesses. Sur la moyenne et la longue durée, l'abandon de l'école pour le gain facile d'argent tiré de l'exploitation illégale de l'or, crée potentiellement un vivier de personnes promises à l'employabilité par manque de compétence et donc des conditions objectives d'insécurité dans la région.

### 6.3 La pêche illégale

La pêche constitue un maillon faible de l'économie locale dans le Tchologo. Il est vrai que la présence du fleuve Comoé paraît être un atout majeur pour le développement de cette activité, mais une bonne partie du fleuve se retrouve dans le

PNC et est interdite d'accès par l'OIPR. Cependant, à Kafolo, Sahandala, Tchambè, Tindala et d'autres villages mitoyens de la zone de Biodiversité les populations ont un accès au fleuve Comoé. Mais la montée en puissance des GEV dans la zone a entraîné de facto, la méfiance des opérateurs du secteur de la pêche comme le souligne un enquêté :

« Les attaques ont tout mélangé ici. On a fait près de 2 ans sans aller au champ ou à la pêche. Et après on ne fait plus trop de temps au champ. Il a même eu des enlèvements dans un village proche de nous, à Bolè<sup>45</sup>. »

Malgré tout, quelques pêcheurs continuent l'activité, mais ont adapté leurs stratégies de pêche. Depuis cette année 2022, certains infiltrèrent nuitamment la zone du PNC pour y pratiquer de la pêche. La plupart du temps, ces tentatives d'accéder aux eaux du PNC sont sévèrement réprimées par les agents de l'OIPR : saisie et destruction immédiate de matériels de pêche lorsqu'ils sont pris en flagrant délit. D'autres vont sur l'autre rive, dans la zone de l'AGEREF, et utilisent le mercure pour la pêche. Aucune des pratiques concernant la pêche n'insécurise encore plus que par le passé l'Espace Comoé, sauf à noter les effets des usages du mercure sur l'environnement.

### 6.4. La transhumance et le pâturage

Dans l'Espace Comoé, la transhumance et le pâturage mettent en confrontation trois groupes d'acteurs (gestionnaires du parc, éleveurs/éleveurs et agriculteurs sédentaires) qui coexistent difficilement. Leurs objectifs et leurs besoins sont si concurrentiels que les risques de conflits restent permanents et les efforts de négociations limités.



Dans le Bounkani, la sécheresse est réputée être très sévère, selon nos enquêtés. Durant la saison sèche, certains bouviers migrent vers le sud avec leurs troupeaux pour les faire paître et les abreuver alors que les points d'eau tarissent.

Face à cette situation, les éleveurs s'orientent davantage vers le Parc de la Comoé en raison de la disponibilité en verdure et de ses réserves d'eau. Cette situation met une pression sur les ressources naturelles du parc.

Les structures et dynamiques économiques bâties autour de l'exploitation des ressources naturelles qui sont rattachées au Parc génèrent des compétitions qui ont tendance à s'exacerber dans les contextes où les disponibilités foncières s'amenuisent dans le domaine rural. Dans ces conditions, la

<sup>45</sup> Entretien avec S. O, Pêcheur, Kafolo.



pression s'accroît sur le Parc et exige une plus grande vigilance de la part des agents de l'OIPR mais aussi des tensions avec les usagers indécis. En situation de saturation des terroirs villageois et de possibilités de transhumance et de pâturage dans le Parc de plus en plus réduites, la tendance des éleveurs transhumants est de s'orienter vers la zone de biodiversité.



**Dans le Hambol** tout comme dans les autres zones de l'étude, les dynamiques plurielles d'anthropisation aussi bien du Parc que de la Zone de Biodiversité s'inscrivent donc dans la continuité de la compétition sur les ressources comme en témoignent les propos d'un des responsables de l'AGEREF :

« Il y a plusieurs activités comme l'agriculture, avec l'installation de certains villageois dans les aires protégées, l'élevage avec les Peul en transhumance, la pêche car certains se cachent pour pêcher sur le fleuve dans le parc, et surtout l'orpaillage qui entraîne même le braconnage. Les zones d'orpaillage ne sont généralement pas sous contrôle donc les gens en profitent pour chasser et tuer les animaux<sup>46</sup>. »



**Dans le Tchologo.** La transhumance et le pâturage sont, de loin, les activités humaines les plus décriées par les agents du PNC et les gestionnaires de la zone de Biodiversité. Dans la ZBD, le pâturage est permis, à condition d'avoir une autorisation de l'AGEREF. Malheureusement, depuis les attaques successives et le déploiement d'un dispositif sécuritaire dédié dans la zone, les surveillances dans la ZBD ont été arrêtées entraînant une perte de contrôle de cette zone, la direction de l'AGEREF ayant décidé de l'arrêt des patrouilles. Cette interruption de la surveillance a libéré à nouveau les accès incontrôlés et laissé libre cours aux pratiques illicites, menées çà et là par l'ensemble des villages membres de l'AGEREF. Ces nouvelles pratiques sont matérialisées par l'introduction des troupeaux dans les aires proches des villages moyennant des rétributions versées aux chefs de terre par des éleveurs.

Cependant, cette pratique n'est pas partagée par tous les chefs de terre. Par exemple, le chef de terre d'Irénékoro ainsi que le Président de l'AGEREF Warigué développent un argumentaire qui tranche avec les propos tenus par le chef de terre de Sahandala :

« La plupart des chefs de terre ne jouent pas franc jeu, ils reçoivent toujours quelque chose sur la base de nos entrées financières. Les chefs de terre ne disent pas aux populations ce qu'ils perçoivent de l'AGEREF. Ça pose donc un problème de transparence<sup>47</sup>. »

**Dans la zone de Kong,** à cause des tensions et de la stigmatisation des Peul, les éleveurs transhumants se sont déplacés. Certains retournent vers la frontière Côte d'Ivoire-Burkina Faso, pour ceux qui étaient sur le territoire ivoirien, d'autres migrent vers le département de Dabakala. Les éleveurs peul en provenance du Burkina Faso et du Mali, quant à eux, ne traversent plus les frontières. La mémoire des attaques a eu un impact important sur l'élevage et la situation des éleveurs dans la localité : le service de la transhumance ne fonctionne plus bien du fait de la situation sécuritaire de la région ; le suivi sanitaire des bêtes dans le département de Kong se fait de façon sporadique par des agents du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) détachés pour ces opérations qui ne cachent pas leur peur pour leur sécurité.

## Conclusions partielles

### LEÇONS APPRISSES ET IMPLICATIONS POLITIQUES

Quatre enseignements ressortent de l'analyse des dynamiques d'anthropisation du Parc national de la Comoé et des Zones de biodiversité.

**1 Premier enseignement :** À l'examen, si la pêche illégale dans le parc n'est pas porteuse de plus de risque sécuritaire pour l'environnement humain, le braconnage dans le Parc et les ZBD a été quant à lui affecté par la militarisation de la sécurité surtout dans le Bounkani et le Tchologo. C'est au niveau de l'orpaillage et de la transhumance que les mutations observées présentent le plus de risques sécuritaires en raison des opportunités de récupération d'objets de conflits qu'ils peuvent offrir.

**2 Deuxième enseignement :** Dans la littérature (Toutain et al, 2004), les attitudes des populations riveraines vis-à-vis de la conservation des aires protégées sont en priorité influencées par les avantages tirés ou non de la présence de la réserve. Et lorsque le sentiment de ne pas retirer de bénéfices de la conservation domine, la tendance à la pression sur les ressources se trouve socialement légitimée. La Mission a fait le même constat avec les populations riveraines du Parc aussi bien dans le Boukani, le Hambol que dans le Tchologo. Les

<sup>46</sup> Entretien avec un représentant AGEREF Dabakala.

<sup>47</sup> Entretien avec un membre de l'AGEREF Warigué.

populations, bien que se disant favorables à l'idée de conservation, trouvent paradoxalement des justifications aux formes de transgression des limites et d'agression de ses ressources dont ils se rendent coupables ou complices par vengeance.

**3 Troisième enseignement** : L'orpaillage demeure la forme de pression anthropique majeure autour du Parc. En tant qu'activité « illégale », il a pris une telle ampleur dans la vie sociale et économique autour du Parc que la lutte contre son expansion tendra au fil des ans à ouvrir un espace de conflit de plus en plus large entre les villages, les communautés et groupes d'intérêts, dont surtout les jeunes qui en profitent. Dans un environnement où l'intérêt pour l'orpaillage a pris le pas sur l'intérêt pour l'agriculture, la lutte contre l'exploitation minière artisanale illégale est perçue localement comme un parti pris de l'État pour les intérêts des compagnies minières au détriment de la débrouille des jeunes. Face à un tel état d'esprit, résumer le PNRO à une escalade de l'intervention militaire comme approche privilégiée pour lutter contre l'exploitation minière illégale contribuera à terme à radicaliser les jeunes, à créer les conditions objectives de leur alignement sur des positions radicales et à faire potentiellement d'eux des proies faciles à une récupération par les GEV.

**4 Quatrième enseignement** : Si la militarisation de la sécurité des alentours du Parc semble avoir indirectement profité à sa protection, les conflits générés par la transhumance et le pâturage demeurent les sources de conflits majeures et mortifères en raison des usages conflictuels de la même ressource opposant les agents dédiés à la conservation et les peuhls d'une part, les agriculteurs et les peul d'autre part.

## IMPLICATIONS POLITIQUES

Bien qu'étant un espace disputé, malgré son statut, le PNC est objet structurel de tension latente entre les populations riveraines et l'OIPR. Cependant, la principale source de tension demeure l'orpaillage. La lutte contre l'orpaillage illégal, devenu un « moyen de subsistance rural non agricole crucial » (Van Boecksteal, 2019) pour beaucoup de jeunes ici comme ailleurs, si elle ne se limite qu'aux déguerpissements et aux interventions militaires, risque de provoquer un regain de tension entre l'État et les jeunes. Ce qui suppose un approfondissement de la réflexion sur la « rationalisation » de l'orpaillage en vue d'y apporter les réponses politiques les plus adaptées aux contextes.

Afin de réduire les risques d'exacerbation des tensions autour de cette activité mais aussi de radicalisation possible des jeunes qui y sont impliqués, une des réponses de l'État serait l'allègement des procédures et des coûts d'obtention des permis d'exploitation. Nous faisons l'hypothèse que conjuguée avec un dispositif d'encadrement adapté des bénéficiaires, cette mesure pourrait aider à rationaliser la pratique de l'orpaillage, sécuriser les orpailleurs et amoindrir les pressions exercées sur le PNC.

Sur la base des résultats de cette étude, il convient d'envisager d'accompagner et de renforcer les capacités et stratégies de négociation d'accès aux ressources l'accès au niveau régional et aux structures économiques dans de tels contextes de compétition. Aussi, dans la même veine, pour réduire les conflits éleveurs-agriculteurs, est-il crucial d'inciter l'État à travers les ministères techniques à réviser les procédures et barèmes d'indemnisation pour destruction de cultures afin de les adapter aux réalités de terrain.



## 7 Les griefs et ressentiments contre l'État

Nous empruntons à Ogharanduku (2017) sa définition des griefs en tant que « sentiments ou ressentiments réels ou imaginaires à l'égard de quelque chose que l'on croit être mauvais ou injuste ». Pour que des griefs existent, il faut qu'il y ait des facteurs qui favorisent leur génération dans une condition ou une situation donnée. Les griefs peuvent provenir non seulement des conditions matérielles des individus ou des groupes, mais aussi peuvent émerger de leurs expériences, de leur compréhension et de leurs interprétations des facteurs contextuels de leur existence, qu'ils observent de près dans leurs interactions quotidiennes avec leur environnement social, économique, politique et naturel.

### 7.1 Les excès de promesses peu ou pas tenues

Comme précisé dans la conclusion de la session précédente, la conservation des aires protégées est principalement influencée par la perception des avantages tirés ou non de ces aires. Les gestionnaires du Parc l'ont bien compris en ayant tenté plusieurs approches, y compris celle de la mise en place de mesures dites riveraines. Pour susciter l'adhésion des populations à l'idée de conservation du Parc ainsi que de ses ressources, les gestionnaires font des promesses et génèrent des attentes avec des taux faibles de réalisation, aux yeux des populations.

Ces promesses connaissent des sorts divers. Elles sont le plus souvent soit, sans suite, soit parfois suivies d'effets en termes de projets réalisés grâce au financement et à l'accompagnement technique de partenaires telles que la GIZ. C'est le cas par exemple du projet de promotion de la pratique de l'apiculture et de ceux visant l'installation de pompes villageoises et la construction /réhabilitation d'écoles primaires. Tous ces projets auraient été identifiés, semble-t-il, selon les besoins exprimés par les populations elles-mêmes. À Kokpingué et Koflandé, par rapport au projet apiculture par exemple, la Mission a pu faire le constat de sa mise en œuvre effective. Toutefois, les communautés semblent ne pas véritablement s'être appropriées cette initiative. Car, elles n'ont toujours pas encore été en capacité de trouver un marché porteur pour assurer l'écoulement régulier du miel produit. Tout autour du Parc, il existe de multiples projets similaires exécutés par des ONG, avec ou sans les partenaires techniques.

Aujourd'hui, les populations **du Bounkani** interprètent les investissements de l'État dans les travaux d'infrastructures



(routes, électrification, télécommunications, adduction en eau potable, camps militaires, etc.) moins pour le développement de la région que comme une réponse à la menace des GAT.

**Dans le Tchologo**, l'excès de promesse sans lendemain a été vécu de manière plus conjoncturelle. Après les attaques de Kafolo en juin 2020, le département de Kong en général et la localité de Kafolo ont été au cœur de toutes les attentions, tant sur le plan national que sur le plan international. En effet, durant deux années consécutives, les populations de Kafolo, Mapina et autres villages aux alentours ont bénéficié d'une assistance humanitaire multiforme. D'abord, de la part du gouvernement et de quelques ministres à titre privé, selon les villageois interviewés, pour soutenir les populations en détresse et sinistrées. Ensuite, de la part du système des Nations Unies et de leurs agences locales, qui ont continué à appuyer ces populations. Toutes ces initiatives furent jugées louables et appréciables. Aujourd'hui, Kafolo bénéficie de la construction d'un collège, de la réhabilitation de 5 à 6 pompes hydrauliques, de dotation en ambulances, de dons en nature, de la construction d'une antenne téléphonique du réseau Orange-CI, d'une kyrielle de projets pour les jeunes.

« Beaucoup d'ONG sont venues nous voir et ont fait des promesses. Mais, on ne voit rien. Nous ne faisons que des dossiers (photocopies, photos) sans jamais avoir de retour. Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) et autres structures sont passées. Ici, les femmes étaient dans la production de karité, du riz. Mais les ONG ne nous ont pas aidées dans nos activités. Nous ne recevons que des vivres et des produits de première nécessité...<sup>48</sup> »

Beaucoup plus orientées vers les réponses d'urgence que vers le développement, les réponses proposées, à grand renfort d'effets d'annonce, au choc des attaques semblent n'avoir ni été pensées, ni aussi bénéfiques qu'espérées dans la durée pour les populations.

**À Kong**, l'on ne se plaint pas d'excès de promesses non tenues, car beaucoup d'investissements y ont été réalisés par l'État, à travers le PPU (Programme présidentiel d'urgence) à hauteur de 150 milliards. Aussi, un fonds de 100 millions

<sup>48</sup> Entretien avec les femmes de Kafolo.

dédiés aux jeunes est logé à la COOPEC pour financer leurs projets avec une spécificité, précisée par le député de la circonscription, que les financements aillent vers les villages qui en ont le plus besoin. Aujourd'hui, les voies d'accès structurantes sont en cours de construction et cela contribue à désenclaver la région. En termes d'infrastructures de base, la quasi-totalité des localités est pourvue de forage, d'écoles avec logements d'enseignants, de centre de santé, avec une électrification à 100% des villages de la région.

L'autre source des griefs contre l'État relevé est le caractère souvent discriminatoire et arbitraire perçu du traitement des conflits agriculteurs /éleveurs, surtout lorsque l'agriculteur s'attaque aux bêtes ayant détruit sa plantation. Il a été rapporté à la Mission que, dans ces conditions, sans autre forme de procès, la gendarmerie interpelle le paysan et le met en prison. Cet arbitrage est souvent mal vécu par les populations, même si elles reconnaissent que le tort causé au bouvier est réel. Il renforce le sentiment largement répandu que l'administration protégerait les éleveurs.

## 7.2 Des incohérences dans la mise en œuvre d'actions publiques



**Dans le Hambol**, certaines incohérences de l'action publique semblent être à l'origine d'une fragilisation de la politique de préservation. Il s'agit essentiellement de l'installation de villages (Amaradougou et Dombadougou, Talahini) à l'intérieur du Parc et dans la ZBD

(Zone de Biodiversité). Ces villages ont même bénéficié d'infrastructures sociales de base (école, pompe villageoise) pendant que leur présence n'avait pas raison d'être en leur emplacement actuel. Cet état de fait complique la perspective d'une possible relocalisation de ces villages, l'État étant perçu en même temps comme caution et comme partie prenante à leur installation.

Par ailleurs, une autre action publique plus récente comme le projet de réalisation de la route reliant l'axe Dabakala-Nassian exacerbe le sentiment d'un acharnement de l'État sur des communautés qui ont, de leur point de vue, déjà tout donné à la préservation. En effet, pour la réalisation de ce tronçon routier, ce sont une vingtaine de 20 mètres d'emprise qui seront prélevés sur les différents sites déjà bâtis et équipés de villages riverains du Parc. Les localités concernées sont les villages de Depingo, Bougoulaye, Dedi, Banayo, Kakpin et Gansé. Au sein de ces communautés villageoises impactées, les ressentiments vis-à-vis de l'État et de ses représentants en charge de conduire le projet augmentent et cristallisent

les tensions dans la relation entre ces villages se percevant comme des « perdants » et un État perçu par le bas comme un « prédateur ».

« Il faut aussi ajouter la relocalisation envisagée par l'État de certains villages riverains du parc pendant que d'autres personnes sont à l'intérieur de parc pour des activités illégales d'orpillage illégal. Il est toujours demandé aux villageois de céder leurs espaces pour la préservation du parc et la ZBD et je pense qu'il est important pour l'État de tenir compte de leurs besoins en terres cultivables<sup>49</sup> . »

Des dynamiques similaires sont aussi à l'œuvre **dans le Tchologo** où la question de la relocalisation du village de Tchambè génère des tensions autour de l'action publique. En effet, les populations des autres villages riverains estiment que la lenteur dans le déguerpissement de Tchambè de la zone de Biodiversité est la manifestation d'un manque de volonté politique. La situation de ce village est alors considérée comme l'une des formes tangibles d'incohérence de l'action publique. Elle constitue l'une des principales sources de grief des villages constitutifs de l'AGEREF Warigué contre l'État.

## 7.3 Incomplétude des services publics

Les griefs et ressentiments des populations contre l'État relatifs au déficit d'offre de services publics sont des opportunités qu'exploitent généralement les GEV pour s'implanter. Au reste, la littérature scientifique sur l'extrémisme violent en Afrique montre que les inégalités d'accès aux services sociaux de base comptent parmi les ressources factuelles activables par les groupes d'extrémisme violent par le jeu politique de l'offre d'alternatives attrayantes pour susciter le ralliement des populations.

**Dans le Bounkani**, outre la qualité du signal de la télévision et des réseaux de téléphonie mobile à certains endroits, la santé et les infrastructures routières sont les principaux secteurs qui cristallisent les griefs et ressentiments des communautés contre les pouvoirs publics.

Localement, la santé est l'un des secteurs où s'exprime avec acuité la désaffection des populations vis-à-vis des services sociaux de base. À partir de Doropo par exemple, l'on note que plus l'on s'avance vers la frontière avec le Burkina Faso, plus la tendance est importante chez les populations à recourir aux offres de soins des centres de santé de ce pays voisin, notamment dans des villes comme Gaoua, Kossou, Kpapa, Kpéré. Le

<sup>49</sup> Entretien avec une autorité municipale, Nassian.



coût<sup>50</sup> et la qualité perçue de l'offre de service (accueil et traitement des patients, files d'attente) sont les principales raisons qu'évoquent les populations locales pour justifier leur désaffection vis-à-vis des services de santé offerts en territoire ivoirien :

« La plupart des habitants de la zone vont se faire soigner à Gaoua au Burkina. Là-bas, les files d'attente ne sont pas longues. Et puis, les prestations ne sont pas chères (...)»<sup>51</sup> »

Comme signalé dans les lignes plus haut, **Kong** a bénéficié d'un important apport du PPU pour la mise en place d'un certain nombre de services sociaux de base. Malheureusement, les populations estiment ne pas tirer pleinement partie de ces investissements.

#### 7.4 La délimitation des territoires des villages

**Dans le Hambol**, une action publique qui cristallise les lignes de fractures verticales et horizontales dans l'espace Comoé est relative à la délimitation des territoires des villages. Cette opération est localement perçue comme porteuse de risque de cession de droits de propriété foncière à des communautés qui en sont coutumièrement exclues. Aussi, dans le département de Nassian où les autochtones koulango s'opposent catégoriquement ce principe, le blocage est manifeste

: l'opération y est complètement à l'arrêt. Il en est de même à Kafoudougou, dans le Hambol, où les autochtones djimini s'y opposent également au prétexte que ce processus confèrera au sous-groupe des forgerons djimini et d'autres populations étrangères malinké un droit de propriété foncière.

« Les propriétaires terriens koulango acceptent mal l'idée que la délimitation foncière impose le partage de leurs terres avec des personnes (Lobi) qu'ils ont eux-mêmes installés avec pour contrat une simple exploitation et non une réappropriation du droit foncier. Cette situation fait l'objet d'inquiétude entre les deux communautés. Si rien n'est fait à la longue le conflit risque d'éclater»<sup>52</sup>.



Nous avons aussi le problème foncier. Chez nous ici les forgerons et Dioula n'ont pas de terres et depuis un moment, leur volonté d'acquérir des droits sur des terres a entraîné une délimitation des territoires villageois par l'État. Mais le constat est que ces limites ne sont pas respectées»<sup>53</sup>.

#### 7.5 L'employabilité des jeunes

**Dans les départements de Dabakala et de Nassian** La situation des jeunes est particulièrement préoccupante. Faiblement intégrés dans l'économie agricole, ces derniers s'orientent



<sup>50</sup> Les participants à l'étude estiment que le coût de la prise en charge et du traitement des patients au Burkina-Faso est nettement inférieur à celui de la Côte d'Ivoire.

<sup>51</sup> Entretien avec des Enseignants, Niamoué.

<sup>52</sup> Entretien avec une autorité municipale, Nassian.

<sup>53</sup> Entretien avec une autorité coutumière, Tendéné.



massivement vers l'orpaillage illicite. Cette tendance est relativement importante dans le département de Nassian où malgré une relative disponibilité foncière et un certain contrôle social fort des communautés autochtones sur les ressources locales en terre, les jeunes semblent peu investis dans l'agriculture. De fait, l'enclavement de la zone ne facilitant pas l'écoulement de la production agricole semble inhiber ces jeunes.

« Les jeunes d'ici sont peu investis dans l'agriculture. Ils sont plus portés sur l'orpaillage clandestin. Même lorsque des projets agricoles sont initiés, ils y participent moins. Cela est un réel problème pour cette jeunesse qui est dans une oisiveté, trainer dans la ville avec des regroupements ici et là. Je dirai que cette jeunesse n'est pas occupée<sup>54</sup>. »

**Dans le Hambol**, la cessation des activités d'orpaillage illégal après la reprise en main par l'industrie extractive de son permis a contribué, dans le village de Lafigué, à renforcer le chômage des jeunes, les obligeant à s'orienter vers une hypothétique reconversion. Du point de vue de la communauté villageoise, les nombreuses promesses d'insertion professionnelle tardant à se matérialiser de la part d'Endeavour Mining, le sentiment d'exclusion et les ressentiments contre cette compagnie minière commencent à s'installer. Les quelques projets et initiatives d'ONG en faveur de ces jeunes restent cependant sans réel impact sur leurs moyens d'existence et sur leur condition de vie, ces derniers n'étant pas toujours motivés.

« La situation des jeunes du village est difficile car comme vous le constatez l'orpaillage constituait, avant l'arrivée de la structure, leur principale activité économique. Mais avec la récupération du site, ils sont pour l'instant laissés pour compte. La société minière a promis les embaucher massivement et jusque-là nous ne voyons pas cela se faire. Encore les quelques rares jeunes recrutés ont un travail temporaire et le montant des salaires pose problème. Face à toutes ces difficultés, certains jeunes se déplacent vers d'autres sites d'orpaillage<sup>55</sup>. »

## 7.6 Les réponses sécuritaires discriminantes

Après les attaques de Kafolo en Juin 2020, plusieurs rencontres d'information et de sensibilisation ont été organisées par le Préfet de Kong. Celles-ci ont impliqué les chefs de villages, les chefs de terre, les présidents d'associations de jeu-

nesse mais surtout les membres d'associations corporatives comme les éleveurs. L'une des résolutions communiquées aux communautés à la suite de ces rencontres avec l'autorité préfectorale a été de procéder au recensement de tous les étrangers et de surseoir à accueillir de nouveaux arrivants dans la zone. Soupçonnés d'être les complices des GEV, les Peul sont au centre de rencontres multiples, accentuant malencontreusement la stigmatisation dont ils étaient l'objet. À cette communauté, il a été donné la consigne de signaler à la force publique tout mouvement suspect tout le long de leur parcours pendant les activités pastorales.

Tout se passe comme si les Peul sont systématiquement identifiés comme étant de potentiels complices des GEV et les premiers suspects. Il n'est donc pas rare qu'ils fassent l'objet de surveillance, pendant que le dispositif sécuritaire souhaite leur collaboration en matière de partage d'informations. Il faut aussi signaler que, dès les premières heures des attaques, les Peul transhumants ont été la cible de tracasserie. Sur la base de délit de faciès, les FDS auraient interpellé systématiquement tous les Peul sur leur chemin :

« Aux premières heures après l'attaque de Kafolo, le tout sécuritaire a été déployé à telle enseigne que vu que les soupçons se recoupaient autour de la figure du peul complice, 39 peul suspectés comme appartenant aux GEV ont été arrêtés par les militaires. Il faut reconnaître qu'à ce moment, ils (militaires) ramassaient tout le monde avant de procéder plus tard au contrôle d'identité. Malheureusement, les conditions de garde de ces personnes posaient problème à la gendarmerie qui ne dispose pas d'une salle adéquate pour contenir ce nombre important de personnes. Pis, la brigade ne dispose pas de dotation financière pour faire face aux charges des cas de maladie et autres besoins de ces "prisonniers". Il n'y a pas aussi de logistique pour prendre soin des gens que les militaires interpellent, pas de nourriture, d'argent pour faire face aux problèmes de santé des gens arrêtés. Il est arrivé que des personnes mentalement malades ont été arrêtées pour être conduit à la gendarmerie. »

Une telle approche discriminante de la sécurité sous-estime le fait que le recrutement d'individus ou de groupes d'individus peut être fait par les GEV au sein d'autres communautés s'il existe des intérêts partagés à une collaboration sur des enjeux décrits dans les multiples objets de tension que l'on rencontre dans l'Espace Comoé

<sup>54</sup> Entretien avec un agent du MINADR, Nassian.

<sup>55</sup> Entretien avec un leader de jeunesse, Lafigué.

<sup>56</sup> Entretien avec un élément des FDS, Kong.





## Conclusions partielles

### LEÇONS APPRIS

À l'analyse, dans l'espace Comoé, les griefs contre l'État sont pluriels, constitués d'un éventail de ressentiments qui trouvent leurs fondements dans les excès de promesses conjoncturelles ou structurelles non tenues, les incohérences de certaines décisions et de la mise en œuvre de certaines actions, l'incomplétude des services publics délivrés, le projet de délimitation confligène

des territoires des villages, l'épineuse question de l'employabilité des jeunes et enfin les réponses sécuritaires discriminantes.

Mises à part les réponses sécuritaires discriminantes qui peuvent être source de radicalisation, l'intensité des griefs identifiés n'est guère si sédimentée au point d'apparaître comme des objets politiquement convertibles en motif de radicalisation individuelle ou collective. Néanmoins, la politique de prévention des conflits peut les adresser avec comme objectif d'en réduire les effets à court et long terme.



## 8 Structures d'opportunités favorables à la conversion

Les effets du changement climatique, conjugués avec l'insécurité dans la province de la Comoé, au sud-ouest du Burkina Faso, à la frontière avec la Côte d'Ivoire, ont provoqué des vagues de migration de populations en quête de refuge dans l'Espace Comoé. Dans le cadre de la recherche des vulnérabilités pouvant servir d'occasions convertibles en opportunité d'expansion des GEV, la Mission a fait l'hypothèse que ces migrations peuvent secréter des circulations de personnes, de pratiques et d'idéologies, notamment religieuses qui, articulées aux griefs, aux ressentiments intercommunautaires ou des événements traumatisants locaux, peuvent compter parmi les structures d'opportunités favorables à l'infiltration des GEV.

### 8.1 Migrations et émergence de groupes sensibles à une idéologie sectaire

En raison de la présence de communautés ethniques transfrontalières, des échanges permanents sont établis au-delà des frontières entre les populations de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire et du Mali à travers des fêtes villageoises, le commerce, des trafics licites et illicites. La traque des groupes djihadistes (Opération Comoé 2020) qui s'est déployée le long de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, de part et d'autre du fleuve Comoé et le raid de plusieurs jours organisé dans le nord de la Côte d'Ivoire et le sud du Burkina pour enrayer la progression des groupes islamistes armés en a rajouté à l'afflux de migrants, lequel n'a cessé depuis 2020. La preuve : encore en février 2022, le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés<sup>57</sup> indiquait que le flux s'est accéléré dans les six dernières semaines en direction du nord-est de la Côte d'Ivoire. Selon cette agence des Nations Unies, à Tougbo par exemple, localité de 20.000 habitants, ce sont 7.000 burkinabé, des habitants chassés par des attaques des groupes djihadistes, qui ont abandonné leurs maisons et leurs biens pour y trouver refuge.

L'on a pu penser que ces vagues de migration transfrontalière auraient pu secréter des facteurs de risque sécuritaire dans les zones d'accueil et constituer un vecteur de contagion djihadiste. En termes de nouvelles pratiques, la recherche de signaux n'a rien révélé de probant si ce ne sont le nouveau phénomène d'enlèvements de personnes assorties d'exigence de rançon et

une recrudescence du vol de bétail qui en lui-même, dans le Bounkani par exemple, n'est pas nouveau. Ces pratiques criminelles analysées comme étant des « signaux avant-coureurs » (N'goran, 2022) existaient avant la première attaque de Kafolo dans le Bounkani en Juin 2020 et se sont accélérées à sa suite. Aucun autre signe majeur n'a été identifié comme indice de métastase du phénomène dans l'Espace Comoé.

### 8.2 Risque de contamination par le fait religieux ?

Existe-t-il des fragilités liées à des dynamiques religieuses potentiellement exploitables par les GEV dans l'Espace Comoé ? Des indices de radicalisation religieuse et comportementale d'inspiration religieuse ont été recherchés dans les trois régions. En termes de pratiques religieuses, les trois régions à l'étude sont plus ancrées dans l'Islam et les religions traditionnelles africaines, notamment l'animisme. À côté de ces deux tendances, se trouvent le christianisme, représenté par l'église catholique et les églises protestantes et évangéliques (Réveil, Assemblées de Dieu, etc.). Leurs fidèles se recrutent généralement dans le milieu des fonctionnaires en poste dans les régions et au sein des communautés lobi<sup>58</sup>.

De façon générale, dans les trois régions, aucun mouvement religieux n'est ostracisé. La cohabitation inter-religieuse est plutôt apaisée. Elle ne laisse pas transparaître des tensions ou lignes de fracture manifestes.

« Les relations entre les différentes confessions sont apaisées. On se rend très souvent visite (...). Le 25 janvier 2020, toutes les tendances chrétiennes ont participé à la semaine de l'unité des chrétiens. En plus de ça, il y a une parfaite collaboration avec l'imam<sup>59</sup>. »



**Dans le Bounkani**, outre les actions de sensibilisation<sup>60</sup> qu'auraient menées les dignitaires du Conseil Supérieur des Imams, des Mosquées et des affaires islamiques en Côte d'Ivoire (COSIM), le pacifisme inter-religieux a visiblement constitué un filet de sécurité contre l'apparition de formes de religiosités violentes dont se nourrissent, généralement, les dynamiques d'expansion des GAT.

<sup>57</sup> Côte d'Ivoire : plus de 7.000 réfugiés du Burkina Faso suite aux attaques de groupes djihadistes, <https://news.un.org/fr/story/2022/02/1113642>.

<sup>58</sup> Cf. Plan stratégique de développement de la Région du Bounkani 2015-2020, p. 28.

<sup>59</sup> Entretien avec un leader religieux, Tougbo.

<sup>60</sup> L'imam central de Bouna, celui de Tougbo ainsi que d'autres acteurs rencontrés pendant l'étude, ont souligné que la sensibilisation menée par le COSIM en direction des communautés musulmanes visait essentiellement à empêcher l'infiltration au sein des dites communautés de nouvelles pratiques islamiques qui promeuvent des doctrines radicales et violentes.



Des témoignages des acteurs locaux, il ressort qu'en dehors de Doropo (en 2021) et d'Alanikoro (entre 2020 et 2021) où ont émergé de nouvelles formes de prêches, il n'y a pas eu de faits qui attestent l'enracinement de nouvelles pratiques religieuses à caractère sectaire et violent dans la région. Particulièrement à Doropo, les nouveaux prédicateurs qui sont apparus appartiendraient au Comité Culturel de la Génération des trois Testaments (CCGT) fondé par le prédicateur Djafarma Héma Ouattara dit Jafar. Le CCGT est opposé aux cinq prières de l'islam traditionnel tel que pratiqué en Côte d'Ivoire. Il interdit les prières du vendredi aux croyants et considère ceux qui les pratiquent comme des mécréants. Ce courant islamique contestait souvent et publiquement, les prêches de l'imam principal de Doropo. Cette situation a conduit à un affrontement entre les adeptes des deux camps, à l'incendie de la mosquée du CCGT et à la mort d'un des leurs. Porté devant le Tribunal de Bouna, le règlement judiciaire de cet incident serait toujours pendant. Néanmoins, il a laissé des fissures au sein de la communauté musulmane de Doropo qui peuvent se transformer en objet de tensions dont on ne peut présager de la suite.

Toujours dans le Bounkani, un autre cas emblématique est à signaler dans le département de Nassian. Le village de Kotouba a enregistré des tensions intracommunautaires liées à l'installation d'un groupe religieux dont les pratiques islamiques se trouveraient être en rupture avec l'orthodoxie religieuse locale des autochtones koulango. L'intervention des autorités préfectorales et des guides religieux de Bouna a permis de calmer la situation au niveau de ce village avec pour seule condition, le départ du groupe religieux du village.

« Le village de Kotouba a également enregistré de vives tensions en lien avec l'installation d'un groupe religieux (Hamadiya) basé en Grande Bretagne qui voulait s'implanter dans le village et a constaté le refus catégorique des populations car selon les informations reçues, ce groupe a des pratiques et une vision différente de l'islam telle que pratiquée par les villageois<sup>61</sup>. »

### 8.3 Événements traumatisants

Dans la mémoire collective locale, les conflits éleveurs-agriculteurs constituent la trame des dynamiques de conflictualité dans le nord-ivoirien. Mais le conflit de 2016 a eu une résonance particulière. Il est de loin, celui qui a le plus fait

écho, marqué les esprits et cité presque automatiquement comme étant un événement traumatisant. Et ce, pour trois raisons principales : (i) le nombre élevé de morts (une trentaine selon la version officielle et plus d'une centaine selon les communautés), (ii) l'intensité de la violence et l'implication d'au moins quatre communautés ayant pris parties (Lobi d'une part, Peul, Koulango et Malinké d'autre part) à l'arène de la conflictualité.

« En 2016, on était à plus de 150 morts au lieu de 30, selon le décompte que nous avons fait au niveau de la communauté. Sur les 150, on avait au moins 100 Peul. Leurs enfants se sont repliés au Burkina Faso. On ne sait pas ce qu'ils sont devenus, mais ce sont des gens qui peuvent accepter d'être enrôlés dans des groupes djihadistes<sup>62</sup>. »

Que ce soit la version officielle ou celles, variables d'une communauté à l'autre, le nombre des victimes témoigne de l'intensité d'une rare violence lors du conflit de 2016. Dans tous les narratifs des acteurs locaux rencontrés, les dégâts de cultures n'étaient qu'un prétexte.

D'autres enjeux sociopolitiques relatifs aux querelles de leadership et à la logique de contrôle des terroirs dont est suspectée une élite lobi, à travers le renversement des relations de pouvoir dans l'arène local ; ce que leur permet leur poids démographique, politique et économique actuel.

Pour d'autres, en réalité, il ne s'agirait que d'une revanche des Lobi sur les Peul. En effet, pendant la crise politico-militaire, pour se faire justice<sup>63</sup>, les Peul auraient volé des bœufs aux Lobi pour les revendre aux ex-rebelles sur le marché local. Bénéficiant de la couverture des groupes rebelles pendant cette période, les Peul étaient à l'abri de représailles. La fin de rébellion offrait donc une opportunité aux Lobi pour réparer les torts qu'ils estiment avoir subis. Ainsi, le verdict rendu par la chefferie koulango dans un différend entre un agriculteur lobi et un éleveur peul aurait ravivé les tensions et poussé à l'affrontement<sup>64</sup>. Soupçonnée par les Lobi d'être de connivence avec les Peul, la communauté koulango a été également prise à partie.

### 8.4 A propos de la présence de GAT dans le PNC

Relativement à la question de la présence ou non des GAT dans le PNC, les lectures sont différentes selon les catégo-

<sup>61</sup> Entretien avec une autorité administrative, Nassian.

<sup>62</sup> Entretien avec une autorité coutumière, Bouna.

<sup>63</sup> Généralement, dans le règlement des conflits récurrents qui les opposent aux agriculteurs lobi, des amendes allant de 50.000 à 100.000 FCFA voire plus sont infligées aux éleveurs peul.

<sup>64</sup> Le point focal de l'association des Koulango d'Abidjan est formel : « Il n'y a donc pas eu affrontement mais massacres ».

ries d'acteurs. Dans le Bounkani, la question du soupçon de présence ou non de GAT dans le PNC met en opposition

- (i) les communautés,
- (ii) les autoritaires militaires (FDS) et
- (iii) une partie des autorités administratives.

Dans leur grande majorité, les communautés se disent convaincues que le PNC est infiltré. Cette thèse populaire autour du PNC est construite sur la base

- (i) de suppositions et de rumeurs : « *on entend parler. On ne les a jamais vus. Mais de la manière le parc est grand, ils peuvent être dedans sans qu'on les voit* »,
- (ii) du récit de personnes enlevées et emmenées dans le Parc (Téhini),
- (iii) de l'argument de la multiplicité des pistes de contournement ainsi que sur
- (iv) des failles du dispositif de surveillance et
- (v) de la porosité des frontières.

À la différence des populations locales, les autorités militaires (y compris les agents de l'OIPR) se veulent plus rassurantes :

« On a survolé la zone [le PNC] et n'y a pas d'informations dans ce sens (...)»<sup>65</sup>



*Contrairement à certains pays, le parc n'est pas juste à la frontière. Il est un peu en retrait. Donc si des groupes s'installent dedans, ils signent eux-mêmes leur arrêt de mort. Avec les cantonnements militaires qui sont autour, il leur sera difficile de se ravitailler»<sup>66</sup>.*



Avec le troisième groupe d'acteurs (les autorités administratives), l'on relève également la position de doute et d'ambivalence « (...) *Bon, ce sont les militaires. Ils nous rassurent. Mais je sais que dans le parc, il y a eu plusieurs enlèvements. Quelqu'un peut passer 100 ans dans certains endroits du parc sans qu'on le voit* »<sup>67</sup>.

À ce jour, les études dans la région n'apportent pas de preuves irréfutables sur la présence des GAT dans le PNC. Toutefois, les 3% de massif forestier du PNC, les défaillances structurelles du dispositif de surveillance, la multiplicité des pistes de contournement<sup>68</sup> et les facilités d'infiltration par certains endroits ainsi que la porosité des frontières exposent le parc à la menace djihadiste. Certainement pas pour y sanctuariser des espaces d'usage mais pour des incursions nécessaires à des opérations ponctuelles.

## Conclusions partielles

### LEÇONS APPRISSES

Dans l'Espace Comoé, à part le traumatisme que constitue l'affrontement entre Lobi et Peuhl en 2016 et dont les plaies ne sont apparemment pas encore refermées en raison du feu de la querelle de leadership qui continue de couvrir entre Lobi et Koulango, ni les migrations, ni les religions ne sont des vecteurs de pratiques et d'idéologie à fort potentiel de risques de conversion. Mais dans le Bounkani, la mission a pu relever un fort sentiment d'insécurité lié à la croyance selon laquelle les Djihadistes sont toujours présents dans le Parc.

### IMPLICATION POLITIQUE

Cependant, l'état des relations entre les groupes en présence dans le Bounkani reste une source d'inquiétude politique. Car, si l'insécurité basée sur des conflits de leadership et des préjugés s'installe dans ces régions limitrophes à un foyer de GEV comme le Burkina Faso, en proie à l'extrémisme islamique violent qui cherche des points d'ancrage, elle pourrait servir de rampe de pénétration.

Malgré l'accalmie, il faut agir par anticipation pour prévenir les risques d'escalade de violence basés sur ce passé récent traumatisant, les divergences politiques et les préjugés intercommunautaires, lesquels pourraient ressurgir à la moindre occasion.

Il est important de développer dans le Bounkani des activités de sensibilisation visant à éduquer les membres de chaque communauté aux valeurs républicaines, à la tolérance et au respect mutuel.

<sup>65</sup> Entretien avec un agent de l'OIPR, Bouna.

<sup>66</sup> Entretien avec un élément des FDS, Tougbo.

<sup>67</sup> Entretien avec des autorités administratives, Téhini et Tougbo.

<sup>68</sup> Selon une source militaire locale, on dénombrerait en moyenne 999 pistes de contournement à la frontière entre le Burkina et la Côte d'Ivoire.



## 9 Analyse émique du risque et résilience locale

La mission a estimé que laisser aux communautés exposées à l'extrémisme violent la possibilité d'exprimer comment elles nomment, comprennent et conçoivent la stratégie de lutte contre ce phénomène serait utile à la mise en place d'une approche préventive intégrant autant que possible les communautés dans les modèles de résilience renforcée contre l'extrémisme violent.

Cette section rend compte

- (i) de la perception et la hiérarchie des risques d'insécurité
- (ii) des réponses locales apportées à l'insécurité,
- (iii) de la perception du rôle des comités civilo-militaires.

### 9.1 Perception et hiérarchie des risques d'insécurité

Dans l'espace Comoé, les esprits sont surtout marqués par les derniers signaux d'insécurité que sont les attaques djihadistes<sup>69</sup>. Particulièrement à Bouna, les populations vivent dans la psychose. Les rumeurs de présence des GEV dans le parc circulent, véhiculées par des légendes qui ne permettent plus de distinguer le vrai du faux.

Cependant, dans la hiérarchie des peurs imaginaires, les actes terroristes des deux dernières années et les enlèvements passent désormais devant la peur des braquages et des coupeurs de route en pleine croissance, mais présents avant les attaques dans ces localités. Ces quatre facteurs constituent les sources d'inquiétudes sécuritaires majeures pour les populations. À ces quatre sources de peur, se rajoutent les incendies de véhicules dans la ville de Bouna dont les auteurs sont non encore identifiés<sup>70</sup>.

De façon générale, le sentiment d'insécurité s'avère plus relié à la mémoire des attaques. À l'échelle des localités à l'étude, et particulièrement dans le Bounkani, ces réactions ont maintes fois été relevées au cours des entretiens. Qu'ils soient jeunes, femmes ou hommes, il y a une conscience partagée du risque sécuritaire associée à un certain nombre de faits ou d'événements vécus de près ou de loin dont on a entendu parler.

Particulièrement, chez les populations proches de la zone frontalière avec le Burkina-Faso (Téhini, Tougbo), la porosité des frontières est aussi un facteur qui nourrit le sentiment d'insécurité. Ce sentiment qu'inspire la porosité des frontières se trouve renforcé par le faible niveau de contrôle des migrations pendulaires à la frontière ivoiro-burkinabè par les forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire, accusées par les enquêtés de sacrifier la sécurité collective à leurs intérêts et au racket : « *On [les FDS] ne cherche pas à connaître l'identité de celui qui est en face. Si tu as l'argent, tu donnes et puis tu passes* »<sup>71</sup>. Cette peur se comprend d'autant plus que l'on sait désormais que la porosité des frontières facilite l'infiltration et l'expansion des GAT (Bencherif A., Belporo L. et Morin D. 2022).

L'ordre d'importance des sources de sentiment d'insécurité varie également selon le niveau de proximité des populations avec le PNC ou alors, selon qu'elles aient subi ou pas des attaques des GAT.

Tout comme dans le Bounkani, les villages à proximité du Parc dans la région du Tchologo restent encore marqués par le souvenir des attaques des GEV.

De façon quasi unanime, les communautés vivant à proximité du Parc dans le Tchologo établissent un lien entre les dynamiques migratoires de type économique dominées par le pastoralisme et la ruée vers l'or comme sources d'insécurité dans la région. Les braquages violents suivis de meurtres ont, dans la zone, une saisonnalité reliée aux activités d'orpaillage et, dans une certaine mesure, à la traite de l'anacarde.

Ce sentiment d'insécurité généralisé au sein des populations est quelque peu atténué par le déploiement des Forces de Défense et de Sécurité. Même si une frange des populations estime s'accommoder de l'insécurité ambiante, beaucoup reconnaissent en revanche, que la présence militaire a plus ou moins contribué à améliorer la situation sécuritaire dans le Bounkani. Car, selon certains, pendant les « moments chauds » de la menace djihadiste par exemple, il était quasi impossible pour les agriculteurs de se rendre dans leurs champs (Téhini, Tougbo) et pour les commerçants et transporteurs d'exercer leurs activités sans s'exposer à des risques d'enlèvement ou de braquages.

<sup>69</sup> Des attentats dans le Bounkani au Nord de la Côte d'Ivoire (frontière du BF):

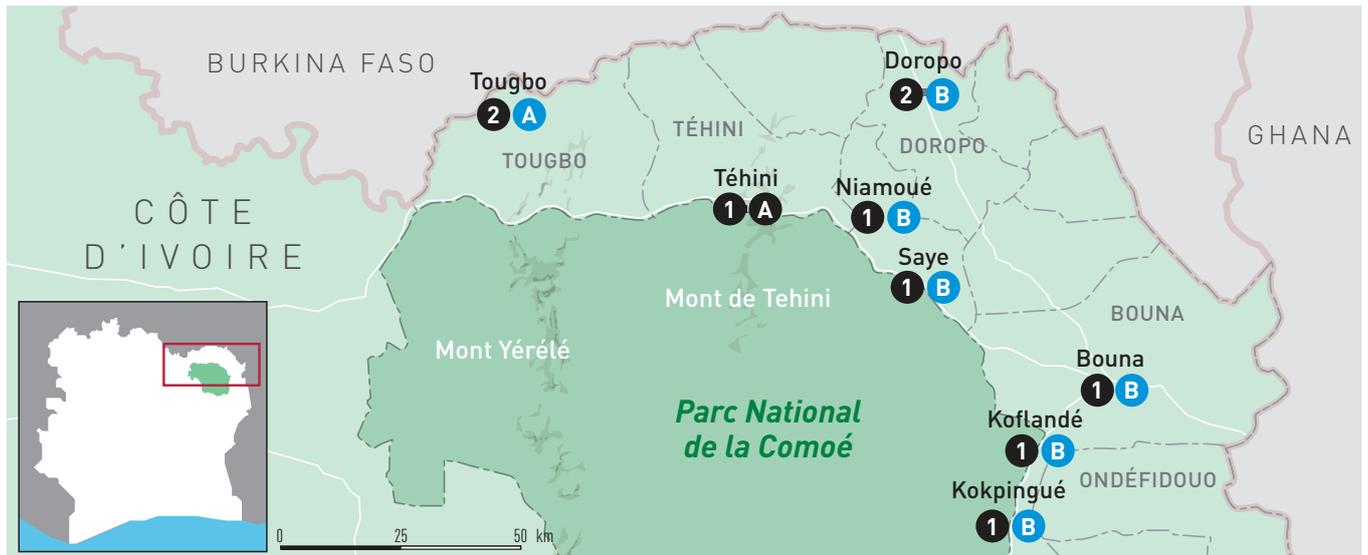
- 10-11 JUIN 2020 : attaque du poste de sécurité de Kafolo : 14 soldats tués
- 29 MARS 2021, à Kolobougou
- 7 JUIN 2021 à Tougbo
- 12 JUIN 2021 : Attaque d'une patrouille de reconnaissance des Forces Armées de Côte d'Ivoire sur l'axe Tehini – Togolokaye (localité frontalière du Burkina-Faso).

<sup>70</sup> Pour le seul mois d'août neuf (9) véhicules avaient été incendiés et deux (2) en novembre 2022 » (Agent AIP, Bounkani).

<sup>71</sup> Entretien avec un enseignant à Téhini.

Diagramme 2 : hiérarchie des sources du sentiment d'insécurité selon les localités

GROUPES DE POPULATION			
<p><b>1</b></p> <p>POPULATIONS RIVERAINES DU PNC</p>	<p><b>2</b></p> <p>POPULATIONS ÉLOIGNÉES DU PNC</p>	<p><b>A</b></p> <p>POPULATIONS AYANT SUBIS DES ATTAQUES DE GAT</p>	<p><b>B</b></p> <p>POPULATIONS N'AYANT PAS SUBIS D'ATTAQUES DES GAT</p>
SOURCES PRINCIPALES DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ÉVOQUÉES			
<p> Braquage</p> <p> Présence supposée des GAT dans le PNC</p>	<p> Braquage</p> <p> Menace djihadiste</p> <p> Enlèvements d'hommes</p>	<p> Braquage</p> <p> Menace djihadiste</p> <p> Enlèvements d'hommes</p> <p> Porosité des frontières</p>	<p> Braquage</p> <p> Menace djihadiste</p> <p> Incendies de véhicules</p>



## 9.2 Réponses locales à l'insécurité

Face aux risques d'insécurité et surtout à la menace extrémiste dans le Bounkani, la principale soupape de sécurité pour les populations reste, pour l'instant, l'armée. En effet, déployées en réponse aux attaques des GAT dans les zones frontalières du Nord de la Côte d'Ivoire, les Forces Armées de Côte d'Ivoire (FACI) disposent d'un cantonnement à Téhini, Tougbo et Bolé (dans le Bounkani) et à Kafolo (dans le Tchologo). Elles procèdent à des patrouilles régulières sur les voies reliant différentes localités. De fait, selon les autorités militaires et certaines autorités administratives, la présence militaire a eu un effet dissuasif. Tout en aidant à réduire les

risques d'attaques des GAT, elle vise à rassurer les populations et contribue au maintien sur place des populations, de même qu'à la reprise progressive des activités économiques.

Au niveau des communautés, les réponses locales dans le Bounkani sont essentiellement structurées autour de l'acquisition de réflexes de vigilance et de dénonciation de mouvements et de personnes suspects. C'est une pratique qui a émergé dans le contexte de la menace extrémiste. Elle est collectivement partagée et chapeautée par les chefs de villages, avec une forte implication des jeunes. Elle fonctionne sur le modèle d'un réseau d'informateurs locaux qui fournissent des informations aux autorités administratives et/ou



militaires en cas de découverte d'individus ou des groupes d'individus suspects.

Par ailleurs, dans la quasi-totalité des villages, les nouveaux arrivants sont soumis à un contrôle communautaire. Ils sont systématiquement présentés au chef et sa notabilité avant si possible, d'être accueillis.

Toutefois, ce dispositif endogène souffre d'une certaine méfiance dans certaines localités proches du PNC (Sanguinari, Saye, Kokpingué, Koflandé) où la dénonciation n'est pas toujours pratiquée. Selon les populations, et particulièrement les jeunes impliqués dans les AVCD, l'indiscrétion supposée des agents de l'OIPR sur l'identité des indics, les risques d'exposition à la vindicte de certains membres de la communauté ou même les menaces de mort justifient leur réticence à s'installer dans une posture du « laisser-faire » déjà développée face aux agressions du PNC : « *Quand on dénonce, on n'est pas en sécurité alors que c'est un travail bénévole (...)* »<sup>72</sup>. La tolérance vis-à-vis des agresseurs du PNC est aussi observée dans le but d'éviter de mettre en tensions des communautés ou des villages.

Dans le Bounkani, par exemple, la gestion des risques sécuritaires est une initiative communautaire avec plusieurs chaînes : les chefs de villages, les jeunes et les femmes. Elle s'inscrit dans la logique des mécanismes locaux de gouvernance. En général, ce sont les chefs de village qui en assurent le contrôle. Les informations relatives à une menace sécuritaire telles que la découverte d'individus aux comportements/attitudes suspects ou d'une présence étrangère dans le village leur sont rapportées. Selon le type de menace perçue, ces derniers relayent l'information aux autorités sous-prélectorales et/ou militaires. La gestion des problèmes liés à l'accueil de toute personne étrangère dans le village se fait essentiellement au niveau communautaire.

Dans ce mécanisme local de gestion des risques sécuritaires, les jeunes sont très actifs. De façon générale, ce sont les jeunes qui jouent le rôle d'informateurs locaux et servent de relais entre les chefs et les autorités administratives et les FDS.

À Téhini par exemple, à l'initiative des jeunes, une plateforme WhatsApp a été mise en place pour favoriser le partage d'informations (sur la sécurité, l'emploi, etc.). Avec ce réseau social, les jeunes ont une relative autonomie vis-à-vis des aînés. Sans entrer en tension avec l'autorité des chefs de villages, ils exploitent très souvent les marges que leur offrent les réseaux sociaux numériques ou le téléphone portable pour fournir directement des informations aux chefs de détachements militaires ou aux sous-préfets (Téhini et Tougbo) dont ils ont les numéros de téléphone.

Quant aux femmes, elles sont des acteurs plutôt discrets, du fait du poids des traditions locales qui, généralement, leur confie les seconds rôles. Lorsqu'elles sont porteuses d'une information relative à la sécurité, elles la partagent d'abord avec leurs conjoints ou les leaders de jeunesse. À Tougbo et à Téhini, leur efficacité a été prouvée. Elles sont reconnues avoir été à la base de l'identification et de la dénonciation de personnes aux attitudes et comportements suspects.

Que ce soit dans les localités situées à proximité du PNC ou non, ce dispositif communautaire de veille et d'alerte marche plus ou moins bien. À Niamoué par exemple, il aurait permis aux FACI, selon nos enquêtés, de démanteler une cellule dormante des GAT en mai 2022.

Dans le Hambol, la réponse locale à l'insécurité est différente. Il s'agit d'un système de police communautaire bâti sur la mobilisation de supplétifs villageois recrutés au sein des communautés et d'un système de renseignement impliquant l'ensemble des composantes de la société. Ce dispositif était complété par l'apport de la confrérie dozo et des unités de surveillance de l'AGEREF, elles-mêmes traversées depuis peu par une crise profonde de leadership qui en a érodé les capacités d'action collective. Ce dispositif ad hoc aurait permis d'intercepter de présumés djihadistes en fuite dans la zone, après les attaques de Kafolo et même plus récemment, lorsque des individus présents dans un campement dans la zone servaient de relais à des groupes djihadistes en leur fournissant du support logistique et de l'information. À côté de ce dispositif, l'AGEREF exerce également des activités de surveillance.

Il faut cependant noter que, dans le Hambol, les autorités coutumières, bien que parties prenantes à certaines formes d'anthropisation des aires protégées, restent des acteurs-clé dont la légitimité aide à prévenir certains risques de confrontation.

### 9.3 Perception du rôle des comités civilo-militaires

À l'origine, l'implémentation des comités civilo-militaires (CCM) à l'initiative de l'État répondait à un besoin de co-construction de la sécurité en favorisant la collaboration entre les FDS et les populations. Dans ce cadre et en lien avec la situation sécuritaire dans le Bounkani, des CCM comme ceux de Bouna, Téhini et Tougbo ont été mis en place, respectivement en 2019, 2020 et 2021. La composition des CCM est sensiblement la même : préfets ou sous-préfets (coordonnateurs), FDS (un représentant de chaque corps en présence), leaders communautaires, fonctionnaires à la retraite, leaders

<sup>72</sup> Entretien avec les jeunes de Koflandé.



de jeunesses, leaders de femmes. Le choix des parties repose sur des critères spécifiques à chaque partie prenante.

Les témoignages recueillis auprès des acteurs de CCM à Bouna et Tougbo, montrent que leurs activités sont essentiellement structurées autour de la sensibilisation et du partage d'informations. La sensibilisation auprès des communautés a pour objectif de les encourager à collaborer avec les FDS dans la gestion de la sécurité en jouant le rôle d'agents de renseignement communautaire. Quant à la seconde activité, elle vise à partager avec les communautés, des informations sur la situation sécuritaire locale.

En termes d'impacts, les résultats des actions des CCM sont contrastés et diversement appréciés. Pour certains membres de CCM, leurs actions ont permis de faciliter l'accès des usagers de motos à leurs pièces (Bouna) ou d'améliorer la relation entre la population et les FDS (Bouna, Téhini, Tougbo). En revanche, les populations disent ne pas percevoir de signes d'amélioration. La persistance des tracasseries et du racket sur les motocyclistes (« sur les routes, si tu ne donnes pas 2000 ou 1000 francs, tu ne passes pas ») ne participe pas à la construction d'une relation de confiance avec les FDS. D'ailleurs, cette situation qui n'épargnerait personne<sup>73</sup>, renforce les ressentiments au sein des communautés et pousse certains acteurs locaux au refus de collaborer en cas de menace. Or, autorités administratives et militaires s'accordent à dire que dans le contexte actuel de menace djihadiste, le renseignement humain est le principal atout des FDS. En définitive, les CCM sont à réinventer aussi bien en termes de critères de désignation de leurs membres qu'en termes de capacités à « fabriquer » un modèle de collaboration à même d'adresser efficacement la question sécuritaire.

À Nassian le CCM peine à fonctionner : « Nous avons un CCM dans la zone qui ne fonctionne pas véritablement du fait de la configuration même de cette organisation. Il y a un désintéressement des acteurs villageois. »<sup>74</sup>

Dans le Tchologo, seul le CCM de Kong est en cours d'installation. Il a pour président le chef de village de Kong. Le CCM n'a pas encore mené d'action spécifique mais son président apprécie le cadre de proximité que ce comité lui permet d'avoir avec tous les acteurs du système sécuritaire déployé dans sa région.

## Conclusions partielles

### LEÇONS APPRISSES

La Mission a pu noter, particulièrement dans le Bounkani, un peu plus que dans les deux autres régions une conscience collective du risque sécuritaire lié aux actions des groupes extrémistes violents. Et, face à ce risque, des initiatives locales sont prises ; leur efficacité se trouvent parfois limitées par des contraintes organisationnelles qu'il convient de comprendre et de lever.

Comme cela a été mis en relief dans les lignes précédentes, les mécanismes locaux de veille et d'alerte restent de loin, la principale forme locale de résilience à l'insécurité dans les localités, particulièrement dans le Bounkani. La mise en œuvre de ce dispositif communautaire participe de façon significative, à l'amélioration de la collaboration entre les populations et FDS, malgré la persistance de griefs contre les gendarmes notamment.

L'adhésion communautaire à ce mécanisme local de veille et d'alerte témoigne d'au moins deux choses :

- (i) une conscience partagée des risques sécuritaires et une capacité de résilience à la menace djihadiste et
- (ii) l'existence au niveau local de ressorts pour une prise en charge endogène de la sécurité des populations.

### IMPLICATIONS POLITIQUES

Un appui à ce dispositif par des sessions de formation destinées aux parties prenantes (chefs de villages, jeunes, femmes, leaders communautaires et religieux) pourrait être bénéfique à trois niveaux :

- (i) l'enracinement de culture de la vigilance au sein des communautés,
- (ii) le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le renseignement communautaire et
- (iii) le développement d'une conscience citoyenne face à la menace sécuritaire.

<sup>73</sup> Selon certains enseignants rencontrés à Niamoué, les fonctionnaires seraient victimes de racket surtout lorsqu'ils sortent de leurs localités respectives pour aller retirer ou percevoir leurs salaires à Bouna ou à Doropo.

<sup>74</sup> Entretien avec une autorité administrative, Nassian.

<sup>75</sup> Les ressentiments des populations locales contre les gendarmes en raison des pratiques de racket fait qu'en règle générale, celles-ci ont tendance à s'adresser directement aux militaires ou aux sous-préfets.



## 10 Conclusion générale

Malgré le fait que, persiste la rumeur de présence de groupes armés de tendance djihadiste dans le Parc National de la Comoé, la Mission n'a observé ni signaux de radicalisation comportementale au sein des populations vivant autour du Parc et dans les Zones de Biodiversité, ni signes de sanctuarisation localisable desdits groupes armés. L'on peut faire l'hypothèse que les attaques enregistrées dans les localités environnantes depuis 2000 sont les résultats d'incursions basées sur des chaînes de complicités qui ne sont pas organisées à partir d'un sanctuaire local.

Dans les trois régions étudiées, les relations entre les régions semblent plutôt pacifiques. Le terrain social et religieux dans le nord-ivoirien semble ne pas être favorable aux idéologies extrémistes dont la diffusion dans un milieu donné prépare le terrain au recrutement de complices ou d'individus parties prenantes aux actes de violence aux fondements extrémistes.

Aussi, la Mission a-t-elle pu relever que la présence militaire semble être un important facteur de dissuasion de l'expansion de l'extrémisme violent. Sans annihiler le sentiment d'insécurité chez les populations, elle a contribué à le faire baisser, même si des griefs persistent contre les forces de l'ordre à cause des tracasseries et du racket subis de leur part par les populations. Ces pratiques entachent grandement l'offre publique de sécurité dans la zone et figent les lectures de la réponse institutionnelle de l'État à la menace des GEV sur les écarts de conduite de certains éléments des FDS ainsi que sur la propension de ces écarts à transformer les acteurs de la sécurité en forces plutôt oppressives. Cette récrimination contre les agents de sécurité et les forces de défense n'annihile pas le fait que leur présence soit globalement rassurante pour une large frange de la population.

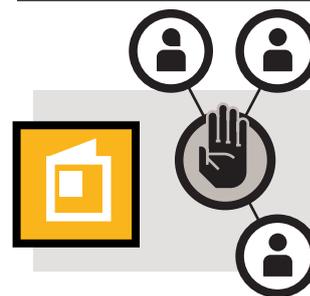
Aussi, les investissements de l'État dans les infrastructures dans le nord-ivoirien semblent avoir également désactivé le sentiment et la rhétorique de l'abandon des populations proches des frontières par l'État, même si des ressentiments persistent vis-à-vis de l'État quant à l'incomplétude des services publics délivrés dans les secteurs de l'éducation, de la santé ou par rapport à l'accès à l'eau et à l'électricité.

Cependant, des signes de fragilité transformables existent. Ce sont les conflits intercommunautaires sur fond de querelles de leadership dans le Bounkani et dans le Hambol, et les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles et aux inégalités qu'elles engendrent, lesquelles sont sources de conflits au sein des familles, au sein des communautés et entre les communautés. Ces conflits s'amplifient alors que la

capacité de régulation des ressources naturelles par les autorités traditionnelles s'affaiblit.

Sur la base de tout ce qui précède, la Mission fait les recommandations suivantes :

### Recommandations



**Philosophie de l'approche de prévention de l'extrémisme violent dans les zones d'intervention de**

#### Equal Access

Investir dans le maintien ou la restauration des liens sociaux horizontaux et verticaux dont la fragilisation est presque toujours une aubaine pour les groupes extrémistes serait la meilleure approche de prévention du risque de renforcement des groupes extrémistes dans l'Espace Comoé.

Les liens sociaux horizontaux sont celles qu'entretiennent les communautés entre elles. Tandis que les liens sociaux verticaux sont les liens que les communautés, les individus et les groupes d'individus peuvent entretenir avec l'État central et ses démembrements, que ce soit avec les structures déconcentrées ou les structures décentralisées.

La proximité des foyers d'expansion des GEV (Mali, Burkina Faso) avec les zones frontalières nord de la Côte d'Ivoire, expose les populations vivant dans ces localités et constitue de ce fait une menace pour la Côte d'Ivoire. La présence d'EAI, en partie dans deux zones (Bounkani et Tchologo) ayant en partage des flancs du PNC en fait un observateur privilégié des dynamiques à l'œuvre dans ces sphères d'intervention et au-delà. Sa posture d'acteur neutre et l'amélioration de « son écosystème d'informations » en temps réel à travers des études comme celle-ci, l'instituent, de fait, dans un rôle de médiation entre les communautés qu'il devra assumer mais aussi entre les communautés et l'État. A partir des défis dont les fragilités relevées dans ce rapport sont des signaux, la Mission recommande à EAI, de prendre le leadership de la médiation à travers des plaidoyers auprès du Gouvernement et des initiatives de plateformes de résolutions de conflits autour d'enjeux stratégiques identifiés comme prioritaires là où

la réaction de l'État paraît en décalage avec les risques d'exploitation des fragilités par des courants extrémistes.

Il s'agira pour EAI, à travers sa politique de prévention de l'extrémisme violent, d'aider l'État à (i) trouver des solutions pacifiques aux crises de confiance qui peuvent subvenir entre les communautés et dont les tensions et les conflits sont les manifestations et (ii) à apporter des réponses aux griefs que nourrissent les populations contre lui en vue de recréer la confiance entre l'État et les communautés.

Dans cette perspective et sur la base de l'état des lieux et du diagnostic effectué dans le cadre de cette étude, la Mission fait les recommandations suivantes :



**Au titre de la restauration  
ou de l'entretien des liens  
sociaux horizontaux**

**À l'adresse d'Equal Access et du Ministère de la culture.**

Dans le Bounkani comme dans Tchologo et le Hambol, la qualité des relations intercommunautaires se dégrade. Malgré l'accalmie, particulièrement dans le Bounkani, il faut agir par anticipation pour prévenir les risques d'escalade de violence basés sur ce passé récent traumatisant. La réponse à la dégradation des relations intercommunautaires dans les localités appelle une ingénierie sociale du vivre-ensemble qui amène les membres des différentes communautés à se rassembler plutôt autour de ce qui les unit que ce qui les oppose.

- La Mission recommande à cet effet que Equal Access en partenariat avec le Ministère de la culture, prenne l'initiative d'une ingénierie de manifestations coconstruites par les différentes communautés autour d'enjeux culturels et sportifs. La culture et le sport serviront à la fois de cadre de découverte mutuelle à travers ce qui se coconstruit et d'instruments de résilience ou de maintien du lien social.

**À l'adresse d'Equal Access.** Dans le Bounkani, face à la montée de l'insécurité, les populations ont, de leur propre initiative, développé un dispositif de vigilance et de surveillance.

La Mission recommande :

- Un diagnostic de ce dispositif afin d'envisager l'appui à lui apporter par des sessions de formation destinées aux parties prenantes (chefs de villages, jeunes,

femmes, leaders communautaires et religieux). Une telle formation pourrait être bénéfique à trois niveaux : (i) l'enracinement de culture de la vigilance au sein des communautés, (ii) le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le renseignement communautaire et (iii) le développement d'une conscience citoyenne face à la menace sécuritaire.

- La possibilité d'exporter, sous forme de formation par les pairs, ce modèle amélioré vers d'autres zones qui ont besoin d'améliorer leur dispositif sécuritaire.

**À l'adresse de Equal Access.** L'oisiveté des jeunes ruraux est un facteur de risque à adresser pour ne pas faire d'eux des proies faciles au recrutement par les GEV. Mais comment générer des opportunités économiques alternatives viables pour les jeunes et les femmes, dans des contextes de compétition foncière croissante, et de marginalisation tout aussi croissante des cadets sociaux par les aînés sociaux ? A quoi occuper économiquement et durablement les jeunes qui se détournent des cultures de rente traditionnelles ? Nul n'a de réponse à cette question lancinante, car les dynamiques de mise à l'écart des jeunes et des femmes de l'économie locale de production ainsi que leur propension à s'exclure de l'agriculture de rente est ancienne dans la zone. Les initiatives de création d'emplois pour jeunes ruraux se sont multipliées ces dernières années sans que la question n'ait jamais été posée sur les raisons des échecs successifs de ces projets dédiés. Malgré les investissements colossaux consentis par plusieurs partenaires au développement et même par l'État de Côte d'Ivoire, ces projets n'ont pu enregistrer une meilleure participation, ni plus d'engagement de ces cibles. L'intérêt pour l'orpaillage qui les détournerait de l'agriculture n'explique pas tout. Dans le Hambol, par exemple, comme souligné dans les lignes précédentes, certains jeunes s'y sont essayés, ont échoué et sont restés au chômage et sans alternative. Or comme évoqué dans les lignes précédentes, de nombreux projets continuent de cibler ces mêmes acteurs pour ne faire qu'à l'évaluation, le constat du mal qu'ils ont eu à mobiliser durablement leurs bénéficiaires au-delà de la durée de vie des projets et à les inscrire, dans une dynamique de capitalisation de leurs expériences et des formations reçues. Ceci donne à l'observateur un sentiment d'échecs successifs et d'un éternel recommencement.

- La Mission recommande, avant tout investissement destiné à ces cibles, de prendre une mesure d'anticipation du risque de nouveaux échecs. Cette mesure d'anticipation consiste en une identification réaliste des causes de cette léthargie sociale et économique et les mesures possibles de réanimation capacitaire des femmes et des jeunes dans ces localités. Dans le cadre de la politique de pré-



vention contre les CVE, une telle recommandation permet de faire l'option de reposer la politique de financement de l'autonomisation des femmes et des jeunes sur une évaluation réaliste des défis et de solides évidences.



**Au titre de la restauration ou de l'entretien des liens sociaux verticaux**

**À l'adresse d'Equal Access.** Par rapport aux industries extractives, l'État a pris des dispositions réglementaires pour garantir les intérêts des communautés locales. Mais ces dernières n'ont ni la culture associative qui leur permet de s'organiser pour discuter avec les industries, ni les compétences pour négocier le respect de leurs droits dans le cadre légal défini. Il est nécessaire et urgent d'apprendre à ces communautés à défendre leurs droits, à prendre conscience de ces droits en les informant sur le contenu du code foncier relatif au développement communautaire, de renforcer leurs capacités organisationnelles avec les mesures d'assistance technique idoines afin qu'elles puissent accéder à ces droits économiques et sociaux dans le cadre des comités de développement locaux miniers.

**À l'adresse du ministère de l'administration territoriale et des instances chargées de la gestion du domaine rural.** Les institutions foncières néo-coutumières étant de plus en plus faibles, elles sont moins enclines à se faire respecter et surtout à imposer aux allogènes et aux allochtones, des règles de gestion foncière qui soient favorables au maintien de la cohésion sociale.

L'affaiblissement des systèmes traditionnels d'arbitrage des conflits locaux est une fragilité majeure dont les effets se révéleront de plus en plus corrosifs sur la cohésion sociale. Car, sur le vide laissé par leur dysfonctionnement, la volonté de se rendre justice et les affrontements entre parties en conflit sur le foncier semblent se multiplier, distendent les possibilités de dialogue social, tendent à dresser les différentes communautés et les groupes d'intérêt les uns contre les autres.

Il est urgent dans les trois régions que pour atténuer les conflits agriculteurs-éleveurs :

- La problématique des couloirs de transhumance soit reposée et que les règles du jeu soient réaffirmées ou redéfinies.

- Que les barèmes d'indemnisation octroyée en cas de dégâts de culture soient renégociés et adaptés aux spécificités de chaque contexte.

**À l'adresse d'Equal Access et du Ministère des mines.** L'une des principales sources de tension entre les jeunes et l'État demeurera l'orpaillage. La lutte contre l'orpaillage illicite, devenu un « moyen de subsistance rural non agricole crucial » pour beaucoup de jeunes ici comme ailleurs, si elle ne se limite qu'aux déguerpissements et aux interventions militaires, risque de provoquer un regain de tension entre l'État et les jeunes. Il convient de prévenir cette escalade de violence en sortant de la rhétorique de dénégation consistant à s'enfermer dans la croyance selon laquelle la pratique de l'orpaillage ne concerne que les seuls « étrangers » pour prendre en compte la présence de jeunes ivoiriens dans ce secteur. Ce qui suppose un approfondissement de la réflexion sur la « rationalisation » de l'orpaillage en vue d'y apporter les réponses politiques les plus adaptées aux contextes.

Afin de réduire les risques d'exacerbation des tensions autour de cette activité mais aussi les risques de radicalisation possible des jeunes qui y sont impliqués, une des réponses de l'État serait **l'allègement des procédures et des coûts d'obtention des permis d'exploitation.**

- La Mission recommande à Equal Access de porter ce plaidoyer auprès du Ministère des mines. Nous faisons l'hypothèse que conjuguée avec un dispositif d'encadrement adapté des bénéficiaires, cette mesure pourrait aider à rationaliser la pratique de l'orpaillage, sécuriser les orpailleurs et amoindrir les pressions exercées sur le PNC.

**À l'adresse d'Equal Access.** Les conflits générés par la transhumance et le pâturage demeurent des sources de conflits intercommunautaires majeures et mortifères en raison des usages conflictuels de la même ressource. Les pasteurs sont souvent trop faibles dans leur capacité à faire pression pour leurs propres besoins, en particulier en réponse aux besoins de ressources et de partage des terres dans le respect des règles.

Nous recommandons :

- Au nom des mesures de prévention contre l'extrémisme violent, qu'Equal Access soit porteur auprès des instances gouvernementales de l'idée de révision des procédures et des barèmes d'indemnisation pour les destructions de cultures afin de les adapter aux réalités de terrain.
- De mener une étude pour comprendre la complexité des rapports de force et des arbitrages au niveau villa-

geois, entre villages et entre ethnies afin de nourrir un cadre de réflexion sur le dialogue autour de la révision des barèmes d'indemnisation que nous proposons.

- Sur la base des résultats de cette étude, d'envisager d'accompagner et de renforcer les capacités et stratégies de négociation d'accès aux ressources dans de tels contextes de compétition.

**À l'adresse d'Equal Access et des partenaires au développement.** Plusieurs griefs contre l'État ont été énumérés. Parmi ceux-ci, l'incomplétude des services publics délivrés, particulièrement dans le secteur de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau et à l'électricité, les tracasseries sur les routes et les pistes doublées du racket des forces de l'ordre et enfin les réponses sécuritaires discriminantes pour certains groupes. La Mission recommande que Equal Access international se saisisse de son statut de « concessionnaire du service public » pour ouvrir un espace de dialogue social rassemblant toutes les parties prenantes autour de chacune de ces problématiques, afin que des solutions locales y soient trouvées. Ainsi, pour que des mesures correctives soient identifiées et envisagées, des plateformes de dialogue pourraient être organisées autour d'objets tels que :

- L'incomplétude des services (i) d'éducation (ii) de santé (iii) d'accès à l'eau, (iv) d'accès à l'électricité ;
- Le racket ;
- Les réponses sécuritaires discriminantes

L'expérience relativement concluante de la facilitation de l'accès aux pièces administratives des motos et tricycles conduite dans la partie septentrionale de l'Espace Comoé par EAI est la preuve que ce rôle peut aider à construire des ponts entre les acteurs et faciliter un accès amélioré aux services publics.

**À l'adresse de l'OIPR.** Bien qu'étant un espace disputé, malgré son statut, le PNC est objet structurel de tension latente entre les populations riveraines et l'OIPR. Mais le risque d'intensification des conflits sur les ressources du Parc (sans qu'aucun facteur extérieur ne vienne perturber la permanence du dispositif de surveillance, comme ce fut le cas pendant les successives crises politico-militaires entre 2002 et 2010) est grand. Si les sentiments d'injustice par lesquels se justifient les tentatives d'agression sont bien connus, ils ne relèvent que de l'ordre du discursif, et par conséquent, n'appellent pas d'autres dispositions que la présence continue des forces de dissuasion d'anthropisations anarchiques du parc ainsi que le maintien du dialogue avec les populations vivant autour du Parc et l'AGEREF, notamment sur la question de la gestion des dividendes de la préservation.



## Références bibliographiques

- Akindès F.** (1998), *Étude diagnostic pour la mise en place d'un dispositif de sauvegarde participative autour des parcs nationaux de Côte d'Ivoire*, Cellule de coordination PCGAP.
- Akindès F.** (1999), *Étude pour le renforcement de la protection et l'aménagement du Parc National de la Comoé. Aspects socio-économiques*. Abidjan, WWF/CAPNC Programme transitoire, 136 p.
- Akindès, F.** (2015), *Étude sur l'état de la biodiversité des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire - PHASE II - Banco, Comoé, Tai / N'zo, Monts Tingui et Warigué - Aspects socioéconomiques / Rapport provisoire*. OIPR-Afrique Nature, 176 p.
- Akindès F.** (2016), *Dynamiques socio-économiques autour du Parc National de la Comoé*, GIZ – Profiab. 64p.
- Akindès F.** (2018), *Organisation des concertations et négociations en vue de la possibilité de la relance de la gestion et de la conservation des deux zones de biodiversité : site des Monts Tingui et site warigué*. Abidjan, GIZ - Chaire Unesco de Bioéthique - Université Alassane Ouattara.
- Allan H. et al.** (2015), *Drivers of violent extremism: hypotheses and literature review*. De [https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a0899d40f0b64974000192/Drivers\\_of\\_Radicalisation\\_Literature\\_Review.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a0899d40f0b64974000192/Drivers_of_Radicalisation_Literature_Review.pdf).
- Ancey G.** (1970), Dabakala, *Recensement démographique* (janvier 1969). Tome 1, Résultats Commentés, 98 p. ORSTOM-Ministère du Plan- Ministère de l'Agriculture Vol. III, 1, 1970.
- Andreas W. M.** (2004), *Baghayogho: A Soninke Muslim Diaspora in the Mande World (Baghayogho, une diaspora soninké dans le monde mandé)*. Cahiers d'Études Africaines 44 (176) : 887-922.
- Boutillier J.-L.** (1969), *La ville de Bouna. De l'époque précoloniale à aujourd'hui*. Cah. ORSTOM. Série Sciences humaines VI (2) : 3-20.
- Boutillier J.-L.** (1993), *Bouna, royaume de la savane ivoirienne. Princes, marchands et paysans*. Paris, Karthala-Orstom.
- Cissoko, A. et Goh** (2010), *La situation socioéconomique des rivières du Parc National de la Comoé et leur interaction avec le parc*, OIPR-GIZ, 88p.
- Ciyow, Y. et Y. Gourlay** (2020), *En Côte d'Ivoire, l'islam "du juste milieu", fragilisé par une percée du salafisme*, Le Monde, 7 juillet 2020.
- Clochard M.** (2021), *Peul et groupes armés terroristes en Afrique de l'Ouest*, Revue Conflits. from <https://www.revueconflits.com/peuls-gat-afrique-ouest-matteo-clochard/>.
- DeJong T.** (2021), *Revue de la littérature et analyse des lacunes d'information en lien avec gestion des ressources naturelles*, Abidjan, Côte d'Ivoire : Résilience pour la paix (R4P) - USAID : 69.
- Diallo A.** (2020), *Peul et Jihadistes au Sahel : le grand malentendu*, Consulté le 6 juillet 2020. De <https://www.jeuneafrique.com/mag/1007217/politique/sahel-peuls-le-grand-malentendu/>.
- Duhem V.** (2021a), *Côte d'Ivoire : comment les jihadistes tentent de s'implanter dans le Nord*, Jeune Afrique. Retrieved 15 décembre 2022. De <https://www.jeuneafrique.com/1174346/politique/cote-divoire-comment-les-jihadistes-tentent-de-simplanter-dans-le-nord/>.
- Duhem V.** (2021b), *Terrorisme : de Kafolo à Tengrela, comment la Côte d'Ivoire fait face à la menace (2/4)*, de <https://www.jeuneafrique.com/1105294/politique/terrorisme-de-kafolo-a-tengrela-comment-la-cote-divoire-fait-face-a-la-menace/>.
- Duhem V.** (2021c), *Côte d'Ivoire : la ruée vers l'or (3/4)*, Jeune Afrique. De <https://www.jeuneafrique.com/1103094/societe/serie-cote-divoire-la-ruée-vers-lor-3-4/>.
- Eizenga D. et W. Williams** (2020), *Le puzzle formé par le JNIM et les groupes islamistes militants au Sahel*, Bulletin de la sécurité africaine (38) : 9.
- Fauret P., et al.** (2018), *Dynamiques territoriales en périphérie des Parcs Nationaux de Tai et de la Comoé (Côte d'Ivoire)*, Cahiers d'Outre-Mer 278. Juillet-décembre.
- Fiéloux M.** (1979), *Les sentiers de la nuit. Les migrations rurales des Lobi de la Haute Volta vers la Côte d'Ivoire*, Paris.
- Galat G. and A. Galat-Luong** (2006), *Hope for the survival of the Critically Endangered white-naped mangabey Cercocebus atys lunulatus: a new primate species for Burkina Faso*, Oryx 40 (3): 355-357.
- GIZ** (2015), *Etablissement de la situation de référence de la composante « Développement de l'espace Comoé » du Programme de Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité*, Abidjan. PROFIB. 152 p.

- Glazzard A. et al.** (2018), *L'extrémisme islamiste violent. Nouveauté ou continuité des conflits ?* ASPJ - Afrique et Francophonie (3e trimestre) : 57.
- Goh D. et B. Guibert** (2015), *Étude sur la gestion de la trans-humance autour des parcs nationaux du Mont Sangbé et de la Comoé*, OIPR-IRAM (Institut de Recherches et d'Applications Méthodes de Développement), 89 p.
- Grätz T.** (2004) *Les frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale*, Autrepart 30 (2) : 135.
- International Crisis Group** (2019), *L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion jihadiste*, B. A. d. C. Group. Dakar / Bruxelles, International Crisis Group: 16.
- Koffi D., A. et al.** (2008), *Influence du braconnage sur le comportement de fuite du bubale (Alcelaphus buselaphus major Pallas, 1766) dans la zone de Warigué en Côte d'Ivoire : implication pour l'organisation d'une chasse sportive*, Sciences et Nature 5(2) : 145-153.
- Kouadio T. et E. Core** (2014), *Etude de la situation de référence du Profiab Nord*, Abidjan. Profiab. 136 p.
- Kunst J. R. et M. Obaidi** (2020), *Understanding violent extremism in the 21st century: the (re)emerging role of relative deprivation*, Current Opinion in Psychology 35: 55-59.
- Miran M.** (2017), *Islam, État et espace public en Côte d'Ivoire*, Observatoire international du religieux, CERI-GSRL, Bulletin n°4 : 5-8.
- Miran M.** (2018) (Avec Bony Guiblehon), *Religion et politique en Côte d'Ivoire. Un demi-siècle d'intimités ambivalentes*, Observatoire international du religieux, CERI-GSRL note d'analyse n° 9.
- Mubalama L. K. et al.** (2020), *Local community perception towards biodiversity conservation within protected areas: implications for policy making and management in Itombwe Nature Reserve, Eastern DR Congo*, Journal of Environmental Science, Toxicology and Food Technology 14(4 Ser. II (April)): 26-48.
- N'goran P. et al.** (2022), *Étude sur les signaux d'alerte précoce de l'extrémisme violent dans les régions frontalières du nord de la Côte d'Ivoire*, Abidjan Equal Acces: 55p.
- Ogharanduku V. I.** (2017), *Violent Extremism and Grievance in Sub-Saharan Africa*, Peace Review 29(2) : 207-214.
- OIPR** (2015), *Plan d'aménagement et de gestion du Parc National de la Comoé 2015-2024*, Abidjan, OIPR, 115 p.
- Ouattara T. F.** (1999), *Histoire des Fohobélé de Côte d'Ivoire. Une population sénoufo inconnue*, Karthala, Paris, 274 p.
- Pellerin M.** (2022), *Les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Nouvelle terre d'expansion des groupes djihadistes sahéliens ?*, IFRI. Consulté le 23 novembre 2022. De <https://www.ifri.org/fr/publications/notes-de-lifri/pays-cotiers-dafrique-de-louest-nouvelle-terre-dexpansion-groupes>.
- Poteaux D.** (2022), *Série Peul (4), la « contagion » djihadiste en Côte d'Ivoire. La Rédaction de Mondeafrique*, De <https://mondeafrique.com/decryptage/serie-peuls-4-la-contagion-djihadiste-en-cote-divoire/>.
- Sissoko A. and D. Goh** (2010), *Situation socioéconomique des riverains du Parc National de la Comoé et leur interaction avec le Parc*, Abidjan. OIPR/GTZ, 88 p.
- Speight J.** (2017), *Bouna, une « instabilité permanente » ? Foncier, autorité et violence post-conflit en Côte d'Ivoire dans la longue durée*, Afrique Contemporaine 263-264 (3) : 197-215.
- Toutain B. et al.** (2004), *Pastoralism and protected areas: lessons learned from Western africa*, Human Dimension of Wildlife: An International Journal 9: 287-295.
- Van Bockstael S.** (2019), *Land grabbing "from below"? Illicit artisanal gold mining and access to land in post-conflict Côte d'Ivoire*, Land Use Policy 81: 904-914.
- Van Offelen C.** (2022), *L'orpaillage au Sahel : un vecteur de l'expansion du terrorisme ?*, Sécurité globale 30 (2) : 7-20.



---

Ce produit de recherche a été rendu possible grâce au soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), dans le cadre de l'accord de coopération de l'USAID n° 72062421CA00002. Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).  
Abidjan Cocody 2 Plateaux ENA St Jacques

---

ISBN 978-1-964458-26-7

